

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 19 FÉVRIER 2014

VOLUME 172

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,  
Me EDITH-FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me ROBERT LAURIN et Me JULIE BOYER pour la FTQ  
Construction  
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le  
Procureur général du Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour  
l'Association de la construction du Québec  
Me CHARLES LEVASSEUR pour M. Gérard Cyr  
Me LUCIE JONCAS et Me ANDRÉ DUMAIS pour le Conseil  
provincial du Québec des métiers de la construction  
(International)  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me SÉBASTIEN GHANTOUS pour le Fonds de solidarité  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
DANIEL GAGNÉ	
INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	8
DISCUSSION	31
NORMAND PEDNEAULT	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	33
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	183
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	231

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
121P-1415 : Journal de chantier du projet de ponceau à Longue-Rive du 24 novembre 2005	235
121P-1416 : Note du surveillant de chantier du 24 novembre 2005	238
121P-1417 : Lettre de Normand Pedneault du 14 décembre 2005 - Prolongation du délai d'exécution	240
121P-1418 : Lettre de Roche du 15 décembre 2005 - Pont sous remblai - ruisseau Rouge / Demande de délai supplémentaire	253
121P-1419 : Avenant au contrat du 19 décembre 2005 - Projet à Longue-Rive	253

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-neuvième  
2 (19e) jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Bon matin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon matin, Maître Laurin. Est-ce que les parties  
10 peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Oui. Robert Laurin pour la FTQ Construction.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Paul  
15 Crépeau pour la Commission.

16 Me EDITH-FARAH ELASSAL :

17 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
20 Québec.

21 Me PIERRE HAMEL :

22 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la  
23 construction du Québec.

24 Me MÉLISSA CHARLES :

25 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me CHARLES LEVASSEUR :

3 Bonjour. Charles Levasseur, monsieur Gérard Cyr.

4 Me LUCIE JONCAS :

5 Bonjour. Maître Lucie Joncas pour le Conseil  
6 provincial (International).

7 Me ANDRÉ DUMAIS :

8 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
9 bonjour. André Dumais, Conseil provincial  
10 (International).

11 Me DENIS HOULE :

12 Bonjour, Madame, Monsieur. Je suis content de voir  
13 que les sourires sont revenus. Denis Houle pour  
14 l'Association des constructeurs de routes et grands  
15 travaux du Québec.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
18 Québec.

19 Me PIERRE POULIN :

20 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
21 poursuites criminelles et pénales.

22 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

23 Bonjour. Sébastien Ghantous pour le Fonds de  
24 solidarité.

25

1 Me JULIE BOYER :

2 Julie Boyer, FTQ Construction.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Alors, est-ce qu'on peut assermenter le  
5 témoin?

6

7

---

8

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-neuvième  
2 (19e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 DANIEL GAGNÉ, Président, Conseil provincial  
7 (International) des métiers de la construction

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 (09:37:18)

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

13 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Gagné.

14 R. Bonjour, Maître Laurin.

15 Q. **[2]** On va... bien, premièrement, on va préciser  
16 que, Madame la Présidente et Monsieur le  
17 Commissaire, qu'à l'égard du document ou de la  
18 plainte, ce qu'on va faire, c'est qu'on déposera  
19 pas de document. Il y aurait cependant une  
20 admission conjointe que je formule et que mon  
21 confrère pourra... pourra vérifier, à l'effet qu'il  
22 y a eu une plainte par monsieur Pelletier de la  
23 compagnie Ondel contre monsieur Fournier du local  
24 568 pour intimidation et atteinte à la réputation  
25 et que, par la suite, cette plainte a été retirée,

1           comme... comme élément de fait objectif.

2           Me PAUL CRÉPEAU :

3           C'est exact, Madame la Présidente. On a fait des  
4           vérifications et nous sommes prêts à faire cette  
5           admission-là.

6           Me ROBERT LAURIN :

7           Donc, ça dispose et ça vous évite de rendre une  
8           décision. Je perçois votre déception, mais c'est  
9           ainsi.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Ce n'est certainement pas d'éviter de rendre une  
12          décision qui fait l'objet de mon contentement.

13          Me ROBERT LAURIN :

14          Répétez ça.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Ça, j'ai pas... je n'ai pas de problème à rendre de  
17          décision, si c'est ça que...

18          Me ROBERT LAURIN :

19          Non, je n'ai pas... je n'ai pas prétendu.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          O.K.

22          Me ROBERT LAURIN :

23          J'ai d'ailleurs exprimé que vous étiez probablement  
24          déçue. C'est ça que j'ai dit, ça va dans le sens  
25          que vous... Ceci étant, la mise au jeu est faite.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Continuez.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Q. **[3]** Monsieur Gagné, ce ne sera pas tellement long  
5 avec Monsieur Gagné, puisqu'on a déjà fait un bout  
6 de chemin hier. On va commencer par Ondel, après  
7 ça, on va parler de discrimination, mais à Ondel,  
8 je reviens, ça ne sera pas très long. Ce que j'ai  
9 compris dans Ondel, c'est que, évidemment, vous  
10 aviez des... des informations partielles parce que  
11 c'est pas vous qui étiez au coeur de cette...

12 R. C'est exact, oui.

13 Q. **[4]** ... de cette question-là. Maintenant, ceci  
14 étant, et aviez-vous suffisamment d'informations au  
15 moment où vous avez été impliqué dans la rencontre  
16 pour pouvoir porter un jugement à savoir qui avait  
17 raison dans cette chicane Guérin-Ondel-Fournier?

18 R. Non, j'avais pas assez d'informations justement  
19 parce que quand j'ai été invité, on va dire, à ce  
20 meeting-là, moi, j'ai été invité en tant  
21 qu'observateur. L'information comme telle de la  
22 problématique, je l'avais pas au complet, là, je...  
23 je l'avais pas.

24 Q. **[5]** Et avez-vous fait une démarche, une enquête  
25 auprès d'Ondel, et caetera, pour essayer de voir,

1           là, qu'est-ce qui se passait exactement?

2           R. Non, ça, je laisse ça à la section locale.

3           Q. **[6]** O.K.

4           R. S'ils me demandent de l'aide pour faire une  
5           enquête, j'y vais, mais on m'a jamais demandé  
6           d'aide, j'ai laissé ça à la section locale.

7           Q. **[7]** Vous avez laissé ça à la section locale. O.K.

8           Et dans ce contexte-là, je comprends que vous avez  
9           pas vérifié non plus la version de l'employeur pour  
10          les raisons que vous expliquez.

11          R. Non.

12          Q. **[8]** O.K. Saviez-vous que Ondel - justement on a  
13          fait... on en a fait état tantôt - que Ondel avait  
14          fait une plainte contre monsieur Fournier pour  
15          intimidation et atteinte à la réputation. Saviez-  
16          vous ça, vous ?

17          R. Non, je l'ai appris hier ici.

18          Q. **[9]** Vous l'avez appris hier. O.K. Avez-vous autres  
19          choses à ajouter sur ce dossier ou on a pas mal le  
20          décor en ce qui concerne votre intervention à vous.

21          R. On a fait le tour. On a fait le tour. Tout ce que  
22          je voudrais préciser, c'est que, si on parle encore  
23          de l'histoire d'Ondel, tout ça, j'ai été impliqué,  
24          moi, à titre d'observateur parce que le dossier  
25          comme tel revient au 568, là, t'sais, tout le

1 dossier de la... la formule du dossier revient au  
2 568.

3 Q. **[10]** O.K. Discrimination. Vous, vous pensez quoi,  
4 vous, de ce problème de discrimination? Sans...  
5 sans vous faire admettre qu'il y en a eu, qu'il y  
6 en a pas eu, qu'il y en a eu dans le passé ou qu'il  
7 y en a pas eu depuis que vous êtes... c'est pas là-  
8 dessus que j'en suis. Mais, ce problème de  
9 discrimination qui occupe évidemment la... qui  
10 préoccupe beaucoup de gens, vous pensez quoi de ça,  
11 vous?

12 R. Et de un, je suis pas pour la discrimination, ça  
13 c'est officiel. Et de deux, moi, je me dis que si  
14 on prend le temps de s'asseoir, de discuter, il y a  
15 moyen de... il y a une solution. Il y a un problème  
16 puis il y a une solution. Qu'on s'assoit avec les  
17 entrepreneurs, qu'on s'assoit entre syndicats puis  
18 qu'on parle... qu'on parle vraiment du problème.  
19 Qu'on fait pas juste un survol, qu'on s'assoit puis  
20 on en parle vraiment du problème. Il y a une  
21 solution à ça à quelque part.

22 Q. **[11]** Qu'est-ce qui va changer avec votre venue  
23 comme président, dans ce contexte-là, à l'égard de  
24 discrimination, d'allégations...

25 R. C'est justement, je veux essayer d'approcher... je

1           veux essayer d'approcher les autres centrales pour  
2           parler de ce problème-là. Arrêter de parler de ça  
3           en arrière puis... en arrière du paravent puis  
4           personne fasse rien. Je veux... autrement dit, je  
5           veux rentrer là-dedans, je veux essayer de rentrer  
6           avec les autres centrales, on s'assoit puis on en  
7           parle. C'est ça que je veux.

8           (09:41:50)

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[12]** Mais qu'est-ce que vous voulez...

11          R. En tant que président.

12          Q. **[13]** ... qu'il se fasse? Comment voyez-vous la  
13           cohabitation... Parce que c'est dans ce sens-là,  
14           Maître Laurin. Comment voyez-vous la cohabitation  
15           entre les syndicats, entre eux sur un même chantier  
16           de construction? Comment voyez-vous la répartition?  
17           Comment voyez-vous que la discrimination pourrait  
18           cesser?

19          R. Si on part du principe du pourcentage... je  
20           m'excuse, du pourcentage. On peut toujours marcher  
21           avec le pourcentage, « Je représente tant dans une  
22           région, on peut en rentrer tant sur un chantier. »  
23           Comment je pourrais bien vous expliquer ça? Peu  
24           importe la couleur du casque du travailleur, il a  
25           le droit de travailler. Moi, c'est de même que je

1           vois ça aujourd'hui, là. Puis, en tant que  
2           président, c'est de même que je vois ça. Puis s'il  
3           faut en arriver à s'asseoir face à face, les  
4           syndicats, dire : « Regarde, tu représentes tant,  
5           je représente tant, il doit y avoir moyen de faire  
6           de quoi à quelque part là-dedans. Il doit y avoir  
7           moyen d'en rentrer deux, trois là. » Ou de  
8           s'asseoir puis de dire : « Regarde... » C'est tous  
9           des travailleurs de la construction. Peut-être de  
10          la misère à comprendre ça. Ça serait plus facile  
11          pour moi de m'asseoir, mettons, avec une autre  
12          centrale puis dire : « Bon, bien, là on va regarder  
13          le problème de front, là. Qu'est-ce qu'on pourrait  
14          faire les deux ensembles? » Ça vient pas rien que  
15          d'une partie, ça vient des autres parties, il faut  
16          être ensemble pour ça. Il faut travailler ensemble,  
17          en parler pour arriver à une solution quelconque.

18        Q. **[14]** Je comprends, mais en tant que président,  
19           vous... depuis novembre deux mille treize (2013),  
20           vous avez dû penser à une façon de résoudre le  
21           problème?

22        R. Madame la Présidente, en tant que président, j'ai  
23           rentré en poste le neuf (9) de novembre puis j'ai  
24           tellement de choses à apprendre. Parce qu'il y a  
25           pas eu de passation de pouvoir quand je me suis

1 assis dans la chaise, là. Le problème de la  
2 discrimination, il fait partie de mes... de mes  
3 projets, mes préoccupations, mais je suis pas rendu  
4 là, là. Mais, aujourd'hui ou demain, on m'offrirait  
5 de m'asseoir avec une autre centrale, m'a mettre  
6 tout de côté, on va en parler de la discrimination.  
7 Mais là on est pas rendus dans le vif du sujet tout  
8 de suite là. Il y a tellement de choses à faire.

9 Q. **[15]** Vous avez dû réfléchir à quand vous alliez  
10 venir témoigner ici qu'on était pour vous poser des  
11 questions sur ce sujet-là?

12 R. Madame la Commissaire, je vous l'ai dit, avant-  
13 hier, à huit heures (8 h), j'étais sur l'autoroute  
14 20, on m'appelle, je revire de bord à chez moi, je  
15 reste à deux heures de route d'ici, pour aller  
16 chercher veston, cravate, on m'assoit ici, il faut  
17 que je sois ici à telle heure. Je m'assois ici dans  
18 la salle. Tu sais, je veux dire... vous me posez la  
19 question comme de quoi que j'ai eu le temps de  
20 réfléchir...

21 Q. **[16]** Êtes-vous en train de dire que vous aviez  
22 jamais rencontré les enquêteurs de la Commission?

23 R. Je les ai rencontrés, mais on a pas... la  
24 discrimination, on parlait de ça, on me parlait  
25 uniquement de la... du fameux meeting avec la

1 FIPOE, tout ça.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[17]** Mais supposons, dans une région, un employeur  
4 décide d'engager cinq CSN seulement, là, puis il  
5 engage pas les autres syndicats même parfois la CSN  
6 est pas... elle a pas un gros pourcentage.

7 R. Oui.

8 Q. **[18]** En quoi c'est malsain? Pourquoi il faut qu'un  
9 employeur respecte les proportions de la  
10 syndicalisation des travailleurs? Si lui décide  
11 d'engager cinq CSN parce qu'il le connaît, parce  
12 qu'ils sont bons, en quoi ça bâdre les autres  
13 syndicats cette affaire-là?

14 R. Moi, j'ai rien contre le fait qu'un employeur  
15 emploie juste cinq CSN, comme vous dites. C'est  
16 juste que... ce qu'on voudrait faire, c'est qu'il y  
17 a des gars qui sont régionaux (sic), qui  
18 travaillent, mettons, à quelques kilomètres du  
19 chantier puis ils aimeraient ça, eux autres aussi,  
20 rentrer là, puis il y en a qui peuvent même pas  
21 rentrer là. Puis c'est ça... c'est pas tellement...  
22 là on tombe sur le dos du syndicat, bien souvent il  
23 faut parler avec l'entrepreneur aussi, là. Les  
24 syndicats sont pas tout le temps... on s'entend  
25 bien entre syndicats. Je vous l'ai dit, j'ai une

1 de... j'ai un de mes affiliés qui est sur le  
2 chantier, ce qu'on parle aujourd'hui, Inter, CSN,  
3 CSD. Tout le monde travaille ensemble sur le même  
4 chantier, là.

5 Q. **[19]** Non, ma question c'est pas ça. Ma question  
6 c'est : Je suis un employeur, je connais cinq  
7 travailleurs qui sont à la CSN, ils ont déjà  
8 travaillé pour moi, ils sont bons. Bon. Dans la  
9 région, ils sont pas très... le pourcentage est pas  
10 fort, de la CSN, c'est beaucoup plus de la FTQ ou  
11 l'Inter. En quoi un employeur doit s'astreindre à  
12 dire qu'il va aller voir la proportion de la  
13 syndicalisation des travailleurs puis se dire que :  
14 « Il faut que je prenne tel pourcentage... »

15 R. Non, non, non, on se comprend pas, là. Je veux  
16 pas... j'ai pas dit (inaudible) obligés...

17 Q. **[20]** Bien, ma question va être plus simple que ça.  
18 Donc, vous avez aucun problème à voir un employeur  
19 n'engager uniquement que des employés d'un syndicat  
20 sans faire référence aux autres? Vous avez aucun  
21 problème avec ça, vous, si je comprends bien, là?

22 R. C'est pas que j'ai aucun problème. S'il y a pas  
23 de... Il faut pas qu'on embarque dans de la  
24 discrimination. Je vous reviens... je reviens à ce  
25 que j'ai dit tantôt...

1 Q. **[21]** Il les engage parce qu'ils sont bons. Il  
2 discrimine pas, il les engage parce qu'ils sont  
3 bons.

4 R. Tous les travailleurs de la construction son bons,  
5 Maître Lachance. Tous les travailleurs, du premier  
6 au dernier, peu importe la couleur du chapeau,  
7 c'est tous des travailleurs honnêtes puis c'est des  
8 travailleurs sont compétents et professionnels.

9 Q. **[22]** Oui, mais si l'entrepreneur (inaudible) les  
10 connaît ces cinq-là puis qu'il veut faire affaire  
11 avec ces cinq-là en quoi ça bâdre... ça doit être  
12 une préoccupation, pour les autres syndicats, de  
13 cette situation-là?

14 R. Je vois pas de problème là-dessus. Si... Comme vous  
15 dites, à moins que ça... il fasse ça au détriment  
16 de deux, trois gars qui restent, comme je vous dis,  
17 à un kilomètre ou deux de la job, puis s'il fait  
18 venir des gars en pension ou quoi que ce soit. Il  
19 peut... on appelle ça des... il peut avoir des  
20 douze/douze (12/12), quoi que ce soit, mais il faut  
21 pas qu'on mêle des centrales syndicales là-dedans.  
22 Bien souvent c'est l'employeur qui va faire un  
23 petit peu de la chicane dans ça, c'est pas le  
24 syndicat, là. C'est l'employeur, il va dire : « Moi  
25 m'a prendre ces gars-là, mais je veux pas prendre

1 les autres. » Les syndicats ont rien à voir là-  
2 dedans, là.

3 Je comprends votre question. Qu'ils en  
4 prennent cinq d'une telle centrale, ils veulent pas  
5 en prendre d'autres, à quelque part là-dedans il va  
6 peut-être falloir dire, bien : « Pourquoi tu veux  
7 pas en prendre? Je t'oblige pas à en prendre, mais  
8 dis-moi juste pourquoi tu veux pas en prendre. Tu  
9 veux prendre les cinq meilleurs... » Dans une  
10 équipe de hockey, des Wayne Gretzky il y en a, mais  
11 c'est pas tous des Wayne Gretzky, là, tu sais, je  
12 veux dire, à quelque part tout le monde a le droit  
13 de travailler, tout le monde a le droit à sa place.

14 Q. **[23]** Vous savez, dans d'autres industries de la  
15 construction, un employeur a le droit d'engager qui  
16 qu'il veut. S'il veut engager les cinq meilleurs,  
17 c'est ça qu'il devrait faire, toujours chercher les  
18 meilleurs.

19 R. Dans (inaudible)...

20 Q. **[24]** S'il engage que les meilleurs, tant mieux pour  
21 lui.

22 R. Ah, moi j'ai rien contre ça.

23 Q. **[25]** ... vous êtes la seule industrie vraiment qui  
24 avez ce genre d'organisation-là où vous surveillez  
25 les employeurs pour qu'ils engagent des gens de

1           votre syndicat, idéalement le plus possible, ou  
2           minimalement en proportion...

3           R. Non, non, non.

4           Q. **[26]** ... de la syndicalisation, c'est une industrie  
5           qui est un peu particulière?

6           R. En ce qui me concerne, non. Je m'excuse. En ce qui  
7           me concerne il est pas question que surveiller les  
8           employeurs qui engagent de mon syndicat ou ci ou  
9           ça, c'est pas ça, là. On parle qu'ils engagent des  
10          gars de construction, on parle qu'ils engagent,  
11          qu'ils donnent la chance à tout le monde de  
12          travailler.

13                   Moi en tant que président, jamais je vais  
14          aller voir un employeur : « Tu vas être obligé  
15          d'engager tel, tel, tel gars, puis tu engages pas  
16          les autres, là. » Si c'est ça, j'ai pas d'affaire  
17          ici, puis j'ai pas d'affaire à occuper la chaise  
18          que j'occupe au Conseil provincial. C'est pas ça du  
19          tout, c'est pas notre vision de l'avenir, mais pas  
20          du tout, loin de là, même.

21                   On parle de discrimination. Je suis contre  
22          ça à cent pour cent (100 %) la discrimination. Vous  
23          avez une solution à me donner contre la  
24          discrimination. Je l'accepte. Donnez-moi-la, on va  
25          l'analyser, puis on va regarder ce qu'on peut faire

1 avec, avec les autres centrales syndicales.

2 Parce qu'autant ma centrale que les quatre  
3 autres, on vit tous le même problème de  
4 discrimination, puis à un moment donné il faut que  
5 ça arrête, il faut trouver une solution. C'est de  
6 là le principe, on part de là en disant : « Si un  
7 jour j'ai la chance de m'asseoir avec les autres  
8 centrales puis qu'on embarque vraiment dans le  
9 problème de discrimination, on va en arriver à une  
10 solution vivable, ça j'en suis persuadé.

11 Parce qu'aujourd'hui peut-être qu'on se  
12 parle pas assez, c'est là le problème, on se parle  
13 peut-être pas assez. Il faut prendre le temps de se  
14 parler.

15 (09:48:25)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [27] Oui, mais ce que le commissaire Lachance dit,  
18 c'est que si un entrepreneur connaît dix personnes,  
19 dix travailleurs qui veulent travailler pour lui,  
20 puis que ça adonne qu'il y en a cinq qui sont de la  
21 CSN, deux de la FTQ, puis trois de l'Inter. C'est  
22 ça, c'est dix personnes ou dix de la CSN ou dix de  
23 la FTQ ou dix de l'Inter. Ce sont ces hommes à lui  
24 qu'il veut avoir. Alors, pourquoi vous viendriez  
25 vous ingérer dans ça?

1 R. On s'ingère pas là-dedans, on s'ingère pas là-  
2 dedans. Non, non, c'est pas ça le principe. On part  
3 du principe de ce que vous dites, vous en avez dix,  
4 là, il y en a dix d'une telle centrale. Lui,  
5 excusez, il les engage, il y a pas de problème avec  
6 ça. Mais ce qu'on veut savoir c'est pourquoi il ne  
7 peut pas en prendre de d'autres centrales, tu sais,  
8 sur les dix, là, il y en a peut-être un qui reste à  
9 deux kilomètres du chantier, là, puis il fait venir  
10 trois, quatre gars en pension, une affaire de même.  
11 C'est juste ça, on veut juste...

12 Q. **[28]** Parce qu'il les connaît, puis il sait qu'il y  
13 a pas de problème avec ces gens-là?

14 R. Comment pouvez-vous dire qu'il va avoir des  
15 problèmes avec les autres gens?

16 Q. **[29]** Peut-être pas, mais il les connaît puis il y a  
17 un lien de confiance avec ces gens-là?

18 R. C'est en travaillant avec quelqu'un puis le lien de  
19 confiance, on a tous un lien de confiance, on  
20 connaît tous des... Moi j'ai donné confiance à des  
21 entrepreneurs, puis j'oblige pas les entrepreneurs  
22 à prendre rien que de l'International, j'ai un lien  
23 de confiance avec eux autres.

24 Le monsieur qui a passé ici hier, je pense  
25 hier, monsieur Savard je crois. Je pense qu'il l'a

1 bien expliqué. Il y a moyen de s'assire, rentrer à  
2 quelque part, s'asseoir, dire peu importe ta  
3 couleur, il y a moyen de faire toutes les  
4 centrales, tout le monde va travailler.

5 Peut-être qu'on est rendu à ce point-là  
6 aujourd'hui en disant : « Il faut prendre le temps  
7 de s'asseoir, il faut prendre le temps d'en  
8 discuter. » Pas obligé quelqu'un à engager lui ou à  
9 l'employeur à faire ci ou à faire ça. Il y a  
10 maintes, maintes entrepreneurs qui ont comme vous  
11 dites, on appelle ça des douze/douze (12/12) nous  
12 autres dans notre jargon, des gars permanents avec  
13 lui. C'est ses gars à lui, il y a pas de problème  
14 avec ça.

15 Mais si mettons il part, il va travailler  
16 dans une autre région où qui manque trois, quatre  
17 gars, bien qu'il en prenne un de la FTQ, qu'il en  
18 prenne un de l'Inter, qu'il en prenne un de la CSD,  
19 tout le monde va être heureux. Tu sais, c'est pas,  
20 on arrive pas là en disant : « Aie, aie, tu vas  
21 prendre rien que de notre monde, là. » En tout cas  
22 c'est pas ma... c'est pas ma vision, puis c'est pas  
23 de même que ça marche chez nous, ça je peux vous  
24 l'assurer, c'est pas de même que ça marche chez  
25 nous.

1                   Là, on a peut-être un petit problème avec  
2 un local vis-à-vis une autre centrale, mais c'est  
3 un problème qui peut être réglé. Peut-être parce  
4 qu'avant il y a pas personne qui a pris le temps de  
5 s'asseoir puis de dire : « On va prendre le temps  
6 d'analyser la situation, on va prendre le temps  
7 d'analyser le problème. » Mais non c'est pas ça,  
8 là. Puis aujourd'hui bien avec les nouvelles  
9 visions qu'on a, on veut faire ça. On veut prendre  
10 le temps de s'asseoir, on en veut pas de chicane.  
11 Les centrales syndicales on veut pas se pogner  
12 entre nous autres, on veut juste s'asseoir puis  
13 comprendre. Le mot « discrimination », c'est un mot  
14 qui depuis deux, trois ans on en entend parler  
15 partout. On en veut plus de ça, on en veut pas. On  
16 a jamais dit qu'on en veut pas, il y a moyen de  
17 s'asseoir puis de regarder ça. C'est à peu près  
18 tout ce que je peux dire.

19 Q. **[30]** Maître Laurin?

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. **[31]** Oui, c'est important, en fait ce qui se  
22 discute. Moi je veux savoir votre position. Quand  
23 l'employeur est dans la légalité, par exemple, il  
24 est pas question de faire venir des gens d'une  
25 autre région qui ont pas le droit de travailler,

1 qui sont pas des douze/douze (12/12), puis ce genre  
2 de chicane, mais quand il est dans la légalité,  
3 est-ce que vous admettez que l'employeur a le droit  
4 de gérance et qu'il peut choisir les gens?

5 R. C'est son droit.

6 Q. **[32]** Et qu'il peut le faire indépendamment des  
7 pourcentages ou des...

8 R. C'est son droit.

9 Q. **[33]** ... des ratios, des pourcentages, et caetera,  
10 c'est son droit?

11 R. Oui.

12 Q. **[34]** Vous êtes d'accord avec ça?

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. **[35]** O.K. Et êtes-vous d'accord qu'on ne peut pas  
15 imposer justement l'employeur de dire : « Bien, là,  
16 il y a un tel pourcentage, vous devez engager. »  
17 Vous êtes d'accord avec ça?

18 R. Imposer.

19 Q. **[36]** Je parle toujours dans la légalité?

20 R. Oui, oui, mais le mot « imposer », Maître Laurin,  
21 tu sais, non on peut pas imposer, on peut juste  
22 discuter, proposer peut-être, mais imposer, j'aime  
23 pas, j'aime pas, non, j'embarquerai pas dans...  
24 jamais, non, le mot « imposer » je l'aime pas parce  
25 que je trouve ça « rough » un peu. Tu sais, tu peux

1 pas arriver à un employeur puis : « Je t'impose, tu  
2 vas engager mes gars », puis j'y vais avec  
3 arrogance tout ça, non, non, non, c'est pas de même  
4 que ça marche, on va s'asseoir puis on va...

5 Q. [37] Mais ce que je comprends de votre position à  
6 vous, et qu'on partage d'ailleurs pour les fins de  
7 la Commission, c'est que l'employeur est celui qui  
8 décide dans la mesure où il respecte, bon, les  
9 régions, et caetera, mobilité?

10 R. Oui.

11 Q. [38] On entrera pas dans les détails. C'est lui qui  
12 décide. Je vois deux types de discrimination, mais  
13 c'est vous le témoin, vous nous le dites. Il y a la  
14 discrimination, c'est toujours discrimination,  
15 c'est toujours quand on veut forcer l'employeur à  
16 faire ce qu'il ne veut pas faire...

17 R. D'accord avec vous.

18 Q. [39] ... dans une situation de légalité?

19 R. D'accord avec vous.

20 Q. [40] Quand c'est pas légal, ça c'est un autre  
21 débat. Mais discrimination c'est soit on veut  
22 toujours imposer à l'employeur un choix d'employés  
23 alors qu'en vertu de ses droits de gérance, c'est  
24 lui qui devrait les...

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[41]** Soit parce qu'on... on invoque le pourcentage  
2 de représentativité dans une région en disant  
3 « bon. » Ou soit le contraire parce qu'on dit  
4 « bien, là, vous engagez dix de la CSN qui sont  
5 vous prétendez les meilleurs, mais... » Bon. Ça  
6 fait que c'est ça les deux types que je vois de  
7 discrimination...

8 R. D'accord.

9 Q. **[42]** ... mais c'est toujours une contrainte sur  
10 l'employeur.

11 R. Je suis d'accord avec vous.

12 Q. **[43]** C'est ça?

13 R. Oui.

14 Q. **[44]** Et dans la mesure où l'employeur respecte au  
15 niveau légal ce qu'il doit faire, à ce moment-là  
16 c'est à lui à choisir. Vous êtes d'accord avec ça?

17 R. C'est à lui à choisir puis même - excusez, je vais  
18 aller plus loin que ça. Si advenant que je veux  
19 rentrer de mes membres là, bien, c'est à moi à  
20 discuter avec puis à m'asseoir puis être capable de  
21 vendre... de vendre mon monde, t'sais « des  
22 meilleurs, t'en as dix meilleurs, j'en ai peut-être  
23 trois, quatre bons, moi aussi, t'sais, on peut-  
24 tu... », mais pas embarquer dans le « tu vas  
25 engager, tu vas faire ci, tu vas faire ça. » Non,

1 c'est pas...

2 Q. **[45]** C'est parce que ce que j'entends aussi et ce  
3 que je perçois aussi, c'est que vous dites « moi,  
4 comme président, évidemment c'est pas moi qui  
5 contrôle les unions locales », vous avez dit ça.

6 R. Non, en aucun temps.

7 Q. **[46]** Ils sont autonomes. On vous demande qu'est-ce  
8 que vous prévoyez faire et qu'est-ce que vous  
9 pensez pouvoir faire, vous dites « bien, moi, je  
10 veux favoriser des discussions puis des  
11 rencontres...

12 R. Oui.

13 Q. **[47]** ... et caetera. »

14 R. Oui.

15 Q. **[48]** Et, là, bien, on peut trouver que c'est...  
16 c'est mou, hein, on peut trouver que c'est mou.  
17 Mais, d'un autre côté, il y a des plans... il y a  
18 des lois qui se sont multipliées sur la  
19 discrimination. Il y a eu des plaintes pénales, ça  
20 a brassé. Est-ce que vous pensez que les plaintes  
21 pénales qui ont été logées ont réglé le problème de  
22 la discrimination dans la construction?

23 R. Honnêtement, là, je pense, ça a juste aggravé le  
24 problème. Je vous le dis, c'est pas par une plainte  
25 qu'on va régler de quoi, c'est en s'assoyant puis

1 en discutant vis-à-vis, face-à-face.

2 Là, je dis, quand j'étais adjoint, j'ai  
3 rencontré des compagnies, puis on parlait de...  
4 de... justement de ça, discrimination, de ci, de  
5 ça. Eux autres aussi ils sont pas trop trop en  
6 accord avec ça, t'sais, je veux dire. À quelque  
7 part, là, ils aiment pas se faire... ils aiment pas  
8 se faire obliger ou rentrer dans la gorge quelque  
9 chose qu'ils veulent pas. Puis nous autres, bien,  
10 en tant que syndicat, en tant que syndicaliste, on  
11 veut pas prendre ce moyen-là, c'est pas... c'est  
12 pas de même que ça marche, c'est pas de même que ça  
13 marche.

14 Q. **[49]** Je vais me permettre...

15 R. Moi, je m'excuse, Maître Laurin.

16 Q. **[50]** Oui. Excusez-moi.

17 R. Mais, j'ai cinquante-sept (57) ans...

18 Q. **[51]** Vous êtes jeune.

19 R. ... puis j'ai toujours cru à ça, moi, de m'asseoir  
20 face-à-face puis de discuter. Une bonne discussion,  
21 là, on prend le problème, on le met sur la table,  
22 puis on en discute.

23 Q. **[52]** Seriez-vous d'accord, si vous me permettez une  
24 suggestion, pour dire il faut un changement de  
25 mentalité chez certaines personnes? Je vous dis pas

1 que tout le monde est coupable de discrimination à  
2 travers le Québec, et caetera, et caetera, mais il  
3 faut amener un changement de mentalité. Et je  
4 suggère - mais, là, encore une fois, c'est vous le  
5 témoin - que pour amener un changement de  
6 mentalité, on est mieux de discuter puis de trouver  
7 des forums puis de trouver des façons de changer  
8 des mentalités que de continuer à faire des  
9 plaintes pénales, mais c'est une suggestion que je  
10 vous fais et c'est vous qui allez nous donner la  
11 réponse.

12 R. Maître Laurin, j'adore le mot « forum ».

13 Q. **[53]** Oui. Ah! Bien...

14 R. J'adore le mot « forum ».

15 Q. **[54]** ... je l'ai pas dit pour vous faire plaisir,  
16 mais si ça vous fait plaisir, je...

17 R. Non. Honnêtement, je vous dis, j'adore le mot  
18 « forum ».

19 Q. **[55]** ... suis pas malheureux de ça, là.

20 R. Oui, je pense que c'est... c'est... Oui. Oui.  
21 Changement de mentalité, organiser des forums,  
22 discuter de la problématique, oui, cent mille à  
23 l'heure. Oui, pas de trouble.

24 Q. **[56]** Il faut changer des mentalités...

25 R. Oui. Oui. Oui, oui.

1 Q. [57] ... chez certains.

2 R. Oui.

3 Q. [58] Sur ces bonnes paroles, Madame la Présidente,  
4 Monsieur le Commissaire, je termine mes questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Laurin.

7 Q. [59] Merci, Monsieur Gagné.

8 R. Merci beaucoup, Maître. C'est Maître qu'on dit?

9 Oui.

10 Me ROBERT LAURIN :

11 Q. [60] Bah! Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [61] Madame.

14 R. Merci.

15

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17

18 (09:57:03)

19 DISCUSSION

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Crépeau.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Oui, je pense qu'on est parti chercher le témoin  
24 monsieur Pedneault qui est tout près d'ici. Peut-  
25 être Monsieur Fortin, avisez le témoin. Alors, le

1           prochain témoin, Madame la Présidente, c'est  
2           monsieur Normand Pedneault qui est juste ici dans  
3           la salle des témoins à l'arrière.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Bonjour, Monsieur.

6           Me PAUL CRÉPEAU :

7           Restez debout une seconde, Monsieur Pedneault.

8

---

9

10

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-neuvième  
2 (19e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 NORMAND PEDNEAULT, P.-D.G., propriétaire d'une  
7 compagnie de construction

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[62]** Alors, bon matin, Monsieur Pedneault. Monsieur  
13 Pedneault, peut-être qu'on va commencer par la  
14 présentation et peut-être en vous adressant vers  
15 madame la Présidente et monsieur le Commissaire.  
16 Peut-être pour vous présenter, nous parler de votre  
17 parcours personnel. Alors, vous avez fait des  
18 études dans quel domaine?

19 R. Ah! J'ai fait... je me suis promené sur les bancs  
20 d'école une vingtaine d'années pour acquérir un  
21 bac, ce qu'ils appelaient autrefois le cours  
22 classique, un bac SA, plus ensuite de ça, des  
23 études en sciences appliquées à l'Université  
24 d'Ottawa, quelques études par après de  
25 qualification sur des nouvelles normes de

1 construction il y a une trentaine d'années.

2 Q. **[63]** O.K. Alors, je comprends que votre cours  
3 classique vous a préparé à faire des travaux dans  
4 l'industrie de la construction pendant quarante  
5 (40) ans.

6 R. Beaucoup plus qu'on pense parce qu'il y a beaucoup  
7 d'humains dans la construction et dans les... et  
8 dans les relations de choses.

9 Q. **[64]** On va se parler...

10 R. Toutes les formations nous permettent... les  
11 formations nous permettent de faire face à la vie  
12 dans différentes façons.

13 Q. **[65]** Et peut-être pour ramener ça plus précisément  
14 au domaine de la construction, je comprends que  
15 vous venez d'une famille... d'une fière famille de  
16 l'industrie de la construction.

17 R. C'est-à-dire mon père était entrepreneur en  
18 construction quelques années avant que je termine  
19 mes études et puis oui, pendant l'été on faisait  
20 partie des travaux, j'ai été élevé dans le milieu.

21 Q. **[66]** Comment s'appelle l'entreprise?

22 R. Paul Pedneault inc.

23 Q. **[67]** Paul c'était votre père?

24 R. C'est du nom de mon père.

25 Q. **[68]** Du nom de votre père. Et vous... l'entreprise

1 a été créée en quelle année?

2 R. Là, dans les années soixante-dix (70).

3 Q. **[69]** Soixante-dix (70)? Quel type de travaux  
4 faisait à ses débuts l'entreprise Paul Pedneault  
5 inc.? On va l'appeler, là, Pedneault, là, pour les  
6 fins de la discussion.

7 R. Au tout début, l'entreprise oeuvrait dans les...  
8 dans les bordures et trottoirs et les aménagements  
9 paysagers, les parcs, ces choses-là. Ça a duré une  
10 trentaine d'années. Quelques fois un peu  
11 d'aqueducs, d'égouts à travers ça, des stations de  
12 pompage et puis comme le Saguenay était... comme le  
13 Saguenay... au Saguenay, il y avait personne qui  
14 faisait de structures, c'est-à-dire des ponts, des  
15 viaducs, les gens de l'extérieur venaient faire les  
16 travaux. Petit à petit on a regardé l'ouverture,  
17 nous sommes spécialisés maintenant, nous ne faisons  
18 plus que des structures, ponts, viaducs, barrages,  
19 stations de pompages, autrement dit, les travaux de  
20 génie civil, mais du côté construction de béton,  
21 ces choses-là.

22 Q. **[70]** Et peut-être au niveau des structures, est-ce  
23 qu'on ajoute le mot « structures complexes »,  
24 détenez-vous de la certification?

25 R. C'est-à-dire qu'on fait les structures complexes,

1 les structures qu'on appelle aujourd'hui les  
2 structures complexes, c'est un nom qui est arrivé  
3 avec la Commission Johnson, le rapport Johnson où  
4 pour se permettre... ou les travaux qui... qui  
5 étaient considérés par le ministère des Transports  
6 comme complexes, c'est-à-dire d'envergure plus  
7 grande que les travaux ordinaires, les ponts à plus  
8 que deux ou trois portées, les ponts de grande  
9 envergure ou avec une complexité spéciale, ça  
10 devait d'être fait par des entreprises pré-  
11 qualifiées qui s'étaient pré-qualifiées auprès du  
12 Ministère pour pouvoir soumissionner.

13 Q. **[71]** Est-ce qu'effectivement vous vous êtes pré-  
14 qualifiés? Votre entreprise?

15 R. Oui, effectivement nous sommes pré-qualifiés, notre  
16 compagnie est pré-qualifiée pour faire soit... la  
17 plupart, tous nos chargés de projets sont pré-  
18 qualifiés, nos ingénieurs. La compagnie possède les  
19 qualifications nécessaires pour faire ces travaux-  
20 là sur deux ou trois structures en même temps.

21 Q. **[72]** Je vous ai pas posé la question tout à l'heure  
22 mais où se trouve le siège social de l'entreprise?

23 R. À Saguenay.

24 Q. **[73]** Saguenay. Les travaux que votre entreprise  
25 fait territorialement, est-ce que c'est juste au

1 Saguenay?

2 R. Notre entreprise a couvert la province à  
3 l'exception de la région de la Ville de Québec et  
4 du grand Montréal, c'est-à-dire l'Abitibi,  
5 Gatineau, la Gaspésie, la Côte-Nord, un peu  
6 partout, tout le périphérique Bellechasse.

7 Q. [74] Et peut-être pour nous donner une idée de  
8 grandeur, votre entreprise a combien d'employés  
9 quand on est en pleine saison?

10 R. Je dirais autour de soixante-quinze (75).

11 Q. [75] Alors vous faites ce genre de travaux-là et  
12 vous nous avez parlé... peut-être vos principaux  
13 clients, est-ce que c'est toujours des contrats  
14 publics dans ce domaine-là?

15 R. Toujours, on ne travaille... on travaille  
16 exclusivement pour les municipalités, Hydro-Québec  
17 très peu, mais municipalités...

18 Q. [76] Ministère des Transports?

19 R. Ministère des Transports, la ressource hydrique  
20 pour les barrages.

21 Q. [77] O.K. Les... et aujourd'hui, là, parce que vous  
22 avez parlé tantôt contrats de... de pavage et de...  
23 et de bordures de trottoirs, faites-vous encore ce  
24 type de travaux-là?

25 R. Non, on a délaissé complètement les trottoirs,

1 bordures, depuis quelques années.

2 Q. **[78]** Vous avez parlé un peu partout à la grandeur  
3 de la province, incluant la Côte-Nord?

4 R. Oui, oui, la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord et  
5 incluant La Tabatière qui est reliée simplement par  
6 bateau, là. Gagnonville l'année de la fermeture.

7 Q. **[79]** O.K. Alors on va jusqu'à la pointe du Québec,  
8 là, complètement, là, jusqu'au Labrador, à ce  
9 moment-là?

10 R. Oui, oui, oui, Mécatina, Gros-Mécatina, et caetera,  
11 ces places-là, là.

12 Q. **[80]** Vous faites...

13 R. Saint-Augustin, le nom de la Basse-Côte-Nord.

14 Q. **[81]** Et Pedneault, l'entreprise Pedneault fait des  
15 contrats peut-être en... vers Madame la Présidente,  
16 Monsieur le Commissaire... il fait des contrats  
17 depuis combien de temps sur la Côte-Nord, Basse-  
18 Côte-Nord? Vous y êtes depuis combien de temps?

19 R. On a commencé les travaux sur la Côte-Nord en  
20 quatre-vingts (80), en quatre-vingts (80) dans le  
21 temps qu'on faisait des trottoirs et bordures,  
22 cette section-là se faisait simplement par les gens  
23 de Québec. Moi je calculais que le Saguenay pouvait  
24 aussi bien desservir la ville de Sept-Îles que les  
25 gens de Québec, c'était même plus court un peu ça

1 fait qu'on a tenté notre chance puis on a commencé  
2 à travailler en quatre-vingts (80) sur la Côte-Nord  
3 dans la ville de Sept-Îles.

4 Q. [82] Est-ce que c'est exact de dire qu'il y a  
5 plusieurs, parce qu'on a vu monsieur Savard qui  
6 était ici hier, vous aujourd'hui, votre entreprise,  
7 il y a plusieurs entrepreneurs, des entrepreneurs  
8 importants du Saguenay qui font des affaires sur la  
9 Côte-Nord?

10 R. Sur la Côte-Nord et à l'extérieur de la région. Les  
11 travailleurs du Saguenay, les entreprises du  
12 Saguenay couvrent le Saguenay en exclusivité parce  
13 qu'on voit à peu près jamais d'entreprises de  
14 l'extérieur qui viennent travailler au Saguenay  
15 parce que non compétitif. Les entreprises du  
16 Saguenay sont très compétitives, ils ont une  
17 culture entre eux autres puis ils partent puis ils  
18 vont à l'extérieur, ils font les contrats, ils ont  
19 fait à la Baie-James... pas la Baie-James, mais les  
20 dernières qui se sont faites, Péribonka, Rupert,  
21 aujourd'hui ils sont impliqués à la Romaine, ils  
22 font les grands chantiers, ils ont fait la 175  
23 presque en exclusivité entre Québec et Montréal  
24 alors on a une capacité de production qui... la  
25 plupart de nos entreprises peuvent même pas presque

1           oeuvrer en région. Faut vraiment qu'ils travaillent  
2           à l'extérieur.

3           Q. **[83]** Et, est-ce que ça, le fait qu'il y ait des  
4           entrepreneurs du Saguenay qui travaillent  
5           spécifiquement et peut-être beaucoup sur la Côte-  
6           Nord, est-ce que c'est source de conflits, conflits  
7           de travail ou conflits avec les travailleurs de la  
8           Côte-Nord?

9           R. C'est-à-dire que les gens du Saguenay, quand il y a  
10          de l'ouvrage sur la Côte-Nord, ils ont besoin de  
11          travailler. Quand l'ouvrage est sur la Côte-Nord,  
12          ils vont la faire sur la Côte-Nord. Si l'ouvrage  
13          est ailleurs, ils vont la faire ailleurs, mais si  
14          elle est sur la Côte-Nord, ils vont y aller puis  
15          ils vont s'organiser pour la faire sur la Côte-Nord  
16          parce qu'il faut qu'ils travaillent. Quand les  
17          grands chantiers présentement ils sont sur la Côte-  
18          Nord, si tu vas pas là, tu serres pas l'équipement  
19          puis attendre qu'il y en ait ailleurs. Tu y vas où  
20          est-ce qu'il y a de l'ouvrage.

21          Q. **[84]** Maintenant, est-ce que ça c'est une source de  
22          conflits avec les travailleurs locaux le fait qu'il  
23          y ait beaucoup d'entreprises du Saguenay qui  
24          travaillent activement sur la Côte-Nord?

25          R. C'est-à-dire, avec les travailleurs locaux, faut

1 s'entendre. Lorsqu'on va partout ailleurs, en  
2 Abitibi, on va aussi en Abitibi, on va à  
3 Bellechasse, on va, et caetera, partout ailleurs,  
4 les gens travaillent normalement puis ils font  
5 leurs travaux. Quand on... tout le monde sait que  
6 si tu dépasses, si tu vas sur la Côte-Nord, faut au  
7 départ savoir que tu y vas parce que c'est pas  
8 pareil comme ailleurs. Alors quand tu vas sur la  
9 Côte-Nord, tu te prémunis contre le fait Côte-Nord.  
10 Il y a un effet Côte-Nord qui est différent des  
11 autres. La convention collective arrête à peu près  
12 à Baie-Comeau. Après ça, elle se discute, elle est  
13 pas écrite.

14 Q. [85] Qu'est-ce qu'il y a de différent, c'est quoi  
15 la convention collective à l'est de Baie-Comeau, ou  
16 au nord de Baie-Comeau? Qu'est-ce qu'il y a de  
17 différent? Essayez peut-être de nous l'imager puis  
18 ensuite on verra des exemples, là.

19 R. Qu'est-ce qu'il y a de différent c'est que la  
20 convention collective et puis le milieu de travail,  
21 dans ces secteurs-là, est toujours très difficile,  
22 s'exécute suite toujours à des négociations. On  
23 sait que ça va coûter plus cher. On sait qu'on va  
24 être capable de réaliser les contrats, mais on sait  
25 jamais dans quelle condition qu'ils vont se faire

1           puis, on se prémunit tout le temps. Il y a un  
2           contrat sur la Côte-Nord, lequel qui va le... on se  
3           parle entre nous autres, lequel qui va le  
4           soumissionner sur la Côte-Nord. Ah! c'est sur la  
5           Côte-Nord. Il y en a un ailleurs, il y en a un sur  
6           la Côte-Nord. C'est sûr qu'on va soumissionner  
7           ailleurs.

8           Q. **[86]** C'est pas un premier choix?

9           R. Oui. C'est jamais le premier choix. On va jamais  
10          sur la Côte-Nord pour faire de l'argent. On va sur  
11          la Côte-Nord parce que faut travailler puis que  
12          l'ouvrage est là.

13          Q. **[87]** Les... on était juste, toujours dans la  
14          présentation. On terminera puis on va revenir tout  
15          à l'heure avec certains problèmes. Je veux juste  
16          continuer. L'entreprise, votre entreprise Pedneault  
17          inc. est aussi membre de l'Association des  
18          constructeurs de routes grands travaux?

19          R. C'est exact.

20          Q. **[88]** L'Association provinciale des constructeurs  
21          d'habitation?

22          R. Oui.

23          Q. **[89]** Peut-être à l'ACRGTO, vous-mêmes avez-vous  
24          déjà agi comme administrateur au sein de cette  
25          association-là?

1 R. Oui, j'ai siégé pendant cinq ans comme  
2 administrateur de l'ACRGTQ dans les années deux  
3 mille cinq (2005) à deux mille dix (2010) environ.

4 Q. **[90]** O.K. Les... alors vous connaissez bien aussi  
5 la mécanique à l'interne, les processus de  
6 négociation des conventions collectives, vous  
7 connaissez aussi ces processus-là en tant  
8 qu'entrepreneur?

9 R. En tant qu'entrepreneur et puis j'ai toujours, j'ai  
10 toujours porté une attention spéciale. Je me suis  
11 toujours personnellement très impliqué sur les  
12 points de vue, les implications légales des  
13 différentes actions, des différents contrats, les  
14 différents types de contrats pour pouvoir bien  
15 connaître les paramètres légaux dans lesquels je  
16 dois naviguer quand je fais naviguer ma compagnie  
17 parce que, il y a beaucoup de points de vue légaux.  
18 Il y a différentes sortes de contrats, différentes  
19 sortes de soumissions, différentes jurisprudences  
20 qui sortent, qui nous guident dans nos actions et  
21 puis nos décisions.

22 Q. **[91]** On termine là-dessus. Votre entreprise, vos  
23 hommes-clés à l'heure actuel... je dis hommes, là,  
24 vos personnes clés au sein de l'entreprise, qui  
25 sont-ils à l'heure actuelle, ceux qui vous

1           entourent? Est-ce que vous êtes le seul actionnaire  
2           pour le moment?

3           R. Présentement je suis le seul actionnaire avec mon  
4           épouse.

5           Q. **[92]** Et avez-vous des frères près de vous?

6           R. J'avais des frères qui étaient actionnaires avec  
7           moi. Maintenant j'ai racheté leurs parts il y a  
8           environ deux ou trois ans.

9           Q. **[93]** Est-ce qu'ils sont tous...

10          R. La compagnie était en situation qui permettait de  
11          les racheter et de leur offrir une certaine  
12          indépendance à un âge où est-ce que, dans la vie,  
13          je pense dans les alentours de cinquante (50) ans,  
14          on peut faire un choix, un choix de vie différent  
15          de la construction ou continuer dépendant des  
16          ressources qu'on possède. Alors, j'avais la  
17          possibilité de leur offrir cette clause-là et je  
18          l'ai fait.

19          Q. **[94]** Et est-ce qu'ils travaillent toujours  
20          actuellement au sein de l'entreprise?

21          R. Oui, oui, c'est des gens de construction, ils sont  
22          demeurés, ils sont bien contents de travailler  
23          encore. Mais ils auraient pu partir, ils avaient...  
24          ils avaient ce qu'il fallait pour... pour prendre  
25          leur retraite ou faire d'autre chose.

1 Q. [95] Tout à l'heure on va parler de chantiers  
2 spécifiques, en deux mille cinq (2005), on va  
3 parler de votre frère Benoît, de votre frère  
4 Daniel.

5 R. Oui.

6 Q. [96] En deux mille cinq (2005), votre frère Benoît  
7 avait quoi comme... qu'est-ce qu'il faisait comme  
8 travail au sein de l'entreprise?

9 R. Mes deux frères ainsi qu'un de mes garçons, plus  
10 deux ingénieurs, sont ce que j'appelle, moi, les  
11 chargés de projets. C'est-à-dire qu'ils s'occupent  
12 de chacun leur projet, qu'ils soumissionnent,  
13 qu'ils font comme une entreprise indépendante sur  
14 chacun des travaux. Alors, il était chargé de  
15 projet pour la compagnie, chose qu'il fait depuis  
16 moult années puisqu'il est dans la compagnie, je  
17 pense, depuis une quarantaine d'années.

18 Q. [97] O.K. Alors, vous avez commencé tout à l'heure  
19 à aborder certains aspects particuliers du travail  
20 des... sur les chantiers sur la Côte-Nord. Je vous  
21 ai peut-être coupé un peu votre élan, mais peut-  
22 être nous dire, depuis les années que Pedneault  
23 incorporée travaille sur la Côte-Nord, est-ce que,  
24 vous, vous voyez à un moment donné où il y a une  
25 coupure, où l'attitude... l'attitude syndicale

1 change envers les entrepreneurs? Êtes-vous capable  
2 de la situer dans le temps?

3 R. Dans... au début, on allait juste à Sept-Îles,  
4 faire les trottoirs, bordures de Sept-Îles pendant  
5 les premières années, les années quatre-vingt (80).  
6 La Ville de Sept-Îles, on avait remplacé les gens  
7 de Québec qui y allait. Et la Ville de Sept-Îles...  
8 dans ce temps-là les soumissions étaient publiées  
9 sur les journaux. Alors, même si, nous autres, on  
10 avait pas le journal de la Côte-Nord, ils nous  
11 faisaient parvenir les plans et devis pour  
12 s'assurer qu'on puisse soumissionner, pour avoir un  
13 entrepreneur qui donnait de la compétition aux  
14 autres. Et puis qui, je suppose, leur donnait  
15 satisfaction puisqu'ils insistaient pour qu'on  
16 soumissionne à chaque année.

17 Et puis tout se passait très, très, très  
18 bien dans le début des années quatre-vingt (80). On  
19 arrivait là-bas... De toute façon, il y avait...  
20 c'était une ville minière à ce moment-là, tout le  
21 monde travaillait à la mine ou au port de mer ou à  
22 Iron Ore puis... la construction c'était... c'était  
23 marginal, on était même pas capable d'avoir de  
24 travailleurs de la construction, il fallait tout  
25 amener.

1 Q. **[98]** Alors, vous ameniez, c'est ça, à ce moment-là,  
2 vos employés, il y avait de conflit sur... on a  
3 parlé de l'octroi des contrats, on vous appelait  
4 pour soumissionner puis on espérait que vous étiez  
5 pour arriver avec vos employés afin que ça  
6 fonctionne?

7 R. Absolument.

8 Q. **[99]** Il y avait pas assez de travailleurs de  
9 construction dans la région pour satisfaire aux  
10 besoins locaux?

11 R. Non.

12 Q. **[100]** Alors, ça va bien, ces contrats-là, dans les  
13 années quatre-vingt (80). À un moment donné, êtes-  
14 vous en train de dire que la culture a changé?

15 R. C'est-à-dire qu'il y a eu un bout de temps pendant  
16 lequel la Ville de Sept-Îles a arrêté de faire des  
17 investissements, des trottoirs, des bordures.  
18 C'était probablement dans les années... dans les  
19 années quatre-vingt (80) aller à... les années  
20 quatre-vingt-quatre (84), quatre-vingt-cinq (85)  
21 aller à peu près à quatre-vingt-dix (90), quand ils  
22 ont fermé Gagnonville, qu'ils ont fermé le nord,  
23 que la ville est devenue à moitié placardée, que la  
24 Ville de Port-Cartier, la voisine, tous les  
25 immeubles étaient délabrés, il y avait plus

1           personne. La ville s'est vidée de presque la moitié  
2           de sa population. Les villes du nord se sont vidées  
3           de presque la moitié de la population.

4                        Il se faisait plus de travaux. Il y a un  
5           contrat qui est sorti, c'est un contrat  
6           d'assainissement des eaux qui était sur la fin,  
7           parce que l'assainissement des eaux, il fallait que  
8           ça se fasse, même si la Ville avait pas d'argent,  
9           c'est le gouvernement qui payait. Alors, on a  
10          obtenu ce contrat-là, d'environ à peu près un  
11          million et demi (1½ M). Et puis, lui, il a été  
12          difficile.

13        Q. **[101]** Alors, vous placez ça en quelle année?

14        R. Là ça a commencé.

15        Q. **[102]** Vous placez ça à peu près en quelle année,  
16          les contrats d'assainissement? C'est la station de  
17          pompage de Sept-Îles?

18        R. La station de pompage de Sept-Îles, en quatre-  
19          vingt-dix-sept (97).

20        Q. **[103]** Quatre-vingt-dix-sept (97). Je vois que vous  
21          avez avec vous vos notes, vous avez pris des notes  
22          de vos...

23        R. Oui, bien, pour avoir au moins les années exactes  
24          ou à peu près, les valeurs des contrats, des choses  
25          comme ça.

1 Q. **[104]** Êtes-vous capable même de le situer par  
2 rapport peut-être à un autre contrat important dans  
3 la région, est-ce que ça se place, dans le temps,  
4 en relation avec Alouette 1?

5 R. Oui, c'est... c'est l'année qu'Alouette 1 a été  
6 terminée parce que mon grutier était justement un  
7 délégué de chantier Alouette, là.

8 Q. **[105]** O.K. Alors, on est en quatre-vingt-dix-sept  
9 (97), à ce moment-là, et qu'est-ce qui change dans  
10 l'attitude des gens sur place, les travailleurs,  
11 les centrales, les officiers syndicaux par rapport  
12 à votre entreprise?

13 R. On avait... nous autres, on voulait retourner  
14 travailler à Sept-Îles, et caetera. On a fait la  
15 soumission, on est arrivés là-bas, s'installer avec  
16 nos équipements pour faire le contrat, avec notre  
17 main-d'oeuvre. Et puis, une fois installés, le  
18 comité de chômeurs a passé. C'est une petite (sic)  
19 autobus jaune placardé de signes de syndicalistes  
20 dessus, et caetera, qui sont venus sur le chantier  
21 puis ils ont dit : « Lequel qui travaille  
22 « icitte ». » Là, le lobbying, l'intimidation a  
23 commencé auprès des chantiers... auprès des  
24 travailleurs, lui il a le droit de travailler. Ça a  
25 été le début pour nous, ça a été le début de tout

1 ce qu'on a vécu par après, ça a commencé là. Le  
2 grutier a le droit de faire de la grue. Le  
3 charpentier a pas le droit de toucher à une pelle.  
4 Au point de vue CSST on va fermer le chantier. Pour  
5 quelles raisons? Pour des raisons farfelues qui ont  
6 même été contredites par le médecin pour l'ouvrir.  
7 Le harcèlement a commencé autrement dit pour faire  
8 travailler les gens de la Côte-Nord.

9 Q. **[106]** O.K. Et ça vous le vivez en mille neuf cent  
10 quatre-vingt-dix-sept (1997)?

11 R. Ça a commencé là.

12 Q. **[107]** Vous avez parlé l'arrivée du petit autobus  
13 jaune du comité de chômeurs?

14 R. Oui.

15 Q. **[108]** C'est quoi ça?

16 R. C'était un dix passagers jaune, là.

17 Q. **[109]** Oui?

18 R. Rempli de travailleurs, généralement des gens qu'on  
19 reconnaît bien, des Québécois, et caetera, avec une  
20 chemise, pantalons gris, là, de travailleurs ou  
21 plutôt noirs, ce qu'on appelle les « big bully »,  
22 des choses comme ça qui venaient faire un tour, qui  
23 venaient voir qu'est-ce qui se passait sur le  
24 chantier, pour voir s'il y avait des gens qui  
25 travaillaient.

1                   Ces gens-là étaient quand même assez  
2 intimidants, ils allaient voir les gens, puis après  
3 mes gens avaient peur. Ils savaient pas trop  
4 comment réagir à ça, c'était une première  
5 expérience. Je suis monté deux, trois fois pour  
6 essayer de voir, parce que moi j'ai des délégués de  
7 chantier, vous avez le droit, oui, vous avez le  
8 droit, vous avez accès au chantier avec vos cartes,  
9 vos photos dessus, puis deux.

10                   Alors, il y avait deux FTQ, les choses s'en  
11 allaient du chantier, les autres restaient sur le  
12 bord du chose puis ils voulaient s'avancer. Non, je  
13 les reculais, rester dans la rue. J'ai tenu mon  
14 bout, finalement les gens sont rentrés en dedans,  
15 on a discuté, on a réussi à avoir certaines  
16 ententes, et caetera. Bien certaines ententes, nos  
17 affaires étaient légales, ils l'acceptaient pas,  
18 mais ça restait là. Mais ça revenait toujours, puis  
19 après ça le soir les gars pouvaient pas aller loger  
20 dans les hôtels, ils logeaient dans des pensions  
21 parce qu'ils se faisaient écoeurer.

22                   Pour toutes sortes de raisons et n'importe  
23 quoi, on trouvait le moyen d'intimider les gens  
24 puis après ça de... intimider les gens puis les  
25 renvoyer chez eux. Alors, on a renvoyé tout ce

1 qu'on a été capable de renvoyer. On a fait le  
2 chantier avec à peu près juste de la main-d'oeuvre  
3 locale.

4 Q. **[110]** O.K.

5 R. Dans des conditions plus difficiles évidemment.

6 Q. **[111]** Alors, il y a plusieurs choses là-dedans.

7 Vous nous parlez tout à l'heure c'est le comité de  
8 chômeurs et qui veulent rentrer sur le chantier,  
9 mais là vous dites il y a présence de délégués  
10 syndicaux affichés comme tel?

11 R. C'est-à-dire il y avait aussi qui les  
12 accompagnaient des délégués syndicaux, et caetera,  
13 de la FTQ avec leur carte.

14 Q. **[112]** O.K.

15 R. Eux autres avaient le droit de rentrer sur le  
16 chantier.

17 Q. **[113]** O.K.

18 R. Parler normalement, et caetera, eux autres  
19 faisaient la job propre...

20 Q. **[114]** Correct?

21 R. ... à l'intérieur. C'était dehors que le brassage  
22 puis l'intimidation se faisaient.

23 Q. **[115]** O.K.

24 R. Après ça, il y a été une autre fois que j'ai monté  
25 ça brassait encore puis les gars commençaient à

1 avoir plus peur. Moi je suis arrivé, j'ai monté à  
2 Sept-Îles et puis dans l'autobus, il y a sorti deux  
3 gars, mais qui étaient des gars de Sept-Îles, puis  
4 il a sorti deux autres gars, c'était des gros  
5 blonds avec des gros bras tatoués, des manches  
6 courtes, c'était l'été, et caetera. Ils parlaient  
7 juste anglais. Ils étaient sur le bord, ils nous  
8 regardaient, puis un peu comme un lutteur qui  
9 essaie de dire : « Qu'est-ce que tu fais là,  
10 qu'est-ce qui va se passer « icitte »? »

11 Ils ont resté là sur le bord du chose, et  
12 caetera. J'ai tenu mon bout, je suis resté là, je  
13 les ai pas laissés passer. Ils m'ont pas touché.  
14 Puis ils sont rentrés dans l'autobus puis j'ai  
15 demandé : « Qu'est-ce que c'est que ces gars-là?  
16 Des anglophones qui viennent « icitte », et  
17 caetera, pour nous « black bully », c'est quoi  
18 cette histoire-là. À quelle place qu'on est  
19 rendu? » On m'a dit que c'était arrivé sur l'avion  
20 le matin, c'est reparti le lendemain.

21 Q. **[116]** Vous avez jamais su c'était qui?

22 R. J'en sais pas plus.

23 Q. **[117]** Ils sont venus?

24 R. Je comprends pas.

25 Q. **[118]** Ils sont venus sur les limites de votre

1 chantier...

2 R. Oui.

3 Q. **[119]** ... faire...

4 R. Par le petit autobus.

5 Q. **[120]** Oui, faire de l'intimidation?

6 R. Et caetera, de toute façon, ils parlaient juste  
7 anglais, ils avaient pas besoin de parler pour dire  
8 que qu'ils avaient à dire, puis ils sont repartis  
9 le lendemain.

10 Q. **[121]** Alors, il y avait présence de délégués de  
11 chantier de la FTQ avec les...

12 R. Les cartes.

13 Q. **[122]** ... les gros garçons dehors qui eux font un  
14 peu de trouble et vous dites votre chantier est en  
15 ordre. Alors, vous aviez amené vos travailleurs  
16 c'était des douze/douze (12/12)?

17 R. Oui.

18 Q. **[123]** Vous aviez le droit d'avoir vos travailleurs  
19 douze/douze (12/12) là-bas?

20 R. Bien c'est... c'est l'essence même d'un douze/douze  
21 (12/12) d'avoir le droit d'avoir une mobilité  
22 provinciale.

23 Q. **[124]** Alors vous amenez vos douze/douze (12/12),  
24 pour quelle raison, bon je vous pose la question  
25 d'abord, pour quelle raison vous amenez vos

1 douze/douze (12/12) sur votre chantier alors que ça  
2 va vous coûter des frais de pension, là, en amenant  
3 des employés de l'extérieur?

4 R. Je veux dire une compagnie de construction, c'est  
5 constitué d'équipement, de matériel puis de main-  
6 d'oeuvre. La méthode de travail et la façon de  
7 travailler et le coeur dur de la construction, du  
8 moins les gens, la manière de travailler entre eux  
9 autres, de reconnaître la façon de travailler est  
10 propre à chaque entreprise, la façon dont il va  
11 faire les travaux, les planifier, opérer ses  
12 équipements puis faire le béton, la démolition,  
13 chacun ses équipements, chacun sa méthode, qui ne  
14 sont pas secrètes, mais des fois sont plus  
15 performantes puis qui sont planifiées pour ça avec  
16 ces gens-là. Quand tu as pas ces gens-là, tu es  
17 plus un entrepreneur en construction, tu es  
18 quelqu'un avec de l'argent puis de l'équipement,  
19 mais tu as plus rien pour faire ton chantier, à  
20 moins que tu dises à tout le monde, chacun, qu'est-  
21 ce qu'il va faire, puis comment puis lui montrer.  
22 Ça devient impossible.

23 Q. **[125]** Ça vous prend vos hommes...

24 R. Ça nous prend la tech... ça nous prend l'expérience  
25 puis... ça nous prend peut-être pas l'expérience,

1           mais le « know-how », le savoir-faire de ton équipe  
2           qui te suit...

3           Q. **[126]** O.K.

4           R. ... comment est-ce que tu travailles de base, pour  
5           être au moins capable de diriger puis d'orienter le  
6           chantier.

7           Q. **[127]** Donc...

8           R. Un des problèmes qu'ils ont « on va te laisser  
9           amener tout ton monde » excepté que si tu... tu vas  
10          leur mettre des chapeaux blancs puis ils ont pas le  
11          droit de toucher à rien.

12          Q. **[128]** O.K. Ça, on va y arriver un petit peu tantôt.  
13          Pour vous, pour un entrepreneur, c'est important  
14          d'avoir vos personnes clés, vos hommes au moins  
15          dans différents... les différents corps de métiers?

16          R. Au moins un dans différents corps de métiers ou au  
17          moins suffisamment de monde pour que les méthodes  
18          de travail, la synergie de la compagnie,  
19          lorsqu'elle attaque un chantier de telle façon, et  
20          caetera, qui est connue de ces gens-là puissent  
21          fonctionner pour donner du rendement.

22          Q. **[129]** O.K.

23          R. Il y en a qui commencent à bâtir une maison en  
24          commençant par le fond, d'autres commencent par le  
25          côté, et caetera, chaque compagnie a ses manières

1 de faire...

2 Q. **[130]** Oui.

3 R. ... quand on parle d'une maison alors les chantiers  
4 de constructions, démolition d'une station de  
5 pompage, le pompage des fosses, l'assainissement  
6 des... des fondations, chacun a ses technologies,  
7 chacun a ses méthodes de voir qui lui est propre...

8 Q. **[131]** Donc vous êtes...

9 R. ... en général puis qui doivent être appliquées  
10 parce qu'on l'a soumissionné comme ça, on l'a vu  
11 comme ça puis on veut le réaliser comme ça.

12 Q. **[132]** C'est ça. Alors vous n'êtes pas contre  
13 l'embauche locale, sauf que vous voulez avoir vos  
14 hommes clés pour diriger les travailleurs locaux?  
15 Est-ce que c'est un bon résumé?

16 R. Pour diriger et travailler avec eux autres parce  
17 que tu peux pas dire à quelqu'un : « Ça se fait  
18 comme ça » il le fait avec toi, il apprend puis ça  
19 travaille en équipe.

20 Q. **[133]** Alors...

21 R. Mais ça prend quelqu'un dans l'équipe qui sait ce  
22 qu'il a à faire.

23 Q. **[134]** O.K. Alors d'où l'importance d'avoir vos  
24 travailleurs douze/douze (12/12) dans les postes-  
25 clés au moins dans différents secteurs sur les

1 chantiers?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[135]** Alors quand vous dites, sur ce premier  
4 chantier-là, on revient maintenant à la station de  
5 pompage de Sept-Îles, on va l'appeler comme ça, là,  
6 en quatre-vingt-dix-sept (97), vous étiez arrivé  
7 avec vos employés et vous avez, j'imagine qu'avec  
8 les délégués syndicaux vous avez eu cette  
9 discussion-là : « J'ai mes employés ici, je veux  
10 les garder. » Leur avez-vous dit que vous étiez  
11 pour embaucher aussi de la main-d'oeuvre locale?

12 R. C'est-à-dire que ce qu'on a fait à l'heure  
13 actuelle, dans la main-d'oeuvre... ce qu'on a fait  
14 quand on a vu qu'on devait renvoyer de nos choses,  
15 ce qu'on a fait, on a essayé de travailler avec  
16 beaucoup de sous-traitants, de gens de Sept-Îles  
17 qui eux autres, avaient leurs propres hommes,  
18 compétents, qui faisaient de la bonne ouvrage, et  
19 caetera puis qui pouvaient... alors pour la grande  
20 partie des excavations, pour les mises en place des  
21 différents postes de pompage avec grue, on a sous-  
22 traité avec des gens de Sept-Îles, pour les  
23 structures, on a travaillé avec des gens de Sept-  
24 îles, la grue sur place, on a engagé... on nous a  
25 fourni un grutier qui était le délégué de chantier

1 à Sept-Îles à Alouette 1 qui s'est assis dans sa  
2 grue, qui a pas grouillé de là pendant trois mois  
3 de temps puis a tiré de temps en temps sur le câble  
4 puis ça s'est arrêté là, excepté que... qu'on en  
5 ait besoin ou pas, il était là.

6 Q. **[136]** Pourquoi? Parlez-nous du grutier, là.

7 Pourquoi qu'il était là puis pourquoi qu'il a été  
8 embauché?

9 R. Bien il a été embau... le grutier a été embauché  
10 parce qu'on avait besoin d'un grutier puis c'est  
11 lui qu'on nous a présenté. À ce moment-là, il était  
12 pas question pour moi, en quatre-vingt-dix-sept  
13 (97) c'était pas une question de FTQ, et caetera,  
14 c'était une question de forcer de prendre des  
15 travailleurs du coin. Pourquoi j'ai eu ce grutier-  
16 là plutôt que le reste? On s'est pas attardé à ça  
17 cette année-là, on savait qu'il fallait qu'il soit  
18 là puis pour le garder, il fallait le payer tout le  
19 temps même si on en avait besoin d'une heure par  
20 jour ou trois heures dans la semaine, il fallait  
21 qu'il soit là, on l'a payé là pendant ce temps-là,  
22 pendant le temps de la démolition.

23 Q. **[137]** On le savait qu'il fallait qu'il soit là, là,  
24 dites-nous le non-dit de ça, est-ce qu'on vous  
25 avait impo...

1 R. Bien c'est-à-dire que si c'était... si ça s'était  
2 passé ailleurs, on aurait fait des ententes avec  
3 cet homme-là. « Tu travailles peut-être trois  
4 heures, quatre heures par jour, et caetera, on peut  
5 pas te payer quatre heures par jour, on va te  
6 donner d'autres tâches que tu peux faire, que t'as  
7 le droit de faire entre toutes les tâches  
8 d'occupation, ne serait-ce que juste à un moment  
9 donné passer le balai, vérifier les gardes ou des  
10 choses comme ça ou garder les choses propres ou  
11 surveiller une pompe. C'est des ententes qu'on fait  
12 parce que les gens de métier ont le droit de faire  
13 toutes les tâches occupationnelles sur la  
14 construction.

15 Q. **[138]** Pouvez-vous l'expliquer ça? Prenez...  
16 Lentement, expliquez-nous ce qu'il en est, là. Les  
17 gens de métier, qui ont des cartes de compétence,  
18 ont le droit de faire des tâches occupationnelles?

19 R. Tous les gens de métier qui ont une carte de  
20 compétence...

21 Q. **[139]** O.K.

22 R. ... quelle qu'elle soit, ont tous le droit de faire  
23 toutes les tâches occupationnelles du décret.  
24 C'est-à-dire qu'un charpentier, un grutier, un...  
25 n'importe qui, a le droit de prendre une brouette

1           puis de transporter du sable. Il peut même  
2           s'engager, il peut même s'engager comme journalier  
3           s'il n'a pas d'ouvrage dans son métier puis t'as le  
4           droit de le faire puis il a le droit de travailler.  
5           Autrement dit, la carte d'occupation est donnée à  
6           tout le monde avec en plus une qualification pour  
7           les quarts de métier qui leur permette de faire ce  
8           qui est dans leur corps de métier.

9           Q. **[140]** Le plus....

10          R. Autrement dit, tout travailleur de la construction  
11          a le droit de faire toutes les tâches  
12          occupationnelles à l'exception des apprentis.

13          Q. **[141]** Donc votre grutier, on pouvait lui donner une  
14          pelle, une brouette, transporter un peu de gravier,  
15          des choses de même. Légalement, il a le droit de  
16          faire ça parce que c'est une tâche occupationnelle?

17          R. Oui, s'il essaie de le faire, il a le droit de le  
18          faire puis on a le droit de le payer soit comme  
19          grutier ou soit comme journalier. Par contre, si le  
20          matin il touche à sa grue, faut que tu le paies  
21          grutier toute la journée.

22          Q. **[142]** O.K.

23          R. Par contre, si lui accepte le reste du temps de  
24          travailler comme chose puis sur sa feuille de temps  
25          il marque journalier spécialisé, t'as le droit de

1 le payer comme journalier spécialisé ou comme  
2 grutier, dépendant de l'entente que tu fais avec  
3 lui. Autrement dit, il y a toujours moyen de  
4 trouver une occupation ou de faire en sorte que les  
5 gens soient productifs dans quelque chose qu'il y a  
6 entente avec eux autres, sans... puis pas avoir de  
7 monde assis à rien faire pendant qu'un autre fait  
8 de quoi que lui il a pas le droit de faire.

9 Q. **[143]** Si on sort...

10 10:27:16

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[144]** Si, excusez-moi, s'il a décidé, ou si vous  
13 avez décidé, que cette journée-là il est grutier,  
14 mais qu'il arrive à un moment donné où il faut  
15 qu'il descende de sa grue puis est-ce qu'il peut  
16 pousser une brouette?

17 R. Je comprends pas votre question.

18 Q. **[145]** Est-ce qu'il peut faire autre chose que...  
19 qu'être dans sa grue à un moment donné? En fait,  
20 j'essaie de comprendre pourquoi dans certains  
21 chantiers, on empêche les gens de lever une pelle  
22 ou de pousser le râteau ou de pousser une brouette.

23 R. C'est parce qu'on a pas le droit de les empêcher de  
24 le faire. La loi dit qu'ils ont le droit de le  
25 faire. Par exemple, je vais vous donner un exemple

1 que vous allez comprendre plus facilement. Un  
2 opérateur de pelle pose un tuyau avec deux  
3 journaliers dans un trou, et caetera, il creuse, et  
4 caetera, puis il prend un tuyau, il le descend. Il  
5 arrive à un endroit où la pelle, pour une raison  
6 quelconque, il y a un câble téléphonique  
7 quelconque, peut pas excaver en dessous. Faut que  
8 ça soit fait manuellement. Le chauffeur de pelle,  
9 il a le choix de deux choses. Il peut rester dans  
10 sa pelle les regarder faire. Puis si c'est leur  
11 copain, il peut débarquer puis pelleter puis ça  
12 fait partie de ses occupations puis c'est légal.  
13 J'ai... c'est ce qui se passe à peu près partout.  
14 Il y a une certaine entraide de gens qui  
15 travaillent ensemble.

16 Généralement ailleurs, les gens essaient  
17 plutôt de s'entraider, minimiser une tâche physique  
18 quand les gens peuvent aider, parce qu'ils ont le  
19 droit de faire la tâche occupationnelle, de  
20 recontinuer, continuer dans sa pelle une fois que  
21 l'obstacle est passé puis il continue de  
22 travailler. C'est la façon que ça se passe sur tous  
23 les chantiers, sauf sur la Côte-Nord.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [146] Qu'est-ce qu'il va arriver sur la Côte-Nord

1 dans cette situation-là? La pelle arrive pour  
2 travailler...

3 R. Bien sur la Côte-Nord, je pense qu'ils ont... je  
4 pense qu'ils ont une définition sur la Côte-Nord  
5 pour un chauffeur de pelle ronde puis un chauffeur  
6 de pelle carrée. Je sais pas. C'est pas possible.

7 Q. **[147]** O.K. Alors on reste sur ce chantier-là, on  
8 est toujours à la station de pompage à Sept-Îles.  
9 Vous avez vécu ce type de problèmes-là. Si j'ai  
10 bien compris, là, vous me direz si le résumé n'est  
11 pas exact, mais ce que... vous êtes arrivé avec vos  
12 travailleurs douze/douze (12/12) qui avez le droit  
13 d'être là. Ça a été contrôlé, vous étiez en  
14 situation de légalité et... mais d'autre part, les  
15 gens qui manifestaient dehors, qu'on a appelé les  
16 gens du comité de chômeurs puis les gros bras qui  
17 étaient arrivés dans l'avion, là, étaient pas  
18 d'accord avec la situation, même si elle était  
19 légale?

20 R. Oui, c'est ça.

21 Q. **[148]** O.K. Et est-ce... qu'est-ce... À part, il y a  
22 eu de l'intimidation? On a tenté de vous convaincre  
23 de, quoi de renvoyer vos travailleurs douze/douze  
24 (12/12) pour embaucher juste de la main-d'oeuvre  
25 locale?

1 R. On nous a pas... Nous autres, le palliatif qu'on a  
2 fait c'est que, on a engagé de la main-d'oeuvre  
3 locale, de la bonne main-d'oeuvre locale pour faire  
4 la démolition. Alors on a surtout sous-traité  
5 beaucoup de démolition. On a fait faire beaucoup de  
6 sciage par des compagnies de sciage au lieu de la  
7 démolition manuelle et puis comme... employé des  
8 sous-traitants locaux pour démolir, pour faire la  
9 base de... Et puis, par la suite, quand c'est le  
10 temps de la reconstruction, à ce moment-là les  
11 charpentiers sont rentrés sur le chantier. Et  
12 lorsque les charpentiers menuisiers embarquent sur  
13 un chantier de construction le calme renaît, ils  
14 prennent possession du chantier. Puis ce corps de  
15 métier là, qu'il soit CSN, FTQ ou n'importe quoi,  
16 travaille, il donne le rendement puis il s'organise  
17 pour que le chantier fonctionne. Quelle que soit  
18 leur allégeance syndicale.

19 Q. **[149]** Et quelle que soit la région, Côte-Nord  
20 incluse?

21 R. Oui.

22 Q. **[150]** Alors, vous nous dites que, dans les  
23 différents corps de métiers, chez les charpentiers  
24 menuisiers, il y a pas ces problèmes-là...

25 R. Il y a jamais de problème avec les charpentiers

1 menuisiers, ils sont vraiment des professionnels de  
2 la construction. Les charpentiers menuisiers c'est  
3 la base de la construction. Ce sont vraiment des...  
4 c'est des professionnels, c'est des gens qui  
5 travaillent adroitement. D'abord, ça prend une  
6 certaine compétence, une certaine vision pour être  
7 charpentier menuisier. Ça prend des habiletés  
8 aussi, ça prend... il faut avoir une vision  
9 d'entrepreneur. Si tu veux savoir comment attaquer  
10 un coffrage, comment réaliser quelque chose. La  
11 plupart des chefs de chantier ou des choses sont  
12 tout issus des charpentiers menuisiers. Ce sont les  
13 maîtres d'oeuvre de base des grands chantiers, sur  
14 les grands... sur les grands chantiers de  
15 construction.

16 Q. **[151]** Alors, pour vous, lorsque les charpentiers  
17 menuisiers arrivent sur un chantier, ça a un effet  
18 calmant?

19 R. Ça... c'est-à-dire au moment que tu commences la  
20 reconstruction avec les charpentiers menuisiers,  
21 les coffrages, et caetera, à ce moment-là le  
22 chantier va rondement, normalement.

23 Q. **[152]** Je veux revenir, toujours sur votre chantier  
24 de l'usine de pompage à Sept-Îles, vos douze/douze  
25 (12/12) étaient de quelle affiliation syndicale...

1 R. Je le sais pas.

2 Q. **[153]** Vous souvenez-vous? Non?

3 R. Non. On s'est jamais préoccupés de l'affiliation  
4 syndicale d'un employé.

5 Q. **[154]** Ou je vais peut-être vous demander plus  
6 spécifiquement, savez-vous s'ils étaient de la FTQ  
7 ou d'une autre centrale?

8 R. Non, je le sais pas. Il faudrait... il faudrait que  
9 je m'informe dans les registres de la compagnie.

10 Q. **[155]** O.K. Les... O.K. Alors, vous avez eu de la  
11 difficulté sur ce chantier-là, malgré les  
12 discussions que vous avez eues avec les délégués de  
13 chantier au début, vous... et l'embauche de main-  
14 d'oeuvre locale par le biais de sous-traitants.  
15 Est-ce que ces problèmes-là d'intimidation avec  
16 l'autobus, le petit autobus jaune, là, est-ce que  
17 ça a continué?

18 R. Non, ça a terminé après le... après... ça a  
19 terminé, après les... après la disparition de  
20 l'avion, le petit autobus, on l'a à peu près plus  
21 revu par après. Par contre, le... le chantier était  
22 replacé, dans le sens que c'était des sous-  
23 traitants qui travaillaient... de Sept-Îles, qui  
24 travaillaient avec leur main-d'oeuvre un peu  
25 partout. Puis, je me souviens, pour les

1           excavations, on avait engagé une pelle de  
2           Construction Innu, de Sept-Îles, là, les indiens.  
3           Ils ont pas de carte, ils ont pas de chose, et  
4           caetera, mais le monde les laisse travailler, ça  
5           fait que... ils faisaient la job.

6           Q. **[156]** O.K. Je vous pose la question : Pourquoi vous  
7           êtes pas passé directement peut-être par une des  
8           centrales ou par un agent d'affaires local de Sept-  
9           Îles pour dire : « Bon, bien, j'ai besoin de main-  
10          d'oeuvre, envoie-moi de la main-d'oeuvre », puis  
11          faire faire par des employés locaux, mais sous  
12          votre direction (inaudible)?

13          R. On a... on a jamais, nous autres... on avait  
14          jamais... c'était pas dans notre culture de passer  
15          par un local syndical pour avoir de la main-  
16          d'oeuvre.

17          Q. **[157]** Est-ce qu'il y a une raison à ça?

18          R. On l'a jamais fait parce qu'on... on en voyait pas  
19          la nécessité puis on voyait pas pourquoi que ce  
20          serait comme ça. On avait toujours le droit  
21          d'avoir... d'y aller par références : « Connais-tu  
22          des gars? Connais-tu quelqu'un? Qu'est-ce qu'il  
23          fait? Il y a quelqu'un de disponible? » Faire les  
24          sondages par nous autres mêmes pour engager notre  
25          monde.

1 Q. **[158]** Et, une dernière chose avant de changer de  
2 chantier, vous nous avez dit aussi, à un moment  
3 donné, je sais pas si c'est spécifiquement sur ce  
4 chantier-là ou un autre mais dire : « Nos  
5 douze/douze (12/12), nos employés, il fallait leur  
6 mettre un casque blanc sur la tête », c'est un  
7 chapeau de contremaître ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[159]** O.K. Et quand un... quand un de vos employés  
10 devient contremaître, qu'est-ce qui arrive, quel  
11 est son statut sur un chantier, est-ce qu'il peut  
12 continuer à manipuler une pelle ou un outil  
13 quelconque?

14 R. La seule différence, un contremaître... un  
15 contremaître, la seule différence c'est une prime  
16 puis qu'il est responsable.

17 Q. **[160]** Ça c'est pour l'employeur.

18 R. Il y a des chefs d'équipe, il y a des chefs de  
19 groupe. Chefs d'équipe ont une prime, ils  
20 s'occupent de tant d'employés. Quand tu as plus que  
21 tant de chefs d'équipe, tu mets un chef de groupe.  
22 Ces gens-là ont des tâches beaucoup plus  
23 administratives de surveillance, mais dans leur  
24 métier. Il y a rien qui les empêche de travailler  
25 puis la plupart travaillent, donne un coup de main,

1 et caetera, vont vérifier des mesures, travaillent  
2 avec les gens. Dépendant de la grosseur d'équipe.  
3 Un chef d'équipe de trois, il regarde pas faire les  
4 deux autres. Il y en a pas un qui tient le clou  
5 puis l'autre cogne dessus, là.

6 Q. **[161]** Et puis, effectivement, un chef d'équipe ou  
7 même un contremaître, c'est des gens qui,  
8 généralement, ont des cartes de compétence dans le  
9 domaine dans lequel vous les faites travailler?

10 R. Absolument.

11 Q. **[162]** Bon. Donc, ils ont légalement le droit de  
12 travailler?

13 R. Absolument.

14 Q. **[163]** Partout au Québec. Quand on arrive sur la  
15 Côte-Nord qu'est-ce qui arrive dans les faits avec  
16 quelqu'un qui est contremaître, est-ce qu'il a des  
17 problèmes à travailler?

18 R. La seule chose qu'il peut faire c'est toucher à  
19 rien, donner des ordres.

20 Q. **[164]** O.K. Ça c'est particulier à la Côte-Nord?

21 R. Oui.

22 Q. **[165]** Et bon, la seule chose qu'il peut faire quand  
23 vous dites ça c'est dans les faits?

24 R. Autrement dit, il est pas question que quelqu'un  
25 travaille, si tu as des employés compétents dans un

1           domaine, et caetera, mets-leur un casque sur la  
2           tête, ils vont dire à nos gars quoi faire, mais eux  
3           autres... vous autres vous toucherez à rien. C'est  
4           ça.

5           Q. **[166]** Ça c'est la culture locale ça?

6           R. Oui.

7           Q. **[167]** O.K. Après ce chantier-là de quatre-vingt-  
8           dix-sept (97) qui a été moins bien que les autres,  
9           je comprends, jusqu'à ce moment-là ça allait bien.  
10          Côte-Nord c'est un premier chantier qui vous donne  
11          de la difficulté?

12          R. Dans notre idée à nous autres quand on a fait ce  
13          chantier-là il y avait eu un brassage comme ça, ça  
14          avait été difficile. Puis on a pas relié ça à un  
15          phénomène FTQ, on a pas relié ça, et caetera,  
16          simplement un chantier qui avait mal été parce  
17          qu'il y a eu de la pression des chômeurs. On a pas  
18          relié ça directement à un phénomène quelconque, à  
19          ce moment-là.

20          Q. **[168]** Alors, je vous laisse avancer dans le temps?

21          R. On a eu de la difficulté à le faire, on a eu de la  
22          difficulté avec la main-d'oeuvre, avec à peu près  
23          bien des gens, mais c'est un chantier qui a été  
24          difficile à exécuter, on a fermé la parenthèse,  
25          puis pour nous autres c'était... c'était ça, on a

1 pas relié ça à un phénomène, on a relié ça plus à  
2 un phénomène de travailleurs, de travailleurs qui  
3 voulaient travailler toute la gang ensemble. On  
4 entendait parler un peu, mais il y avait cette  
5 culture connue-là de difficulté avec la FTQ, à ce  
6 moment-là.

7 Q. **[169]** Alors, après quatre-vingt-dix-sept (97), vous  
8 avez continué à faire des contrats sur la Côte-  
9 Nord?

10 R. Oui.

11 Q. **[170]** Vous en avez toujours fait. Peut-être nous  
12 dire comment ça... ça progresse après mille neuf  
13 cent quatre-vingt-dix-sept (1997)?

14 R. Après ça ça a été deux mille cinq (2005). Deux  
15 mille cinq (2005) on a fait quatre contrats.

16 Q. **[171]** O.K. Grosse année ça en deux mille cinq  
17 (2005). Alors, peut-être on va parler des quatre  
18 contrats. Quels sont-ils? On va les nommer.

19 R. Au printemps, un contrat de réfection de pont à  
20 Magpie.

21 Q. **[172]** Magpie ça?

22 R. C'est la rivière Magpie.

23 Q. **[173]** O.K. Ça, oui.

24 R. C'est entre Sept-Îles puis Natashquan.

25 Q. **[174]** O.K.

1 R. Une cinquantaine, une centaine de kilomètres  
2 dépassé Sept-Îles.

3 Q. **[175]** Alors, contrat de réfection du pont sur la  
4 rivière?

5 R. Oui.

6 Q. **[176]** Ça c'est un des contrats que vous faites.  
7 Autre contrat en deux mille cinq (2005)?

8 R. Après ça on fait un contrat de trottoirs, bordures  
9 dans la Ville de Sept-Îles.

10 Q. **[177]** De Sept-Îles. Troisième?

11 R. Troisième, on avait fait un premier à l'automne à  
12 Tadoussac.

13 Q. **[178]** O.K.

14 R. Tadoussac, Sacré-Coeur, une station... une station,  
15 pas d'épuration des eaux, mais une station de  
16 pompage...

17 Q. **[179]** O.K.

18 R. ... d'aqueduc à Sacré-Coeur.

19 Q. **[180]** Automne deux mille quatre (2004)?

20 R. Automne deux mille quatre (2004), printemps deux  
21 mille cinq (2005).

22 Q. **[181]** O.K.

23 R. Et puis on a eu un contrat de... un contrat suite  
24 au déluge ce qu'on a appelé des contrats d'urgence  
25 à Longue-Rive.

1 Q. **[182]** À Longue-Rive, puis ça on place ça à  
2 l'automne deux mille cinq (2005)?

3 R. À l'automne deux mille cinq (2005).

4 Q. **[183]** C'est les gros déluges de la Fête du travail  
5 où il y a toute une série de ponts?

6 R. Exact. Que la Côte-Nord a perdu, on a perdu la  
7 Côte-Nord, les routes pendant...

8 Q. **[184]** La route 138?

9 R. ... pendant une semaine ou deux, là. J'avais des  
10 travailleurs qui étaient justement sur le contrat  
11 de trottoirs qui ont pas pu descendre.

12 Q. **[185]** On a... hier, il y a un monsieur Savard qui a  
13 témoigné ici, vous connaissez monsieur Rock Savard?

14 R. Oui, très bien.

15 Q. **[186]** Son entreprise. Est-ce que c'est à la même  
16 période, là, où monsieur Savard a travaillé lui  
17 dans la région de Colombier?

18 R. C'était... c'était les mêmes travaux d'urgence.

19 Q. **[187]** Les mêmes travaux...

20 R. D'autres... sur un autre contrat.

21 Q. **[188]** O.K. Alors, lui était à Colombier, vous vous  
22 êtes peut-être une centaine de kilomètres à Longue-  
23 Rive?

24 R. À Longue-Rive, une cinquantaine de kilomètres, puis  
25 après ça il y en avait un autre, une trentaine de

1           kilomètres plus bas qui était fait par Excavation,  
2           non, Claveau & Fils.

3           Q. **[189]** Claveau & Fils, d'autres travaux d'urgence  
4           encore une fois...

5           R. Exact.

6           Q. **[190]** ... la route qui était (inaudible).

7           R. Dans la même période.

8           Q. **[191]** Bon. Alors, deux mille cinq (2005) c'est  
9           quand même une grosse année pour votre entreprise  
10          sur la Côte-Nord, on va voir un petit peu ces  
11          contrats-là en commençant peut-être par la rivière  
12          que j'appelle Magpie...

13          R. Magpie.

14          Q. **[192]** ... mais c'est Magpie. Ce contrat-là que vous  
15          faites comment s'est-il déroulé?

16          R. Ce contrat-là c'est un contrat de réfection de pont  
17          qui devait se faire en deux phases parce qu'il  
18          fallait pas couper la route de la Côte-Nord. Pour  
19          réaliser ce travail-là quand on a... quand on est  
20          arrivé nous autres pour faire, soumissionner le  
21          contrat, on est allé voir le chantier, mais puis on  
22          a pris des photos, on a examiné le contrat, et  
23          caetera.

24                        Et puis on s'est informé aux gens du coin,  
25          les gens qui résident à côté, le volume d'eau

1           augmente l'été, comment est-ce qu'il se comporte  
2           pour pouvoir travailler avec les culées, essayer de  
3           prendre de l'information. Un des habitants du coin,  
4           un résident du coin pas bien loin, il dit :  
5           « Envoye, il dit, ils refont le pont, il dit, je  
6           suis charpentier-menuisier, je vais pouvoir  
7           travailler avec vous autres si vous l'avez. » Puis  
8           là, il nous donne à peu près ce qu'il connaît, il  
9           dit : « Bon, tu en parles avec lui. » Prend son  
10          nom, quand même qu'une référence, un bon  
11          charpentier menuisier voisin, c'est toujours utile.  
12          Fait la soumission puis on obtient le contrat. On  
13          monte faire le contrat. En arrivant là-bas, et  
14          caetera, tout contents pour s'installer, tout  
15          contents de rencontrer notre monsieur, il dit :  
16          « Non, je pourrai pas travailler. » « Comment ça tu  
17          peux pas travailler? » Il dit : « L'automne passé,  
18          j'ai pas signé la bonne carte, j'ai pas le droit de  
19          travailler sur votre pont cette année. » Il était  
20          CSN. Puis de lui-même, il avait décidé qu'il avait  
21          pas le droit de travailler sur le chantier du pont,  
22          en avant de chez eux.

23          Q. **[193]** Parce qu'il savait...

24          R. Il a pas voulu le faire.

25          Q. **[194]** ... il savait qu'il était de la CSN...

1 R. Ça fait que là, on a engagé des gens du coin qui  
2 avaient quand même des... les gens du coin savaient  
3 qu'il y avait un petit pont à faire là, ça nous  
4 prenait quatre ou cinq gars pour faire la  
5 construction. On a engagé deux charpentiers et puis  
6 deux journaliers ou deux manoeuvres pour commencer,  
7 faire le travail, s'installer et puis on a fait le  
8 contrat au complet avec ces gens-là. Ces gens-là  
9 étaient FTQ, ça c'est sûr. Mais par contre, on  
10 avait suffisamment de main-d'oeuvre en faisant...  
11 en les faisant travailler tout le temps, et  
12 caetera, puis avec l'envergure des travaux, les  
13 phases multiples, pour réaliser le contrat, avec  
14 quelques sous-traitants qui venaient ponctuellement  
15 faire des travaux divers.

16 Le contrat s'est bien... s'est bien déroulé  
17 par lui-même, la main-d'oeuvre était efficace,  
18 travaillante, les deux journaliers, et caetera, ils  
19 ont voulu... ils voulaient rester sur le chantier  
20 alors eux autres, sans baisse de salaire, par  
21 contre, mais s'il y avait un coin de béton à  
22 casser, ils prenaient le brise-béton puis ils  
23 allaient préparer leur ouvrage, ils travaillaient  
24 en groupe, le contrat s'est fait comme ça. Mais  
25 quand monsieur Bezeau a passé par là puis qu'il

1 s'est aperçu qu'il y avait des ouvriers qui  
2 brisaient du béton puis qui travaillaient avec les  
3 autres, là... là, il a voulu les arrêter  
4 puis : « C'est pas comme ça que ça se fait, je vais  
5 vous monter des journaliers de Sept-Îles c'est eux  
6 autres qui vont faire cet ouvrage-là, vous avez pas  
7 le droit de toucher à ça. » Les gens se sont  
8 défendus, se sont rebiffés, ils ont resté sur le  
9 chantier puis il y a plusieurs fois, il a monté  
10 avec des gens, les gens de la Basse-Côte-Nord les  
11 ont retournés, ils ont dit : « C'est notre ouvrage,  
12 on la garde puis on la fait. » Puis on a fait le  
13 contrat comme ça puis ça a très bien été.

14 Q. [195] Monsieur Bezeau...

15 R. Puis ils reviraient de bord à toutes les fois.

16 Q. [196] O.K. C'est ça. Monsieur Bezeau...

17 R. Il a monté trois, quatre fois, mais à toutes les  
18 fois puis ça a brassé fort...

19 Q. [197] Monsieur Bezeau...

20 R. ... mais les gars se sont tenus, les gars du coin  
21 se sont tenus puis après ça, ils ont gardé leur  
22 ouvrage.

23 Q. [198] O.K. Monsieur Bezeau, on parle de Michel  
24 Bezeau?

25 R. Oui, oui, oui.

1 Q. **[199]** Qui est... qui est... je me rappelle plus son  
2 titre, il est agent d'affaires délégué pour local  
3 AMI, là?

4 R. Ah, je le sais pas, c'est le local AMI, c'est  
5 Bezeau.

6 Q. **[200]** C'est Bezeau de la FTQ?

7 R. Bezeau puis Rambo c'est... je sais pas qu'est-ce  
8 qu'ils font, je sais qu'ils « runnent » tout ce  
9 qu'il y a dans le coin.

10 Q. **[201]** O.K. Vous, alors si je comprends bien, votre  
11 façon de faire, vous nous l'avez déjà décrit, vous  
12 cherchez autant que possible de la main-d'oeuvre  
13 locale, vous recrutez vous-même votre main-d'oeuvre  
14 sans passer par la centrale syndicale?

15 R. C'est ça.

16 Q. **[202]** Alors vos employés, vous avez dit...

17 R. Quand tu arrives pour faire un pont dans un petit  
18 village qui est à cent cinquante (150) milles de  
19 Sept-Îles et qu'il y a quatre, cinq bons  
20 travailleurs qui voient l'ouvrage pour l'été, et  
21 caetera, ils disent : « C'est à nous autres cet  
22 ouvrage-là, c'est à côté de chez nous, on est  
23 capable de la faire puis bien la faire. » puis si  
24 c'est le cas, bien, tu travailles avec.

25 Q. **[203]** C'est ça. Vous les embauchés, alors, est-ce

1 que... je vous propose la formulation suivante,  
2 vous procédez comme ça autant que possible  
3 d'embaucher de la main-d'oeuvre locale pour éviter  
4 aussi d'avoir à recruter via la centrale syndicale,  
5 via la FTQ.

6 R. Ça dépend des... des... ça dépend qui est  
7 représentant de la centrale syndicale. Il y a des  
8 centrales syndicales où tu peux te fier aux agents  
9 d'affaires, ils vont t'envoyer la bonne main-  
10 d'oeuvre, ils t'enverront pas de pourris, ils vont  
11 respecter les chantiers puis chez nous, on  
12 travaille avec la FTQ, on travaille avec l'Inter,  
13 un peu partout... partout ailleurs les gens  
14 généralement nous réfèrent des bonnes gens. Ils  
15 essaient pas... parce qu'ils sont intéressés à ce  
16 qu'on leur redemande. Autrefois. Aujourd'hui c'est  
17 plus comme ça. Aujourd'hui il y a plus de  
18 communication. La communication, pour engager de la  
19 main-d'oeuvre, maintenant, c'est CCQ.

20 Q. **[204]** On va garder ça à la fin, là, O.K., on  
21 traitera de ça à la fin d'ici... carnet de  
22 référence.

23 R. Mais à venir à ce moment-là, aller jusqu'à  
24 l'automne, là.

25 Q. **[205]** Bon alors jusqu'à ce moment-là, vous cherchez

1           autant que possible... et vous nous dites que  
2           partout ailleurs, il y avait pas de problème,  
3           communication avec les centrales syndicales?

4           R. Non, les gens venaient au bureau régulièrement, ils  
5           offraient leurs choses, voir comment est-ce que ça  
6           allait, et caetera.

7           Q. **[206]** Correct.

8           R. Chacun... chacun plaçait des mots. Des fois tu  
9           téléphones à la CSN puis il dit là, de ce temps-ci,  
10          moi mes gars sont tous à Péribonka. J'aurais pas  
11          grand-chose, peut-être un apprenti à telle place,  
12          il serait en pension...

13          Q. **[207]** O.K.

14          R. ... téléphone à l'autre, et caetera. Oui j'en ai un  
15          qui descend, là, lui, c'est untel, il est excellent  
16          excepté que lui il veut plus y aller en dehors. Il  
17          serait bien prêt à prendre une job ici pour l'été.

18          Q. **[208]** Donc on s'en...

19          R. C'est le genre de réflexions qu'on a, et caetera,  
20          puis les... c'est quand même le Saguenay. C'est pas  
21          Montréal.

22          Q. **[209]** C'est ça.

23          R. Ça se connaît.

24          Q. **[210]** Alors, généralement dans votre région à tout  
25          le moins, il y a pas de problème. Ailleurs au

1 Québec, il y a pas de ces problèmes-là. C'est sur  
2 la Côte-Nord qu'il y a des problèmes à passer par  
3 les délégués syndicaux?

4 R. C'est la seule place que j'ai eu des problèmes.

5 Q. **[211]** Et est-ce que c'est avec tous les délégués  
6 syndicaux, vous avez parlé tantôt de Rambo.

7 R. Ah! non, non. Les charpentiers, il n'y a pas de  
8 problème.

9 Q. **[212]** O.K.

10 R. Sur la Côte-Nord, les charpentiers, j'ai fait  
11 Longue-Rive avec deux CSN puis trois FTQ. La même  
12 chose à... la même chose à Sacré-Coeur. J'avais  
13 CSD, CSN, FTQ.

14 Q. **[213]** Puis quand on parle d'opérateurs de  
15 machinerie?

16 R. Ah! bien là, opérateur de machinerie, il y a pas de  
17 problème si tu restes dans le milieu. Mais si ça se  
18 rend... si ça se rend à (inaudible) puis avec un  
19 opérateur, mais si ça se rend à Sept-Îles puis que  
20 c'est su, bien là c'est foutu.

21 Q. **[214]** Si c'est su, alors opérateur de machinerie à  
22 Sept-Îles, on parle de qui qui...?

23 R. On parle de Rambo.

24 Q. **[215]** Rambo. O.K. Et monsieur Bezeau lui...

25 R. Monsieur Gauthier.

1 Q. **[216]** ... quel type de manoeuvre dont il est  
2 l'officier syndical? C'est des manoeuvres, hein,  
3 monsieur?

4 R. Monsieur Bezeau, c'est des manoeuvres. Monsieur  
5 Gauthier c'est les opérateurs.

6 Q. **[217]** Les opérateurs de machinerie. Alors le  
7 chantier de Magpie, vous nous dites finalement  
8 c'est vos travailleurs qui ont... c'est monsieur  
9 Bezeau...?

10 R. C'est les travailleurs, c'est les travailleurs qui  
11 ont fait la job de garder la paix syndicale, garder  
12 leurs jobs puis de faire le travail. Puis ils l'ont  
13 très bien fait. Ils ont... On a eu des résultats  
14 satisfaisants sur notre contrat.

15 Q. **[218]** Et monsieur Bezeau était insistant? Il est  
16 revenu quelques fois sur le chantier?

17 R. Il est venu plusieurs fois. On me dit plusieurs  
18 fois, c'est-tu quatre fois, c'est-tu cinq fois? Je  
19 le sais pas, et caetera, de façon assez récurrente  
20 c'est-à-dire quand il y avait des coulées de béton  
21 pour essayer, et caetera, de dire, vous autres vous  
22 arrêtez de faire ça, les charpentiers, vous allez  
23 rester chez vous pendant les manoeu... Je vais  
24 monter des manoeuvres. Puis le manoeuvre qui fait  
25 ça, il fera pas de telle autre affaire. Il a voulu

1           prendre puis c'est eux autres qui ont dit non.  
2           C'est notre chantier, c'est nous autres qui fait  
3           l'ouvrage. On a le droit de le faire puis va-t'en  
4           chez vous.

5           Q. **[219]** O.K. Ça met fin...

6           R. La Basse-Côte-Nord, ce qu'ils appellent la Basse-  
7           Côte-Nord en haut de Sept-Îles, allé jusqu'à  
8           Natashquan et puis le local de Sept-Îles, c'est pas  
9           un grand amour. C'est pas la grande amour. C'est  
10          pas les relations... Eux autres gardent leur  
11          ouvrage puis ils se font pas imposer trop, trop par  
12          l'autre gang d'en bas. Maintenant que les chantiers  
13          sont ouverts, c'est rendu à grandeur, je sais pas  
14          comment c'est rendu maintenant, là. Maintenant,  
15          avec la Romaine, qu'il y en a deux mille (2000) qui  
16          passent par là. Avant ça, c'était quelques petits  
17          villages dans mon temps, c'était plutôt local puis  
18          ils gardaient ça chez eux.

19          Q. **[220]** Alors on vient de finir le chantier de la  
20          rivière Magpie. On s'en va sur le contrat de  
21          trottoirs qui est à peu près à la même période, au  
22          printemps deux mille cinq (2005)?

23          R. Oui.

24          Q. **[221]** Et là vous êtes dans la ville de Sept-Îles?

25          R. En par... Justement, là on parle de contrats.

1 J'ai... le... contrat de trottoirs et bordures de  
2 Sept-Îles était sorti, ça faisait un bout de temps  
3 qu'on avait pas allé. J'ai dit, il y a quand même  
4 de l'ouvrage, la ville commence à grossir, ça  
5 commence à avoir du travail, et caetera. Pourquoi  
6 si on réinvestirait, on se réinvestirait pas une  
7 équipe puis regarder la possibilité de refaire du  
8 travail en trottoirs et bordures dans la ville de  
9 Sept-Îles.

10 Bien là, on a regardé le contrat, on l'a  
11 soumissionné en sachant que les rumeurs puis tout  
12 ce qui se passait un peu ailleurs, mais on avait  
13 pas vraiment été plus offusqué que ça à date. En  
14 tout cas, c'était vivable ce qu'on vivait. Un petit  
15 peu à Baie-Comeau, mais pas plus. Ça se  
16 « manageait » en tout cas, ça... il y avait moyen  
17 de « dealer » avec ça. Moi j'ai dit, on va prendre  
18 une approche différente. On va essayer de  
19 collaborer avec eux autres puis on va remonter  
20 juste un chef d'équipe, un peu de machinerie, le  
21 principal, celle qui est spécialisée pour les  
22 trottoirs et bordures, pour les excavations à pelle  
23 sur roue (inaudible), puis on va mon... puis on va  
24 essayer de se former une équipe en place, de gens  
25 de la place qu'on pourrait revenir à tous les ans,

1 faire les contrats de trottoirs et bordures pendant  
2 l'été si on est compétitif, si ça marche. Dans cet  
3 esprit-là qu'on a soumissionné.

4 Alors on a soumissionné. Par contre, on a  
5 regardé les rendements qu'on avait chez nous, les  
6 contrats qu'on avait exécutés là auparavant, les  
7 différences de coûts de maison... de coûts de  
8 machinerie, de main-d'oeuvre puis surtout de béton.  
9 Alors on a augmenté, on a à peu près doublé la  
10 quantité voulue de main-d'oeuvre, par exemple, si  
11 chez nous on avait une moyenne de quatre cents  
12 (400) pieds par jour avec six gars, on en a mis dix  
13 pour faire les quatre cents (400) pieds, pour être  
14 sécuritaire, soumissionner.

15 Q. **[222]** Dix gars au lieu des six que vous auriez  
16 affecté?

17 R. C'est ça. Pour faire la même production, pour  
18 s'assurer...

19 Q. **[223]** O.K.

20 R. ... et caetera. En tout cas, c'est des gens  
21 nouveaux, ils sont pas accoutumés vraiment à la  
22 routine. On va leur montrer, on va se monter une  
23 équipe, puis si on est performant puis s'il y a de  
24 l'argent à faire, on va le faire. On a un contrat  
25 d'à peu près trois, quatre cent mille piastres

1 (300 000 \$-400 000 \$), on l'a soumissionné comme  
2 ça. Puis quand on a eu le contrat, on est allé voir  
3 monsieur Gauthier puis Bezeau puis on leur a  
4 expliqué dans quel contexte qu'on avait  
5 soumissionné ça, de nous donner de la bonne main-  
6 d'oeuvre, et caetera, des choses, et puis qu'on  
7 voulait se monter une équipe puis travailler avec  
8 les gens du coin. « Pas de problème, on va  
9 t'organiser ça. »

10 Par contre, moi,- ce qu'il y avait à ce  
11 moment-là, c'est le conseil d'administration de  
12 l'ACRGTO avec le... un des propriétaires  
13 d'Équipements Nordiques. Il dit : « Pour les  
14 opérateurs, il dit, t'es mieux de faire attention,  
15 il dit... il dit, tu vas te river le nez. Il dit :  
16 « Je vais t'arranger quelque chose pour les  
17 opérateurs. Monte ta pelle chez nous dans la cour,  
18 ta pelle sur roue spécialisée pour les trottoirs,  
19 pour enlever les trottoirs, puis il dit, j'ai  
20 justement un bon opérateur qui descend, qui  
21 descend, qui travaille à l'heure actuelle sur un  
22 chantier à Natashquan, puis il dit, il est libre.  
23 Il dit : je vais le garder sur mon 'payroll' puis  
24 je vais te le louer. Il va faire la job, tu vas  
25 avoir la paix, puis tu vas avoir un bon homme puis

1 tu vas avoir du rendement. » - « C'est correct, pas  
2 de problème. »

3 Q. **[224]** C'est une machine un petit peu... une machine  
4 un peu spéciale que vous amenez là pour...

5 R. Bien, une pelle sur roue, c'est pas tout le monde  
6 qui conduit ça.

7 Q. **[225]** O.K.

8 R. Une sur chenille, tout le monde conduit ça, une  
9 pelle sur roue, c'est plus... c'est plus... il y a  
10 plus de spécificités, c'est moins... c'est moins  
11 commun, si tu veux. C'est un petit peu plus  
12 compliqué à faire... à faire fonctionner.

13 Q. **[226]** Ça fait que, là, vous alliez avoir un  
14 opérateur.

15 R. Il y en a pas beaucoup, ça fait qu'il y a pas  
16 beaucoup d'opérateurs qui se sont accoutumés à  
17 conduire... à les conduire.

18 Q. **[227]** Ça fait que, là, on vous fournit de la main-  
19 d'oeuvre locale, pas de pension à payer.

20 R. Ça fait que je monte ma pelle, je la mets dans...  
21 je vais la porter dans la cour d'Équipements  
22 Nordiques, et caetera, son opérateur commence, et  
23 caetera, s'accoutumer, se familiariser comme il  
24 faut avec la pelle parce que quand t'enlèves des  
25 trottoirs à travers les maisons, les fils

1           électriques, ça prend quelqu'un de précis qui  
2           travaille bien, qui fait attention à ce qu'il fait,  
3           sans ça, tu brises tout. Quand même, il faut que ce  
4           soit un travail précis. Puis Gauthier vient me voir  
5           et dit : « T'as-tu ton opérateur de pelle? » J'ai  
6           dit : « Justement, j'ai dit, j'en ai un, c'est un  
7           gars de chez vous, FTQ. C'est celui d'Équipements  
8           Nordiques, il est rendu sur ma pelle, il est après  
9           se... » - « Qu'est-ce qu'il fait là, lui? » -  
10          « Bien, j'ai dit, il va conduire la pelle. » -  
11          « C'est pas là qu'il va, lui. J'ai une autre place  
12          pour lui, là. » - « Équipements Nordiques... oui,  
13          mais il travaille avec... » - « Équipements  
14          Nordiques, c'est pas lui qui place les gars. Lui,  
15          il s'en va ailleurs, j'ai une place pour lui. Je  
16          vais t'en envoyer un autre. »

17        Q. **[228]** Attendez, là. Là c'est Rambo...

18        R. Oui.

19        Q. **[229]** ... qui... vous avez trouvé un opérateur,  
20          mais c'est Rambo qui vous dit « c'est pas cet  
21          opérateur-là...

22        R. Oui, oui.

23        Q. **[230]** ... que tu vas prendre, là, lui, il s'en va  
24          ailleurs. »

25        R. « Équipements Nordiques, puis ici sur la Côte-Nord,

1 c'est pas comme ça que ça... c'est nous autres qui  
2 placent les gars. C'est pas lui qui va placer son  
3 gars sur ta pelle, c'est nous autres qui placent  
4 les gars. Lui, il va s'en aller ailleurs, puis je  
5 vais t'en envoyer un autre. » J'ai dit : « Ça me  
6 prend quelqu'un qui est capable d'opérer ça  
7 puis... » - « Pas de problème, je vais t'en trouver  
8 un. » Le lendemain, il m'en avait trouvé un, il  
9 restait à cent (100) kilomètres, puis il avait  
10 opéré une débusqueuse dans le bois sur roue.

11 Q. **[231]** Bon. Attendez. Attendez. Cent (100)  
12 kilomètres, ça représente quoi pour un entrepreneur  
13 à ce moment-là? Des frais? Des frais de...

14 R. Ah! Oui, les frais de déplacement, oui.

15 Q. **[232]** Les frais de déplacement. Ce que vous aviez  
16 pas avec votre premier opérateur.

17 R. Non, non. Mais, ça, c'était encore... c'est  
18 acceptable si le gars avait été... En tout cas,  
19 c'est un... c'est un pis-aller, et caetera, si le  
20 gars était... Mais, il avait chauffé à (inaudible)  
21 dans le bois, c'était sur roue, c'était  
22 hydraulique. C'était pas pantoute ce que j'avais  
23 besoin. Ça fait qu'on l'a envoyé sur la pelle qui  
24 était chez Équipements Nordiques. Puis, là, le  
25 propriétaire d'Équipements Nordiques qui était

1 aussi un ancien opérateur de Hewitt...

2 Q. [233] Oui.

3 R. ... autrefois, il connaissait bien la pelle. Il lui  
4 a donné un cours, il lui a montré comment faire  
5 fonctionner en sécurité, comment mettre les... les  
6 détecteurs électriques, et caetera, les mettre en  
7 fonction lorsqu'il approche des poteaux puis tout  
8 ça. Il lui a donné un petit cours. On l'a payé une  
9 couple de jours, là, à jouer dans... dans la cour,  
10 à s'amuser...

11 Q. [234] À s'entraîner, à se faire former.

12 R. ... à lever des morceaux, en fait, il a fait de  
13 l'entraînement pour pouvoir le mettre à l'ouvrage.  
14 Et puis, après ça, on l'a mis à l'ouvrage.

15 Q. [235] Puis, qu'est-ce que ça... est-ce qu'il y a eu  
16 du bon résultat?

17 R. Bien, on a eu... on a eu le rendement d'un débutant  
18 qui s'essayait, et caetera. Il faisait attention,  
19 puis ça allait pas vite.

20 Q. [236] Bon. Alors, c'est pas vous qui choisissez...

21 R. En fait, ça, ça a commencé le chantier comme ça.

22 Q. [237] Ça commence comme ça. Ça, c'est avec  
23 l'opérateur de machineries.

24 R. Ça, c'était... c'est la bonne entente qu'on avait  
25 d'avoir de la bonne main-d'oeuvre, et caetera. Ça

1 fait que, là, j'avais... j'ai fait...

2 (10:54:33)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[238]** Est-ce que vous avez... Je m'excuse. Est-ce  
5 que, ça, vous avez pu... vous pouvez nous dire  
6 combien ça coûte de plus ça quand ça arrive? Les  
7 frais de déplacement puis des frais d'hébergement  
8 j'imagine puis le plus de temps qu'il a pris pour  
9 faire...

10 R. Bien, le temps de formation, mets trois, quatre  
11 jours de temps de formation. Les frais de  
12 déplacement, je pense, c'étaient quatre-vingt-dix  
13 dollars (90 \$) par jour. Le contrat a duré deux  
14 mois. Ça fait partie de l'ensemble des choses qui  
15 ont fait en sorte que ce contrat-là qu'on avait  
16 estimé faire cent mille piastres (100 000 \$)  
17 dessus, on en a perdu cent (100 000 \$). C'est ça  
18 que ça a fait.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[239]** Monsieur...

21 R. Avoir les montants, c'est à peu près ça.

22 Q. **[240]** O.K. C'est un contrat ou malgré que vous avez  
23 alloué beaucoup de souplesse au niveau de la main-  
24 d'oeuvre, du temps d'exécution...

25 R. On l'avait déjà surévalué.

1 Q. **[241]** Oui.

2 R. On a dit « on devrait être bon de dégager une  
3 centaine de mille piastres (100 000 \$) moyennement,  
4 et caetera, les aléas, et caetera », puis on en a  
5 perdu cent (100 000 \$), ça fait que... Avec... avec  
6 dix (10) gars, on n'a pas fait ce qu'on faisait  
7 avec six, puis une journée sur deux, il y avait un  
8 pépin qui arrivait de l'extérieur qui faisait en  
9 sorte que la coulée de béton pouvait pas se faire,  
10 les coffrages étaient gelés, puis le lendemain on  
11 pouvait pas travailler ou... je payais du monde à  
12 rien faire. Un compacteur avait du... on arrivait  
13 pour faire la compaction, faire la coulée de béton,  
14 le compacteur avait... avait été « tanké » au  
15 Prestone.

16 Q. **[242]** O.K. On va en garder un petit peu pour après  
17 la pause, Madame la Présidente.

18 R. L'enfer.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (11:37:25)

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Gagné (sic), vous êtes toujours sous le  
25 même serment.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Monsieur Pedneault.

3 Q. **[243]** Alors, on continue, Monsieur Pedneault. On  
4 se... Oui, c'est ça, c'est monsieur Pedneault.  
5 C'est pas grave, Madame. On continue. Nous parlons  
6 toujours de ce contrat de trottoirs à Sept-Îles en  
7 deux mille cinq (2005) qui a eu des difficultés. Et  
8 vous nous avez expliqué que, malgré le calcul des  
9 coûts que vous avez fait en allouant beaucoup de...  
10 de place pour de la main-d'oeuvre supplémentaire,  
11 du temps, que ça allait prendre plus de temps, vous  
12 y avez perdu des sous. Vous avez terminé en disant  
13 « j'ai eu d'autres problèmes et j'aimerais juste  
14 qu'on y revienne. » Parlez-nous d'abord des  
15 différents... des problèmes que vous associez à ce  
16 type de chantier là sur la Côte-Nord, le béton.  
17 Alors, c'étaient des trottoirs, il fallait couler  
18 du béton.

19 R. Oui.

20 Q. **[244]** Alors, qu'est-ce qu'il y a eu comme problèmes  
21 avec le béton?

22 R. Alors, lorsque l'on fait des trottoirs le long des  
23 rues, on fait une rue avec des trottoirs le long  
24 d'une rue et on fait pas toute la rue la même  
25 journée généralement. S'il y a mille (1000) pieds

1 de rues à faire ou dans différentes rues  
2 adjacentes, on monte à peu près quatre, cinq ou six  
3 cents (400-500-600) pieds de coffrage. La  
4 procédure, c'est que, la veille, l'équipe de  
5 préparation prépare le terrain, fait les  
6 excavations et les fondations pour la mise en place  
7 du trottoir. L'équipe le lendemain met en place les  
8 coffrages, l'acier d'armature, coule le béton,  
9 finit le béton. Et dans la nuit, le béton sèche et  
10 le lendemain, on continue. On s'en va comme ça de  
11 quatre cents (400) pieds à quatre cents (400) pieds  
12 en faisant le tour de la ville ou des rues qui sont  
13 à effectuer.

14 Q. **[245]** Alors, c'est ça que vous disiez tout à  
15 l'heure quand vous évaluez votre capacité, vous  
16 dites que « dans d'autres régions, on est capable  
17 de faire X centaines de pieds par jour avec une  
18 équipe de six hommes. »

19 R. Oui.

20 Q. **[246]** Bon. Alors, vous arrivez à Sept-Îles...

21 R. On en avait prévu dix (10).

22 Q. **[247]** O.K. Et là, qu'est-ce qui arrive? Êtes-vous  
23 capable de faire ce... ce ratio-là de trois cents,  
24 quatre cents (300-400) pieds par jour de... de  
25 trottoir?

1 R. Faire le ratio, vous dites?

2 Q. **[248]** Oui, le faire, le réaliser aussi bien à Sept-  
3 îles? Avec le béton, il y a des problèmes?

4 R. Ah! C'est-à-dire à Sept-Îles même, il y avait des  
5 problèmes. Il y avait des problèmes avec la  
6 définition de tâches des... des employés. Pourquoi  
7 ça prenait dix (10) gars? C'est que, comme  
8 j'expliquais tout à l'heure, le... les gens de  
9 métier travaillent toute la journée ensemble chacun  
10 dans... on peut pas... Le finisseur de béton peut  
11 pas aller travailler juste deux heures l'après-  
12 midi. Le finisseur de béton ou le cimentier  
13 applicateur, il travaille avec les autres à faire  
14 la mise en place de la fondation, la mise en place  
15 du béton, qui est son métier, mais il a aussi à  
16 préparer les choses pour les coffrages, peut-être  
17 transporter les coffrages d'une place à l'autre  
18 avec le camion, et caetera. Mais, sur la Côte-Nord,  
19 ils avaient pas le droit de faire ça. Ils avaient  
20 le droit de peut-être, à un moment donné, finir le  
21 béton, décoffrer, nettoyer le coffrage. Le  
22 charpentier menuisier, lui, il avait le droit de  
23 placer le coffrage. Le gars d'occupation qui était  
24 le journalier, il décoffrait le coffrage. Un petit  
25 morceau d'acier de dix (10) pieds de long, là, qui

1 pèse trente (30) livres, il y avait deux gars pour  
2 l'enlever, deux gars pour le charouayer puis deux  
3 gars pour le mettre en place. Autrement dit,  
4 c'était... c'était ridicule.

5 Q. [249] C'est...

6 R. Surveiller toujours, et caetera, pour être bien sûr  
7 que chacun fait rien que ce qu'ils avaient à faire.  
8 Ça devient impossible à ce moment-là de réaliser  
9 quelque chose qui doit se faire en collégialité  
10 avec, en place, les différents métiers qui sont  
11 représentés pour faire le travail, mais travailler  
12 en collégialité pour avoir un rendement. Quelqu'un  
13 peut pas faire... faire... travailler deux heures  
14 le matin sur... le charpentier, l'autre travailler  
15 deux heures l'après-midi, puis l'autre deux heures  
16 le soir, puis le reste du temps, se regarder toute  
17 la journée. Ça se fait pas, les coûts deviennent  
18 impossibles. C'est le genre de choses qui se  
19 faisaient. Oui.

20 Puis après ça... et, ça, c'était toujours  
21 très bien surveillé par mon opérateur de chargeur  
22 qui, lui, avait toujours son cellulaire. Puis  
23 aussitôt que quelque chose se faisait pas comme il  
24 pensait, il téléphonait au Local puis les gars  
25 arrivaient. Ça fait que, lui, il gérait... il

1           gérait le ralentissement du chantier avec son  
2           cellulaire dans sa... dans sa rétrocaveuse.

3           Q. **[250]** L'opérateur, ça, c'est celui qui...

4           R. Une rétrocaveuse qui était un gars de... qui  
5           appartenait... que j'avais loué avec opérateur chez  
6           Équipements Nordiques. J'en ai parlé au  
7           propriétaire...

8           Q. **[251]** O.K.

9           R. ... mais il a dit : « Je peux rien y faire, puis,  
10          il dit, personne peut rien y faire. »

11          Q. **[252]** O.K. Lui...

12          R. Son cellulaire, on peut pas y enlever, on sait pas  
13          ce qu'il dit dedans. Tout le monde le sait, mais...  
14          il va virer ton chantier de là, puis il va falloir  
15          vivre avec.

16          Q. **[253]** Alors, il gérait votre chantier, il gérait le  
17          travail, le partage des tâches, l'absence de  
18          souplesse...

19          R. C'est-à-dire, il gérait... les gens, là, il  
20          gérait... si ça se faisait pas tel que les normes  
21          des syndicats de la Côte-Nord...

22          Q. **[254]** O.K.

23          R. ... jugeaient, il avertissait le Local. Puis comme  
24          le Local est dans le milieu de la ville, il était  
25          tout le temps à moins d'un kilomètre du chantier.

1           Puis dans le Local, il y a toujours une dizaine de  
2           gars...

3           Q. **[255]** O.K.

4           R. ... qui vont là pour voir comment ça se passe  
5           prendre un café. Ça fait que c'est pas long.  
6           J'étais... j'étais très bien entouré, très bien  
7           surveillé.

8           Q. **[256]** Parlez-moi donc la... la livraison du béton.

9           Là, vous faites une coulée le soir à la fin de  
10          l'après-midi pour... pour que ce soit prêt le  
11          lendemain, là. Normalement, c'est comme ça que ça  
12          fonctionne?

13          R. C'est-à-dire que les coffrages qui sont mis en  
14          place dans la journée se doivent d'être... avoir du  
15          béton dedans qui va durcir la nuit pour pouvoir les  
16          reprandre le lendemain pour continuer les travaux.  
17          Le soir quand... dans l'après-midi, s'ils avaient  
18          pas coulé... on finissait à cinq heures (17 h 00).  
19          Généralement, les coffrages étaient prêts à couler  
20          vers trois heures (15 h 00), le dernier camion  
21          arrivait vers... était commandé au chantier pour  
22          quatre heures (16 h 00). À ce moment-là, la mise en  
23          place se faisait assez rapidement, à peu près une  
24          demi-heure couler un camion de béton dans le  
25          trottoir. La finition, fermer le chantier, cinq

1 heures (17 h 00), tout le monde est heureux.

2 Q. **[257]** Ça, c'est la... ça, c'est la procédure  
3 normale.

4 R. Ça, c'est la vraie... c'est ce qui devait se passer  
5 normalement, et caetera, avec un certain...  
6 généralement, il restait un quart d'heure, le temps  
7 de se ramasser. Or, une ou deux fois par semaine,  
8 le dernier camion avait un retard. Au lieu  
9 d'arriver à quatre heures, il arrivait à quatre  
10 heures et quart, quatre heures et vingt (16 h 15-  
11 16 h 20), de sorte qu'on finissait tout le temps à  
12 cinq heures et cinq (17 h 05) deux fois par  
13 semaine. Alors, tout le monde se repayait une heure  
14 de temps double. On venait tout juste de manger le  
15 bénéfice de la journée puis encore.

16 Q. **[258]** Est-ce que c'est... d'après vous, là, dites-  
17 vous que c'est quelque chose qui arrivait  
18 régulièrement?

19 R. Vous savez, dans la rétrocaveuse, il y a un  
20 téléphone puis il y a un CB qui communiquent avec  
21 les camions, les camions de béton puis les camions  
22 de... aussi les camions qui faisaient l'excavation.  
23 Ça fait qu'avec les communications aujourd'hui,  
24 dans une rétrocaveuse sur une (inaudible), et  
25 caetera, tu peux gérer bien des choses. Tu peux

1 pas... Les travailleurs, les autres travailleurs au  
2 chantier, il est à pied. D'après moi,  
3 l'information, je me doute où ce qu'elle venait.  
4 Mais je peux pas l'affirmer.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [259] Et auriez-vous...

7 R. Mais il y avait certainement quelqu'un qui les  
8 avertissait.

9 Q. [260] Auriez-vous osé faire des réprimandes là-  
10 dessus?

11 R. La seule répriman... bien, réprimander le gars qui  
12 a son cellulaire, ça c'est... il faut pas faire ça.

13 Q. [261] Pourquoi?

14 R. Bien, parce que vous allez mettre le bordel sur le  
15 chantier.

16 Q. [262] O.K. Et...

17 R. Vous avez pas... le droit de gérance, vous l'avez  
18 pas, c'est eux autres qui décident qu'essé qui se  
19 fait. Et puis, moi, je me suis... mon fournisseur  
20 de béton, qui est Béton provincial, je suis client  
21 de Béton provincial à la grandeur de la province,  
22 ils sont étendus, et caetera, j'ai communiqué  
23 quelques fois avec les... les dirigeants pour  
24 essayer de voir, et caetera, ce que les camions de  
25 béton puis les choses, et caetera, ils ont...

1 changement de béton, ils ont tout le temps une  
2 chose, ils ont eu... il y en a un qui a fait un  
3 « flat », une autre qui aurait arrêté souffler son  
4 pneu, il y a tout le temps quelque chose.

5 Q. **[263]** Et ça ce sont les excuses qu'on vous donne?

6 R. Pardon?

7 Q. **[264]** Ce sont les excuses qu'ils vous donnent?

8 R. Oui.

9 Q. **[265]** Chaque fois qu'il y a quelque chose...

10 R. Bien, ils arrivent en retard sur le chantier, je  
11 téléphone à la bétonnière pourquoi : « Bien, je  
12 l'ai chargé à l'heure. Je sais pas ce qui est  
13 arrivé. » Ce qui est arrivé... C'est assez  
14 régulier.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[266]** Mais ça prenait ça, une heure de temps  
17 supplémentaire, pour toute l'équipe à ce moment-là  
18 puis ça...

19 R. Bien, tout le monde est à pied d'oeuvre, tout le  
20 monde part en même temps, tout le monde se fait  
21 payer.

22 Q. **[267]** Tout le monde se fait payer. On dépasse dix-  
23 sept heures (17 h), c'est une heure de temps  
24 supplémentaire et, ça c'était assez pour manger  
25 votre profit de la journée?

1 R. Bien, écoutez, travaille... on calcule la main-  
2 d'oeuvre sur neuf heures puis ça t'en coûte onze  
3 (11). Ça fait on vient te chercher vingt pour cent  
4 (20 %).

5 Q. **[268]** Oui. Les... Vous avez parlé...

6 R. Vingt pour cent (20 %) de main-d'oeuvre  
7 supplémentaire, là, juste là, là.

8 Q. **[269]** Oui.

9 R. Puis supposons que tu le coules pas pour une  
10 raison, quelque chose, tu le fais pas, bien, là  
11 t'as pas tes coffreurs pour le lendemain. Le  
12 lendemain tu vas avoir plus rien que trois cents  
13 pieds (300 pi) de coffrage, tu vas perdre ta  
14 journée ou tu vas travailler juste au tiers en  
15 payant toute la journée pareil. C'est... Même si tu  
16 as du coffrage supplémentaire, il y a toujours  
17 moyen... Ou un autre cas, c'est qu'il faut que  
18 le... la fondation soit acceptée pour pouvoir  
19 bétonner, après avoir mis les coffrages, on finit  
20 d'égaliser le gravier, on passe le compacteur pour  
21 que l'inspecteur puisse prendre la compaction,  
22 accepter la fondation pour couler le béton. Tu  
23 arrives pour passer le compacteur, les compacteurs,  
24 c'est comme j'ai conté tout à l'heure, il a oublié  
25 de mettre du gaz dedans puis il met du gaz, il a

1 mis du prestone à la place, le compacteur marche  
2 plus. Ça fait que, cette journée-là, tu peux pas  
3 couler... la compaction est pas acceptée. T'as le  
4 choix, à quatre heures (16 h), de payer tout le  
5 monde à temps double jusqu'à huit heures (20 h) ou  
6 de commencer le lendemain matin puis payer... puis  
7 perdre ta journée. C'est le genre de chose, ça n'en  
8 prend pas beaucoup, beaucoup dans deux mois pour...  
9 perdre des sous.

10 Q. **[270]** Le genre d'incidents que vous contez, comme  
11 peut-être le compacteur dans lequel on a mis du  
12 prestone. Est-ce que c'est le genre d'événement qui  
13 se répète? C'est un événement unique que vous nous  
14 racontez ou c'est quelque chose qui est peut-être  
15 arrivé plus qu'une fois?

16 R. Mettons trois fois dans l'été.

17 Q. **[271]** O.K. Est-ce que ça se produit sur d'autres  
18 chantiers ailleurs que sur la Côte-Nord?

19 R. Ailleurs, je le sais pas. Je te parle des miens.

20 Q. **[272]** O.K. Non, mais vos chantiers en dehors de la  
21 Côte-Nord?

22 R. Mes chantiers en dehors de la Côte-Nord, la  
23 machinerie, les seuls... on n'a pas beaucoup de  
24 machinerie. Ailleurs, le premier contrat, en deux  
25 mille cinq (2005), à Magpie, non, on n'a pas de

1 problème là parce qu'on avait pratiquement pas de  
2 machinerie sur ce chantier-là. Et puis Longue-Rive,  
3 on en reparlera tout à l'heure...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[273]** Non, mais la...

6 R. ... si on a à en parler.

7 Q. **[274]** Excusez-moi. La question était : Ailleurs que  
8 sur la Côte-Nord, est-ce que vous avez déjà eu des  
9 problèmes...

10 R. Ah! ailleurs que sur la Côte-Nord. Non, jamais,  
11 jamais, jamais.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[275]** O.K.

14 R. On a toujours plus qu'un compacteur. On a toujours  
15 un compacteur de rechange. Mais quand il y en a un  
16 qui marche pas... là ils ont mis du gaz dans les  
17 deux. Ça fait que, moi, j'en ai « starté » un, il  
18 part pas, tu essaies de partir l'autre, il part  
19 pas, tu laves les bougies, c'est vert.

20 Q. **[276]** Je vous le demande, Monsieur Pedneault,  
21 appelez-vous ça du sabotage de chantier?

22 R. Oui, si on veut, là. C'est... c'est sûr que...  
23 c'est sûr que c'est intentionnel. Surtout dans les  
24 deux, là.

25 Q. **[277]** Alors, ce contrat-là - et on va terminer là-

1 dessus - vous nous avez expliqué que vous y avez  
2 perdu...

3 R. Oui.

4 Q. **[278]** ... une grosse somme d'argent. Ça va peut-  
5 être nous permettre d'aborder la question des  
6 coûts. Comment ça coûte? Parce que tantôt on en  
7 profitera, là, on verra aussi les autres chantiers.  
8 Mais, deux mille cinq (2005), ça a pas été une  
9 bonne année pour vous sur la Côte-Nord, là, avec  
10 les problèmes de chantier. Si je vous demande, là,  
11 après deux mille cinq (2005), comment ça coûte  
12 pour... si vous allez soumissionner un chantier sur  
13 la Côte-Nord, qu'est-ce que vous allouez, comment  
14 ça coûte faire un chantier sur la Côte-Nord?

15 R. Bien, écoutez, la même réfection de trottoirs et  
16 bordures, dans les mêmes années, à Saguenay,  
17 quatre-vingts piastres (80 \$) du mètre linéaire; à  
18 Sept-Îles, cent cinquante (150). C'est le prix  
19 soumissionné.

20 Q. **[279]** Puis, cent cinquante (150), ça tient...  
21 quelles sont les variables qui font augmenter le  
22 prix? C'est la main-d'oeuvre, c'est...

23 R. Un petit peu le béton, très peu.

24 Q. **[280]** O.K.

25 R. Le fait d'éloignement...

1 Q. **[281]** Il y a des frais.

2 R. ... peut-être cinq pour cent (5 %).

3 Q. **[282]** Oui.

4 R. Il y a les frais de pension. Les frais de pension  
5 qui sont extrêmement élevés sur la construction.  
6 Ils représentent une partie importante du salaire,  
7 à un moment donné. Et puis c'est... c'est surtout  
8 la non-productivité.

9 Q. **[283]** Donc, c'est pas des coûts de... de matériel,  
10 c'est des coûts de main-d'oeuvre...

11 R. C'est des coûts de non-productivité. Quand tu fais  
12 des trottoirs tu as deux choses, tu as du béton, du  
13 gravier puis de la main-d'oeuvre.

14 Q. **[284]** Oui.

15 R. Le béton, un peu plus cher sur la Côte-Nord,  
16 légèrement, à cause du transport. Le gravier,  
17 similaire parce qu'il y a des bonnes sources  
18 d'approvisionnement en place. Puis le reste c'est  
19 la main-d'oeuvre. Il y a pas d'autres variables.

20 Q. **[285]** Et vous dites c'est quasiment du simple au  
21 double, de quatre-vingts (80) à cent cinquante  
22 (150)?

23 R. C'est parce que c'est pas... c'est un travail  
24 manuel. Alors, la main-d'oeuvre est extrêmement  
25 importante. Ça se fait pas des trottoirs mécanisés,

1           ça se fait pas des trottoirs préfabriqués. Le  
2           trottoir, ça se faisait comme ça il y a vingt (20)  
3           ans, ça se fait encore comme ça aujourd'hui.

4           Q. **[286]** O.K. Alors...

5           R. Tu coules du béton, tu finis du béton, la main-  
6           d'oeuvre.

7           Q. **[287]** Donc, on est à peu près du simple au double.  
8           Ça c'est un contrat...

9           R. Au minimum.

10          Q. **[288]** O.K. Quand on parle des... ça c'est des  
11          coûts, quand c'est un contrat de main-d'oeuvre. Si  
12          c'est un contrat où la main-d'oeuvre est moins  
13          importante, où ça va être de la machinerie qui va  
14          travailler...

15          R. Quand il y a plus de machinerie d'impliquée, sur  
16          l'ensemble du contrat, la... quand on avait des  
17          contrats d'excavation, et caetera, quand il y a des  
18          contrats d'excavation, la main-d'oeuvre représente,  
19          sur une pelle mécanique, qui coûte en moyenne cent  
20          cinquante dollars (150 \$) de l'heure, la main-  
21          d'oeuvre, l'opérateur va en coûter, avec les frais  
22          marginaux, peut-être cinquante-cinq (55). Ça veut  
23          dire c'est au... le tiers de la production. La  
24          machine, elle, elle coûte toujours la même chose.

25          Q. **[289]** O.K.

1 R. Si elle travaille bien.

2 Q. **[290]** Oui.

3 R. Si elle travaille bien, la main-d'oeuvre va coûter  
4 le tiers. Si le rendement diminue, bien, alors, à  
5 ce moment-là, la machine coûte encore toujours la  
6 même chose, mais si tu doubles ton coût de main-  
7 d'oeuvre, là, il va rester cent piastres (100 \$) de  
8 main-d'oeuvre, cinquante piastres (50 \$) de  
9 production. C'est ce qui fait la variation,  
10 pourquoi est-ce que tu augmentes tes coûts.

11 Q. **[291]** Alors, on n'est pas capable de mettre un  
12 chiffre précis, je comprends?

13 R. C'est toujours la production.

14 Q. **[292]** C'est ça.

15 R. C'est toujours la production.

16 Q. **[293]** Mais on est... je comprends qu'on n'est pas  
17 capable, mais si je vous demandais comme ça du tac  
18 au tac, ça coûte combien de plus quand vous  
19 envisagez de faire un contrat sur la Côte-Nord, ça  
20 dépend évidemment si c'est contrat de main-d'oeuvre  
21 ou de machinerie, là, mais c'est dans... êtes-vous  
22 capable de mettre un ordre de grandeur en  
23 pourcentage?

24 R. Un ordre de grandeur sur la... sur le pourcentage,  
25 ça m'est difficile de le faire parce que nous

1           sommes pas... on a beaucoup de machinerie, mais qui  
2           sont pour nos propres équipements et on ne s'en  
3           sert pas pour la production, elles servent comme  
4           appui à nos chantiers. Sur un pont si on a une  
5           pelle mécanique, elle va travailler deux heures  
6           dans la journée, peut-être trois jours après elle  
7           va travailler pour renterrer les fondations. C'est  
8           pas des contrats de production qu'on effectue, même  
9           si on a beaucoup de machinerie. Donc, c'est  
10          difficile pour moi de répondre à cette question-là  
11          en pourcentage pour de la machinerie.

12        Q. **[294]** O.K. On laisse le contrat qui était au  
13          printemps deux mille cinq (2005), vous nous avez  
14          dit que vous aviez un autre contrat qui est arrivé  
15          à l'automne deux mille cinq (2005), le déluge, le  
16          grand déluge qui a arraché une partie de la route,  
17          les ponceaux sur la route 138. Vous avez dit même  
18          monsieur Savard en avait un, on sait que c'est dans  
19          la région de Colombier?

20        R. Il en a eu plusieurs, à ce moment-là, il s'en  
21          faisait à Baie-Comeau, il s'en est fait partout le  
22          long de la... le long de la route de Sept-Îles...

23        Q. **[295]** Votre entreprise...

24        R. ... de la 138.

25        Q. **[296]** ... a obtenu un de ces contrats-là?

1 R. Notre entreprise a soumissionné à ces contrats-là,  
2 puis il a soumissionné sans même le solliciter,  
3 c'est que le ministère des Transports de Baie-  
4 Comeau avait un contrat... avait un ponceau un peu  
5 spécial à faire, qui était quelque chose de nouveau  
6 et qui avait été importé et fabriqué en aluminium  
7 dans la région du Nouveau-Brunswick, un gros  
8 ponceau arché, c'était une première. Ça s'était  
9 jamais fait. Dans lequel il y avait du béton, de la  
10 structure, des excavations. Et puis il avait pas le  
11 temps d'aller en soumission pour l'urgence des  
12 travaux qui devaient se réaliser avant les Fêtes.  
13 Alors, ce contrat-là on nous a envoyé les plans et  
14 devis puis on nous a demandé de soumissionner sur  
15 invitation si on était intéressé à rentrer un prix  
16 et vous avez, je pense qu'on avait eu cinq jours  
17 pour rentrer le prix, quelque chose comme ça. On a  
18 regardé l'ensemble du contrat, et caetera, puis oui  
19 on a rentré un prix, puis on a ramassé le contrat.  
20 Sur les trois entrepreneurs soumissionnaires  
21 demandés, il y en a un qui n'a pas rentré de prix  
22 sur invitation. L'autre était rentré, je pense,  
23 cinq cent mille piastres (500 000 \$) plus cher que  
24 nous autres. Puis il en faisait déjà un de toute  
25 façon. Il était évident qu'il avait pas le temps ou

1 et caetera. Nous, on s'était quand même regardé  
2 l'ensemble, les capacités de le faire. Vu que  
3 c'était en automne, beaucoup de nos gens qui  
4 travaillent l'été sur... plus du côté aménagement,  
5 et caetera, nos autres contrats étaient pas mal  
6 tous terminés, on avait beaucoup de nos gens  
7 disponibles, on avait une masse critique de main-  
8 d'oeuvre capable de travailler parce qu'il fallait  
9 le faire jour et nuit, vingt-quatre (24) heures par  
10 jour. Vingt-quatre (24) heures par jour et sept  
11 jours par semaine pour pouvoir réaliser le  
12 chantier. Ça fait qu'on a décidé de relever le  
13 défi, on a soumissionné, puis on a obtenu le  
14 contrat.

15 Q. **[297]** O.K. Alors, c'est un contrat...

16 R. C'est dans ce contexte-là, c'est un contrat fait  
17 travaux d'urgence.

18 Q. **[298]** Travaux d'urgence, vous allez travailler  
19 vingt-quatre sur vingt-quatre (24/24), sept  
20 jours...

21 R. Sept jours par semaine.

22 Q. **[299]** ... par semaine, pendant combien de temps, ça  
23 a duré combien de temps ce contrat-là?

24 R. Si je me souviens bien, on a commencé en octobre et  
25 puis il fallait avoir fini pour les Fêtes, quelque

1 chose comme ça.

2 Q. **[300]** O.K.

3 R. Il fallait le faire en deux phases, la moitié,  
4 couper la moitié de la route, laisser passer le  
5 trafic, mettre une barrière, et caetera, puis une  
6 fois que la moitié était reconstruit, transférer le  
7 trafic, puis tout ça, puis tout ouvrir ça pour  
8 Noël.

9 Q. **[301]** O.K. Ça presse, et vous avez soumissionné des  
10 coûts...

11 R. On a soumissionné...

12 Q. **[302]** ... en fonction de...

13 R. ... on a décidé de relever le défi, pour nous  
14 autres c'était assez difficile à l'heure actuelle,  
15 c'était quand même une bonne marque de confiance de  
16 notre expertise, puis des choses qui nous étaient  
17 conférées par le ministère des Transports.

18 Q. **[303]** O.K.

19 R. Qui nous demandait, et caetera, de relever le défi,  
20 qui... on s'est senti la capacité puis on l'a fait.

21 Q. **[304]** Alors, vous arrivez, ce contrat-là on va le  
22 situer géographiquement; Longue-Rive?

23 R. Oui.

24 Q. **[305]** Juste avant Forestville?

25 R. Oui.

1 Q. **[306]** Juste un petit peu plus à l'ouest de  
2 Forestville?

3 R. À l'ouest de Forestville.

4 Q. **[307]** O.K.

5 R. À l'est de Forestville. Forestville, ouest, à  
6 l'est, en tout cas entre Les Bergeronnes puis  
7 Forestville.

8 Q. **[308]** C'est ça.

9 R. O.K.

10 Q. **[309]** Alors, on est sur la 138, vous acceptez le  
11 contrat, expliquez-nous il va y avoir des problèmes  
12 sur ce contrat-là? Il y a eu des problèmes?

13 R. Bien, il va y avoir des problèmes sur ce contrat-  
14 là, d'abord, il faut se mettre en marche  
15 rapidement.

16 Q. **[310]** O.K. Alors, expliquez-nous comment vous avez  
17 procédé?

18 R. On est en urgence. On nous octroie le contrat puis  
19 il faut se mobiliser. Le temps de... d'aller sur le  
20 contrat, de se mobiliser, de se faire un chantier,  
21 de commander les matériaux et puis il y avait, le  
22 ministère des Transports fournissait lui-même le  
23 ponceau à arches multiples en aluminium qui devait  
24 être monté préfabriqué, qui devait être monté en  
25 place et boulonné pour le chose, c'était une

1 première, on avait les essais de la compagnie qui  
2 étaient pas tout à fait complets. Alors, il y avait  
3 de l'imprévu, il y avait de l'incertitude, il y  
4 avait beaucoup de planification, il fallait aller  
5 rapidement. On comptait sur notre bonne main-  
6 d'oeuvre, la capacité qu'on avait, à ce moment-là,  
7 d'avoir plusieurs techniciens pour embarquer sur le  
8 projet. Et puis on s'est mobilisé puis on est allé  
9 sur le chantier.

10 Q. **[311]** O.K. Vous arrivez là en octobre deux mille  
11 cinq (2005)... deux mille cinq (2005), contez-nous  
12 qu'est-ce qui se passe?

13 R. Bien là, on fait la signalisation nécessaire pour  
14 pouvoir effectuer le contrat, il fallait au  
15 préalable détourner le ruisseau qui passait dans le  
16 ponceau...

17 Q. **[312]** Oui?

18 R. ... parce qu'on pouvait pas refaire le ponceau avec  
19 le ruisseau dedans. On fait une déviation  
20 temporaire du ponceau en deux phases encore parce  
21 qu'il faut pas arrêter la circulation sur la Côte-  
22 Nord. Alors, on fait un ponceau en deux phases. On  
23 bifurque la rivière dans le ponceau avec un batteur  
24 d'eau. Et puis l'autre côté vu que c'était... de  
25 l'autre côté vu que c'était la mer puis que la

1 marée montait, le batteur d'eau aussi dans la mer  
2 pour pas que l'eau rentre.

3 Q. [313] O.K.

4 R. Là, on était installé prêt à partir. On planifie  
5 ça, on installe nos roulottes, on monte avec  
6 l'équipement pour faire ça, puis avec notre  
7 personnel qu'on pense être capable de réaliser le  
8 projet.

9 Q. [314] Ça prend combien de temps la mise en place  
10 que vous venez de nous conter, là, où vous êtes?

11 R. Ah, les roulottes, et caetera, les choses, on a dû  
12 prendre... on a dû s'installer dans la première  
13 semaine, quatre, cinq jours monter, s'installer.

14 Q. [315] O.K. Alors, quatre, cinq jours, vous êtes là  
15 avec uniquement vos employés?

16 R. Oui, on monte avec nos employés, avec nos employés  
17 disponibles, bien c'est sûr qu'à l'heure actuelle  
18 avec les gens qu'on pensait être les meilleurs pour  
19 réaliser ça en synergie pour le faire.

20 Q. [316] Vous souvenez-vous à peu près combien  
21 d'employés, de vos employés que vous avez amenés  
22 sur ce contrat-là dans la première semaine?

23 R. Dans la première semaine, une dizaine peut-être.

24 Q. [317] Bon. Alors, première semaine, vous  
25 travaillez, pas de problème, tout va bien, vous

1 faites vos travaux?

2 R. On commence, on fait les travaux, on commence  
3 l'excauation, détournement pour faire la chose,  
4 puis il y a une visite au chantier. Une fois que  
5 les travaux sont installés, il y a eu une visite au  
6 chantier qui s'est faite. C'était des représentants  
7 syndicaux, c'était messieurs Gauthier, Bezeau, plus  
8 une autre personne que mes frères présents n'ont  
9 pas pu identifier.

10 Q. **[318]** O.K. On va juste comprendre. Vous, vous  
11 étiez, étiez-vous sur le chantier lorsqu'il y a eu  
12 ces...

13 R. Non, j'étais pas sur le chantier. Eux autres  
14 étaient partis faire le chantier, moi j'étais après  
15 faire une soumission pour La Sarre en Abitibi.

16 Q. **[319]** Bon.

17 R. Qui devait fermer dans les jours suivants et puis  
18 j'avais un avion de nolisé pour aller visiter le  
19 chantier aller-retour dans la même journée à partir  
20 de Saguenay.

21 Q. **[320]** Bon. Alors, vos frères c'est Benoît et?

22 R. Benoît et Daniel.

23 Q. **[321]** Et Daniel sont sur le chantier, c'est eux qui  
24 voient à le faire fonctionner?

25 R. Absolument.

1 Q. **[322]** Et je comprends, vous leur avez parlé, vous  
2 savez ce qui s'est produit, vous avez été même un  
3 acteur à un moment donné. ConteZ-nous qu'est-ce qui  
4 s'est produit avec cette visite-là de monsieur  
5 Bezeau et Rambo.

6 R. Quand ils ont passé sur le chantier, et caetera,  
7 quand ils sont arrivés sur le chantier, ils sont  
8 allés voir mes frères, ils ont dit que la main-  
9 d'oeuvre qui était là, il fallait que ça descende,  
10 que ça soit les gens de la construction de la Côte-  
11 Nord, des gens qu'eux autres vont référer, qui  
12 fassent ce chantier-là.

13 Q. **[323]** Il va falloir que la main-d'oeuvre descende,  
14 ça veut dire repartir vers le Saguenay?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[324]** Bon, ils voulaient pas que ça soit vos  
17 employés?

18 R. Non.

19 Q. **[325]** Ils avertissent vos frères de ça?

20 R. De ça, qu'il va nous changer ça puis c'est pas  
21 comme ça que ce chantier-là se gère, c'est nous  
22 autres qui va partir la main-d'oeuvre, tu vas nous  
23 dire ce que tu as besoin puis on va te l'envoyer.  
24 Avec l'expérience, quand ils m'ont parlé de ça,  
25 avec l'expérience que j'avais eue de la belle

1 collaboration de Sept-Îles, bien je savais qu'est-  
2 ce qui s'en venait. Ça fait qu'on s'en est parlé  
3 puis ils ont dit : « On grouille pas. On va faire  
4 front cette fois-là, on va garder nos jobs puis ça  
5 va finir là. »

6 Q. **[326]** Donc, vous décidez de tenir tête...

7 R. Oui.

8 Q. **[327]** ... il est pas question de renvoyer vos  
9 employés, vous allez faire travailler vos  
10 douze/douze (12/12)?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[328]** O.K. Alors contez, je vous laisse aller.

13 R. Après ça, je continue de faire ma soumission, deux  
14 jours après j'ai eu un téléphone, après qu'eux  
15 autres aient passé sur le chantier, j'ai eu un  
16 téléphone de Bezeau. Je le connaissais, je l'ai  
17 rencontré plusieurs fois à Sept-Îles quand je  
18 montais essayer de faire la paix. Il dit :  
19 « Pedneault, tes employés là-bas à Sept-Îles avec  
20 tes frères, là, ça marche pas pantoute le chantier  
21 là-bas, là, il faut que ça change. Tu nous revires  
22 ça de bord ou bien non, ça fera pas. - Comment ça,  
23 ça fera pas? On a nos employés qui sont là, c'est  
24 des douze/douze (12/12), c'est un chantier  
25 d'urgence, on travaille avec notre monde. - Bien si

1 vous changez rien, là, il va neiger. J'ai dit,  
2 Comment ça il va neiger? J'ai dit, je le sais, il  
3 neige, je prends l'avion demain puis on sait pas si  
4 on va pouvoir voler. » Il dit : « Non, non, il dit,  
5 la tempête va passer. » Là, j'ai compris qu'il  
6 allait se passer quelque chose le lendemain. Ça  
7 fait que là, j'ai raccroché, j'ai téléphoné à mes  
8 frères, je les ai mis au courant puis j'ai dit...  
9 regarde, ils ont dit, ils ont pris ça plus ou  
10 moins... oui, non, et caetera, plus ou moins au  
11 sérieux. J'ai dit : « Non, non, j'ai dit, c'est  
12 sérieux, là. » Ça fait que là, moi, ce que j'ai  
13 fait après ça, j'ai appelé la Sûreté parce que je  
14 considérais ça comme une menace. J'ai appelé la  
15 Sûreté de Baie-Comeau, la Sûreté provinciale à  
16 Baie-Comeau, je leur ai demandé de protéger le  
17 chantier, qu'est-ce qu'il s'était dit, et caetera  
18 puis qu'est-ce qu'on peut faire puis que demain, on  
19 risquait d'avoir des choses.

20 Q. [329] Monsieur, c'est parce que vous avez dit dans  
21 la conversation avec Bezeau, il vous a dit qu'il va  
22 neiger, qu'il va faire tempête, mais il vous a-tu  
23 dit quand est-ce qu'il allait neiger ou faire  
24 tempête?

25 R. Demain.

1 Q. **[330]** Le lendemain?

2 R. Oui, oui, il dit : « Demain ».

3 Q. **[331]** C'est annoncé, là?

4 R. C'est annoncé, c'est demain que ça va se passer.

5 Q. **[332]** O.K.

6 R. C'est pour ça que j'ai téléphoné tout de suite à  
7 mes frères pour les mettre en garde, et caetera,  
8 les cellulaires pognaient plus ou moins sur le  
9 chantier, j'ai dit : « Amanchez-vous pour être  
10 toujours avoir quelqu'un au chantier, le téléphone  
11 dure, pour être capable de faire... d'appeler si  
12 besoin est, s'il arrive quelque chose. Puis là,  
13 j'ai téléphoné à la Sûreté pour avoir les numéros  
14 de téléphone, ils m'ont donné deux numéros de  
15 téléphone, je me souviens, il y avait le numéro de  
16 téléphone du poste d'appels, là, puis il y avait un  
17 numéro d'appel d'urgence qu'ils ont toujours dans  
18 le véhicule ou quelque chose comme ça, en tout cas,  
19 mes frères avaient les deux numéros. Je me sentais  
20 encore... ça allait coincé mais on était en  
21 sécurité quand même, on était protégé puis on avait  
22 un certain appui qui allait peut-être venir de la  
23 Sûreté.

24 Q. **[333]** Monsieur Pedneault, juste... la question, je  
25 vais vous la poser, là, mais le lendemain, il

1           annonçait-tu vraiment une tempête de neige?

2           R. Non, non, non.

3           Q. **[334]** O.K.

4           R. Non, non.

5           Q. **[335]** Il annonçait pas de neige, le lendemain?

6           R. Non, non.

7           Q. **[336]** O.K. Alors qu'est-ce qui arrive le lendemain?

8           R. Le lendemain...

9           (12:04:04)

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[337]** C'est-à-dire continuez avec les numéros de  
12           téléphone de vos frères, est-ce qu'il s'est passé  
13           autre chose cette journée-là?

14          R. Cette journée... moi je suis parti le lendemain,  
15           j'ai pris mon vol, je suis allé à La Sarre faire  
16           mon inspection de chantier avec mon ingénieur pour  
17           pouvoir faire la soumission et puis quand je suis  
18           revenu, j'ai appris que le chantier s'était fait...

19          Q. **[338]** Est-ce que vous voulez qu'on suspende?

20          Me PAUL CRÉPEAU :

21          Q. **[339]** Monsieur, je sais que c'est difficile, ça,  
22           Madame la Présidente.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Q. **[340]** Voulez-vous qu'on suspende, Monsieur  
25           Pedneault?

1 R. Non, ça va aller.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[341]** Le chantier avait été fermé pendant la  
4 journée, vous l'avez appris par téléphone?

5 R. J'ai appris que le chantier était fermé et puis que  
6 mes frères s'étaient fait molester. Mais durement.  
7 En fait, ce qui est arrivé, c'est que... ce qu'ils  
8 m'ont raconté c'est qu'ils sont arrivés une  
9 cinquantaine de gars, les gens étaient aussi avisés  
10 au chantier, ils ont serré tout de suite la  
11 machinerie tous ensemble, et caetera, pour pas que  
12 ça se fasse briser, puis là, les travailleurs, eux  
13 autres, se sont placés ensemble, et caetera, le  
14 long de la machinerie, il y en a qui se sont fait  
15 sortir un peu cavalièrement de leur pelle  
16 mécanique, là, avec une couple de claques dans le  
17 côté puis une couple de coups de pieds puis ils  
18 embarquaient dans le camion, il y en a qui ont...  
19 L'opérateur de pelle, lui, par après, il se  
20 cherchait un billet d'autobus pour pouvoir s'en  
21 aller parce qu'il voulait plus rester, il a parti  
22 le lendemain - c'est une autre histoire - il s'est  
23 renfermé dans sa chambre, il est allé la nuit  
24 débarrer les pelles, montrer aux autres opérateurs  
25 ce qui en était puis le lendemain, il a parti, il

1           voulait plus voir personne.

2           Q. **[342]** Vous avez perdu cet employé-là?

3           R. Ça c'est celui-là qui a été rencontré sur le  
4           chantier comme tel, il a jamais été dans la  
5           roulotte. Les quarante (40) à cinquante (50) sont  
6           rentrés dans la roulotte, mes deux frères étaient  
7           là, ils les ont pognés, ils les ont amenés  
8           complètement dans le fond...

9           Q. **[343]** Prenez votre temps une petite seconde,  
10          Monsieur Pedneault, là, prenez votre souffle. Ils  
11          sont rentrés dans la...

12          R. Ils les tenaient à la gorge, accotés dans le coin  
13          et puis des gens, là, mon frère il devait faire  
14          (inaudible) il disait qu'il devait peser trois  
15          cents livres (300 lb), le poing à six pouces de la  
16          face, il empestait le fond de tonne puis il était  
17          intoxiqué, puis il les menaçait. « Pedneault, t'as  
18          pas compris ce qu'on est venu te dire sur les  
19          chantiers, tu veux pas nous écouter, là tu vas  
20          comprendre cette fois-là puis t'es mieux d'écouter  
21          parce que la prochaine fois, là, t'auras plus... il  
22          y en aura plus de prochaine fois. On sait à quelle  
23          place tu restes, tu as des enfants, tu as une  
24          famille, on va s'en occuper. » Puis ça a duré à peu  
25          près dix (10) minutes comme ça d'invectives puis

1 ils se sont en allés. Après, en sortant, ils ont  
2 tout brisé la machinerie, pas toute la machinerie,  
3 ils ont graffigné les pick-up, ils ont donné des  
4 coups de pieds dans les portes puis ils ont sacré  
5 le camp. Ils étaient tous les deux puis ils sont  
6 pas gros, mes frères, ils sont grands comme moi.

7 Q. **[344]** On va juste essayer, là, Monsieur Pedneault  
8 de... on va remettre quelques éléments là-dedans,  
9 là. Alors ça, ça se produit exactement le lendemain  
10 de l'appel que vous avez reçu de monsieur Bezeau  
11 qui vous annonçait la tempête?

12 R. Oui, puis qu'ils avaient pas écouté les ordres qui  
13 leur avait été donnés la veille ou l'avant-veille  
14 par Bezeau.

15 Q. **[345]** En passant, vos frères... vos frères  
16 avaient... c'est pas facile, là, mais on va essayer  
17 juste de... vous avez conté l'histoire...

18 R. Tu sais, c'est des hommes, c'est des travailleurs  
19 de la construction, c'est des pères de famille puis  
20 c'est des gens qui ont quand même de la résilience,  
21 ils sont accoutumés à vivre à la dur, c'est pas des  
22 mauviettes. Mais là, ils ont eu leur voyage. Ils  
23 ont eu leur voyage, j'ai voulu leur en reparler  
24 l'autre jour puis il y en a un qui s'est mis à  
25 pleurer, ils veulent même pas en parler. Le

1 lendemain, ils cachai<sup>ent</sup> leurs ecchymoses, ils  
2 voulaient même pas les montrer. Ils ont une fierté  
3 qui a été brisée en dedans d'eux autres, là,  
4 puis... Ils en ragent encore.

5 Q. **[346]** Ils en rangent encore parce que ça venait  
6 de...

7 R. Ils ont été brisés dans leur intégrité morale.  
8 C'est pas physique. Physique c'est pas grave mais  
9 c'est le fait de se sentir oppressé, diminué. C'est  
10 dur à prendre. C'est certainement dur à prendre  
11 parce qu'ils le prennent pas encore. Ça fait un  
12 bout de temps.

13 Q. **[347]** D'ailleurs votre frère, votre frère Benoît,  
14 je pense lui le prend particulièrement  
15 difficilement?

16 R. Très difficile.

17 Q. **[348]** Alors ça...

18 R. Ils ont fini le chantier mais ils ont entendu des  
19 pas souvent la nuit même s'il y en avait pas.

20 Q. **[349]** Les... Quand cette visite-là est arrivée, les  
21 cinquante (50), les cinquante (50) bonhommes, là,  
22 quarante - cinquante (40-50)...

23 R. J'ai dit quarante (40) à cinquante (50), je suis  
24 sûr qu'ils les ont pas comptés. Ils étaient pas en  
25 manière de les compter non plus. Mais la... la

1 roulotte était pleine, d'après les autres  
2 opérateurs, les gens qui étaient en place, ils  
3 étaient entre quarante (40) et cinquante (50).

4 Q. **[350]** O.K. Et il y a-tu quelqu'un qui a eu le temps  
5 d'aviser la police avant? Vos frères avaient des  
6 numéros de téléphone; ils ont-tu eu le temps  
7 d'aviser la police?

8 R. Non. Ils ont téléphoné puis là il y a une fille de  
9 la Sûreté qui s'est présentée...

10 Q. **[351]** Après les événements?

11 R. ... une couple d'heures après.

12 Q. **[352]** Une couple d'heures après. Puis ça, vous me  
13 dites que, selon vos frères, ça a duré une dizaine  
14 de minutes, cet événement-là?

15 R. Oui, pas plus.

16 Q. **[353]** O.K. Alors évidemment la police est pas  
17 arrivée au moment où ça se produisait?

18 R. Non, absolument pas.

19 Q. **[354]** O.K. Vous dites que vous avez des  
20 travailleurs, même le travailleur qui a reçu...

21 R. Les trava... L'opérateur de pelle, lui, il s'était  
22 enfermé dans le camion avec le... quand ils ont  
23 commencé à brasser dehors aussi, du moins après les  
24 équipements, avec le technicien de chantier, lui il  
25 a ramassé tous les instruments d'arpentage pour pas

1 qu'ils se fassent briser, et caetera. Ils ont mis  
2 ça dans le camion. Ils ont barré les portes puis là  
3 les autres, ils ont baissé les vitres. Tu sais, ils  
4 baissaient les vitres, ils ont essayé d'ouvrir les  
5 portes puis ils ont finalement pu prendre le camion  
6 après une couple de claques. Ils ont été ca... ils  
7 se sont en allés au motel. Ils étaient déjà partis.  
8 Après ça, il y avait des bruits. Ils entendaient  
9 des bruits par tout le long de l'équipement. Mais  
10 tout d'un coup ça a arrêté, tout le monde est parti  
11 puis comme par hasard, quelqu'un a remarqué qu'il y  
12 avait... la résidente qui reste voisin du chantier,  
13 elle, elle filmait tout le temps le chantier puis  
14 elle était après filmer.

15 Q. [355] La résidence...

16 R. Après tout a arrêté puis ils sont partis.

17 Q. [356] Il y avait une dame de l'autre bord de la rue  
18 qui s'adonnait à filmer...

19 R. Oui.

20 Q. [357] O.K. Et d'après...

21 R. Mais je sais pas ce qui est rendu du film, je sais  
22 pas ce qu'il en est. Je l'ai dit deux mois après  
23 aux enquêteurs quand ils sont venus mais j'ai pas  
24 couru après.

25 Q. [358] O.K. Alors à cette visite-là, c'était

1           clairement un message parce que vous aviez pas  
2           embauché les bonnes personnes. Parlez-nous des  
3           personnes avec qui vous étiez arrivé, vos employés,  
4           vos douze/douze (12/12). D'abord...

5           R. Tout le monde est parti.

6           Q. **[359]** O.K. Mais...

7           R. À part quelques techniciens.

8           Q. **[360]** O.K. Mais vos employés, c'est ça, sont  
9           repartis. Vos employés, savez-vous à ce moment-là  
10          dans quelle unité syndicale ils étaient?

11          R. Ah! j'en avais un FTQ, j'en avais un CSD,  
12          généralement, je le sais pas. Mes employés, moi,  
13          c'est personnel, leurs histoires. Je me mêle pas de  
14          leur allégeance syndicale. C'est personnel à eux  
15          autres. Généralement, quand on embauche quelqu'un  
16          ou quand quelqu'un prend pour la première fois son  
17          syndicat, le critère de choix quand on emploie  
18          quelqu'un pour la première fois, qui a un permis de  
19          travail sur la construction, faut qu'il choisisse  
20          une allégeance syndicale. Le critère de choix est  
21          généralement le coût de revient de la cotisation  
22          annuelle... euh! mensuelle. C'est ça qui est le  
23          critère de base. Chez nous en tout cas.

24          Q. **[361]** O.K. Mais c'était pas le fait, ce qu'on  
25          reprochait, ce que les gens qui ont envahi votre

1 chantier reprochaient pas à vos employés de ne pas  
2 être de la bonne entité syndicale, là. C'était pas  
3 ça le problème, là?

4 R. Il y avait ça aussi parce qu'on avait un opérateur  
5 que... Il y avait ça... il y avait ça puis il y  
6 avait l'ensemble des travailleurs.

7 Q. **[362]** O.K. On va les prendre un par un. Vous aviez  
8 un de vos travailleurs qui était pas de la bonne  
9 unité syndicale? Il y a-tu...

10 R. Il y avait un opérateur de pelle entre autres qu'on  
11 avait décidé de conserver sur le chantier...

12 Q. **[363]** Oui.

13 R. ... qui était notre maître-homme qui opérait les  
14 cisailles à béton, les choses, et caetera, puis  
15 c'était un de nos plus vieux employés qui chauffait  
16 en même temps des grues pour placer des choses.  
17 C'est un gars très compétent qui est dans la  
18 compagnie depuis une trentaine (30) d'années. On a  
19 dit, puisqu'il faut en garder juste un, on va  
20 garder celui-là.

21 Q. **[364]** Oui.

22 R. On va garder celui-là. L'autre, on a été capable  
23 d'avoir de la main-d'oeuvre mais ça a pas été un...  
24 C'est le fait qu'on n'a pas demandé au syndicat de  
25 nous fournir un paquet de monde, et caetera, puis

1 d'envahir le chantier puis nous mettre du monde  
2 sous pression qu'ils sont venus nous indiquer qu'il  
3 fallait pas faire. Parce que, parce que de la main-  
4 d'oeuvre locale, on en a eu qui était... On en a  
5 engagé onze (11) qui étaient FTQ et deux qui  
6 étaient CSN, des charpentiers, puis on n'a jamais  
7 eu de problème avec la main-d'oeuvre, qui ont donné  
8 une bonne production. Mais on n'a pas eu des... on  
9 n'a pas pris la main-d'oeuvre référée, on a pris la  
10 main-d'oeuvre avec l'aide du maire, des choses, et  
11 caetera, des gens qui avaient leur carte puis qui  
12 est du coin, qui étaient capables de travailler,  
13 fournir un bon travail, des gens corrects. Puis on  
14 a travaillé avec ce monde-là puis on a réussi à  
15 faire un chantier qui avait de l'allure, au moins  
16 pour la préparation des choses. Quand c'est arrivé  
17 le temps de faire les fondations, de faire les  
18 coffrages, les charpentiers sont arrivés sur le  
19 chantier, deux CSN, deux autres, on a monté des  
20 nôtres, nos maîtres-hommes se sont aussi greffés à  
21 ça puis le chantier s'est mis à aller après ça  
22 normalement pour refaire le chantier, comme je vous  
23 l'expliquais. Quand les charpentiers arrivent sur  
24 un chantier pour mettre de l'ordre, pour commencer  
25 à travailler, et caetera, une paix se fait parce

1 que ces gens-là ils sont là pour construire puis  
2 ils endurent pas les autres qui font de la bouette.

3 Même à Sept-Îles, ils m'avaient donné deux  
4 charpentiers, vois-tu, sur les coffrages, puis ils  
5 ont pas voulu finir la « run ». Ils ont dit nous  
6 autres, des affaires comme ça ici, des chantiers  
7 comme ça, on travaille pas là-dessus, on s'en va.  
8 Alors à ce moment-là, pour pouvoir finir le  
9 chantier, on a fait avoir à mes hommes qui  
10 travaillaient chez nous, les cimentiers  
11 applicateurs, on leur a fait avoir des cartes, la  
12 FTQ s'est organisée avec la CCQ pour leur faire  
13 avoir des cartes d'apprenti-charpentiers pour  
14 qu'ils puissent faire le coffrage parce qu'il y  
15 avait plus de coffreurs qui voulaient venir  
16 travailler sur le chantier. Puis ces gars-là  
17 avaient déjà des droits acquis en quatre-vingt-  
18 quatre (1984), qui étaient reconnus par la CCQ pour  
19 faire du coffrage d'acier quand le règlement est  
20 rentré en force. Ils avaient le droit de le faire  
21 mais ils avaient pas le droit de le faire, à leur  
22 donner des cartes d'apprentis pour avoir le droit  
23 de le faire, j'ai jamais rien compris.

24 Q. [365] O.K. Alors, comme un peu vous avez fait à  
25 Sept-Îles, à Longue-Rive, vous avez trouvé une

1 façon d'embaucher de la main-d'oeuvre locale...

2 R. Mais on a eu de la très bonne main-d'oeuvre, des  
3 très bons opérateurs. On a eu de la très bonne  
4 main-d'oeuvre, et caetera, une belle collaboration  
5 puis le chantier a bien été. Quand on a eu  
6 travaillé avec des gens, mais des gens qui  
7 voulaient travailler. En fait, c'est pas les gens,  
8 c'est pas les travailleurs qui sont pas bons. C'est  
9 pas les gens de la Côte-Nord qui sont pas corrects.  
10 C'est une petite gang qui veulent pourrir le milieu  
11 pour en garder le contrôle. Rien que ça.

12 Q. **[366]** O.K. Et vous avez réussi à fonctionner sans  
13 passer par les... par cette équipe-là...

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[367]** ... que vous identifiez à Rambo puis à Michel  
16 Bezeau?

17 R. Absolument.

18 12:15:57

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Nous parlerons cet après-midi de ce que ça leur  
21 donne de garder le contrôle. Pourquoi ces gens-là  
22 veulent garder le contrôle. Nous allons suspendre  
23 maintenant.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce qu'on peut continuer, Maître Crépeau?

4 LA GREFFIÈRE :

5 Monsieur Pedneault, vous êtes toujours sous le même  
6 serment.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[368]** Monsieur Pedneault, nous allons tenter juste,  
9 en fait, pour finir un peu l'événement que vous  
10 nous avez conté avant dîner...

11 R. Oui.

12 Q. **[369]** ... peut-être de compléter certains détails.  
13 Ensuite, on passera sur d'autres sujets plus  
14 courts. Lors de cet événement-là de... de... qu'on  
15 va appeler de « violence », O.K...

16 R. Oui.

17 Q. **[370]** ... qui s'est produit sur le chantier, vous  
18 nous avez toujours dit que, vous, vous n'y étiez  
19 pas, c'est vos frères qui vous ont conté cette  
20 vers...

21 R. C'est exact.

22 Q. **[371]** O.K. Et...

23 R. C'est-à-dire que je les ai arrachés.

24 Q. **[372]** O.K. Et êtes-vous capable... savez-vous si on  
25 vous... est-ce qu'on vous a indiqué s'il y avait

1 des chefs syndicaux présents lors de cet événement-  
2 là?

3 R. Absolument pas. Je le sais pas puis eux autres n'en  
4 ont pas reconnus non plus, ni les travailleurs.

5 Q. **[373]** O.K. Et ces gens-là...

6 R. Mais, par contre, les travailleurs, j'ai pas  
7 l'impression qu'ils connaissaient non plus ces  
8 gens-là.

9 Q. **[374]** Mais, est-ce que vos frères... bien, vos  
10 frères connaissaient...

11 R. Mais, mes frères connaissaient très bien monsieur  
12 Bezeau, celui qui était à Magpie qui l'avait eu  
13 plusieurs fois aller faire là-bas, brasser avec  
14 ses... puis qui avaient été renvoyés par les  
15 travailleurs de la place.

16 Q. **[375]** O.K. Alors, ils connaissaient monsieur  
17 Bezeau.

18 R. Oui.

19 Q. **[376]** Ça fait que s'il avait été sur place, ils  
20 auraient été capables de le reconnaître.

21 R. Oui.

22 Q. **[377]** Et Rambo, monsieur Gauthier, est-ce qu'ils le  
23 connaissaient de... de visage?

24 R. Oui, oui, oui.

25 Q. **[378]** O.K. Est-ce...

1 R. C'est-à-dire que c'est un personnage connu, mais il  
2 était pas là.

3 Q. **[379]** O.K. Il était pas là. Bon. Maintenant, savez-  
4 vous vous-même s'il y a...

5 R. Du moins, ils l'ont pas reconnu, ils l'ont pas vu  
6 dans le groupe. Il était pas dans ceux-là qui  
7 étaient en avant de lui qui faisaient des menaces  
8 puis qui le serrait dans le coin. Il était-tu  
9 ailleurs? Je le sais pas. Quant aux opérateurs qui  
10 étaient dehors, les autres choses qui venaient de  
11 chez nous, pour eux autres, c'étaient des inconnus.

12 Q. **[380]** Bon.

13 R. Alors, je peux pas dire si, oui ou non, il y était  
14 ou il y était pas, mais je peux pas affirmer qu'il  
15 était là, ni personne peut le faire, des gens que  
16 je connais.

17 (14:11:10)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[381]** Est-ce que c'est la même chose avec Bezeau?

20 R. Pardon?

21 Q. **[382]** Est-ce que c'est la même chose avec Bezeau?

22 R. C'est sûr que, Bezeau, mon frère l'aurait reconnu  
23 s'il l'avait vu. Maintenant, il a pas eu la chance  
24 de voir tout le monde qui était rentré. Ils sont  
25 rentrés une quinzaine dans... Ils ont rempli la

1 roulotte puis les autres sont restés dehors. S'il  
2 était pas en face, s'il était pas parmi ceux-là qui  
3 avaient le poing levé puis qui les coinçaient dans  
4 le coin, bien, il a pas vu s'il était là.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[383]** Et de la version de... de vos frères, là,  
7 est-ce qu'ils sont capables de dire si ces gens-là  
8 se sont identifiés à un groupe quelconque, une  
9 centrale syndicale?

10 R. Non.

11 Q. **[384]** Non, ils se sont pas identifiés.

12 R. Ils ont pas été capables... la Sûreté, par la  
13 presse, ont essayé de vérifier, et caetera, s'il y  
14 avait moyen d'identifier quelqu'un ou n'importe  
15 quoi. Il aurait fallu qu'ils fassent des portraits  
16 robots ou des choses... ils connaissaient rien de  
17 ces gens-là.

18 Q. **[385]** Et spécifiquement, votre frère Benoit, savez-  
19 vous s'il a déjà... s'il a reconnu au moins une  
20 personne? Est-ce qu'il était capable de dire « il y  
21 a un visage qui me dit quelque chose »? Un ancien  
22 employé, ça, est-ce que ça vous dit quelque chose?

23 R. Oui. Mon frère dit... il est sûr que l'employé FTQ  
24 qui avait commencé à faire du trouble sur le  
25 chantier qu'il avait mis dehors était parmi les...

1           parmi le groupe.

2           Q. **[386]** Alors, l'employé FTQ qu'il y avait sur ce  
3           chantier-là?

4           R. Oui.

5           Q. **[387]** O.K.

6           R. Puis qu'il avait mis dehors parce qu'il était  
7           rentré en faisant du trouble, il perdait le  
8           contrôle du chantier avec lui, il l'avait mis  
9           dehors dans les premiers jours, comme le... la Loi  
10          le permet. Il en avait mis un dehors, c'était lui  
11          parce qu'il voulait prendre possession du chantier  
12          même s'il avait été engagé, et caetera. C'était une  
13          erreur de l'avoir engagé. Mais il s'est aperçu tout  
14          de suite qu'il fallait pas qu'il le conserve. Il  
15          l'avait mis dehors. Et puis il l'a reconnu à  
16          travers les gens qui faisaient des menaces.

17          Q. **[388]** O.K. Et cet employé-là, est-ce que c'est un  
18          employé que vous autres, que votre équipe avez  
19          recruté localement?

20          R. Oui.

21          Q. **[389]** O.K. Bon. Puis il a été congédié, je pense  
22          que vous avez combien de jours au début?

23          R. Bah! On a le droit de congédier, c'est... c'est  
24          trois ou cinq jours. On a un laps de temps, là,  
25          puis ça a été tout de suite dans les premières

1           journées, là, pendant lesquelles, sur la convention  
2           collective, quand quelqu'un arrive sur un chantier,  
3           qu'il fait pas partie de ton équipe, et caetera, ou  
4           quelqu'un il arrive pour la première sur un  
5           chantier, aujourd'hui, c'est cinq jours... T'as  
6           cinq jours ouvrables pendant lesquels, pour aucune  
7           raison, tu lui aimes pas la couleur des yeux, il te  
8           fait pas la face ou n'importe quoi, t'as le droit  
9           de le mettre dehors sans aucune recommandation ni  
10          revendication. T'as un cinq jours de grâce pour  
11          évaluer le type.

12        Q. **[390]** O.K. Mais, dans ce cas-là votre frère l'avait  
13          congédié. C'est pas à cause de la couleur de ses  
14          yeux, là.

15        R. Non, c'était pas la couleur de ses yeux parce  
16          qu'avec lui, il aurait perdu le contrôle du  
17          chantier.

18        Q. **[391]** O.K.

19        R. Il s'occupait de... il s'occupait de tout le monde,  
20          il allait voir tout le monde, il vérifiait toutes  
21          les choses, et caetera. Il voulait prendre... il  
22          voulait prendre le contrôle du chantier.

23        LA PRÉSIDENTE :

24        Q. **[392]** Mais, qu'est-ce que ça veut dire ça,  
25          vouloir... « il voulait prendre le contrôle du

1 chantier? »

2 R. C'est-à-dire, il va voir les autres travailleurs :  
3 « T'as pas le droit de faire ça. Toi, tu touches  
4 pas à ça, t'es... c'est pas ton métier », des  
5 choses comme ça. Il faisait du syndicalisme  
6 d'appoint.

7 Q. **[393]** Du syndicalisme à outrance?

8 R. Oui, oui. Oui, oui. C'était absolument pas son  
9 ouvrage, il était pas délégué de chantier, il avait  
10 rien, et caetera, il se mêlait sur le chantier à...  
11 à faire en sorte que les autres gens sur le  
12 chantier se sentent inconfortables tout le temps,  
13 avec toutes ses remarques puis ses méthodes de  
14 travailler : « On fait pas ça comme ça. Toi, t'as  
15 pas le droit de faire ça. Ça, ça peut être  
16 dangereux, reculez-vous. » Autrement dit, il  
17 voulait diriger le chantier. Comme dirigeant de  
18 chantier.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[394]** Et c'était pas un délégué du chantier?

21 R. Non, non, non, il avait rien d'aucune chose, et  
22 caetera, c'était simplement un simple journalier  
23 qui était là pour faire de la... un ouvrage de  
24 journalier de construction ordinaire.

25 Q. **[395]** Et on sait qu'un délégué de chantier peut...

1           peut conseiller ou parler...

2           R. Absolument.

3           Q. **[396]** ... tenir compte des conventions collectives  
4           mais c'est pas le rôle d'un travailleur. Puis,  
5           vous, vous aviez engagé...

6           R. Non, un délégué de chantier, il faut que ça soit  
7           nommé puis, et caetera. C'est pas n'importe qui qui  
8           s'improvise non plus, là, il faut... il y a un  
9           cadre pour travailler là-dedans, là.

10          Q. **[397]** Alors, votre frère a reconnu cette personne-  
11          là...

12          R. Oui.

13          Q. **[398]** ... comme étant un des... des...

14          R. Un des fiers-à-bras ou un des agitateurs.

15          Q. **[399]** O.K.

16                (14:15:06)

17          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18          Q. **[400]** Ça c'est un chantier qui vient d'un contrat  
19          avec le ministère des Transports du Québec, n'est-  
20          ce pas?

21          R. Pardon?

22          Q. **[401]** C'est un chantier qui vient d'un contrat avec  
23          le ministère des Transports du Québec?

24          R. Exact.

25          Q. **[402]** Est-ce qu'il y avait des fonctionnaires, des

1           ingénieurs du ministère des Transports du Québec  
2           qui ont assisté à cet événement-là?

3           R. Il y avait un... il y avait un représentant du  
4           ministère des Transports. Le contrat avait été  
5           fait... Qui représentait le ministère des  
6           Transports mais qui était... qui était un... lui,  
7           c'est une firme de génie, là, c'était pas un  
8           employé direct du ministère.

9           Q. **[403]** C'était pas un fonctionnaire direct du...

10          R. Non.

11          Q. **[404]** Est-ce que...

12          R. À ce que j'en sache, c'était plutôt un... un...  
13          c'était pas un fonctionnaire direct du ministère.

14          Q. **[405]** Est-ce que ces événements-là ont fait en  
15          sorte qu'il y a eu des accusations de portées ou il  
16          y a rien eu de porté, finalement ça a mené nulle  
17          part l'enquête ou aucune plainte?

18          R. Je comprends pas.

19          Q. **[406]** Est-ce que ces événements-là, là, où vos  
20          frères ont été molestés, est-ce qu'il y a eu des  
21          accusations de portées par la suite?

22          R. Non.

23          Q. **[407]** Ça a donné rien... donc, dans le fond...

24          R. Absolument rien.

25          Q. **[408]** La Sûreté du Québec s'est rendue sur place...

1 R. La seule chose qu'on a eue par la suite, c'est  
2 environ un mois, un mois et demi par après, deux  
3 enquêteurs de la Sûreté sont passés au Saguenay  
4 puis on m'a demandé de me présenter au bureau de  
5 J&R Savard, monsieur Rock Savard. Ils nous ont  
6 rencontrés ensemble et séparément, à ce moment-là,  
7 à la suite des événements, pour prendre nos  
8 dépositions puis faire enquête sur ce qui s'était  
9 passé.

10 Q. **[409]** Ça a rien... ça pas rien donné de plus, là,  
11 en fin de compte?

12 R. Qu'est-ce qu'ils en ont fait? Je le sais pas.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[410]** Non, mais est-ce que vous avez relaté les  
15 incidents comme vous nous les avez relatés ici?

16 R. Oui, puis mes frères ont été rencontrés, qui  
17 étaient là présents aussi, par ces gens-là. Tout a  
18 été relaté, tout a été dit.

19 Q. **[411]** O.K. Parfait.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Et, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
22 c'est rien que parce que j'ai reçu des documents de  
23 mes collègues du Procureur général ce midi, qui  
24 m'ont transmis des documents qui nous indiquent le  
25 nom de... en fait, de l'ingénieur de la firme Roche

1 qui était présent sur le chantier. Ils ont un  
2 rapport en main, alors on... j'ai eu la chance de  
3 le lire ce midi. Je pense je laisserai mes  
4 collègues peut-être poser des questions sur le  
5 sujet, ce qu'ils trouveront approprié.

6 Q. **[412]** Les... Ah! en fait, bon, juste pour terminer  
7 cette histoire-là du chantier. Si je vous demande  
8 quel était le litige, qu'est-ce qui a provoqué  
9 l'ire de ces fiers-à-bras-là, votre opinion,  
10 pourquoi que vous avez eu cette visite de chantier  
11 là, c'était quoi le problème?

12 R. Ils sont venus nous dire comment... avec quel monde  
13 travailler. Et puis après ça on en a pas tenu  
14 compte, en sachant la belle collaboration qu'on  
15 avait eue sur le premier chantier de Sept-Îles, on  
16 a dit : « On en tient pas compte. » Comme on en  
17 tenait pas compte, ils nous ont dit... ils nous ont  
18 demandé si on changeait de façon de voir ou, bien  
19 non, qu'il allait quelque chose qui allait nous  
20 faire changer de façon de voir. Les menaces qu'on a  
21 eues le lendemain. Et puis quand ils sont venus  
22 prendre mes frères à la gorge puis après ça faire  
23 leurs menaces, il leur a carrément indiqué que...  
24 il fallait écouter la façon dont... dont eux autres  
25 voulaient régir le chantier sinon ça allait mal

1 aller.

2 Q. **[413]** Les... Suite à ces événements-là, est-ce que  
3 vous avez rencontré... est-ce que des gens des  
4 médias vous ont rencontré pour vous demander votre  
5 opinion, prendre des entrevues, publier des  
6 entre... des reportages sur le sujet?

7 R. Comme si ça avait été quand même majeur sur la  
8 Côte-Nord les travaux d'urgence, des gens de TVA se  
9 sont présentés à mon bureau puis ils ont fait une  
10 entrevue.

11 Q. **[414]** Alors, vous savez, vous l'avez vue  
12 l'entrevue, ça a été publié... c'est passé aux  
13 nouvelles et vous racontez un peu l'histoire...  
14 plus brièvement, mais vous racontez cette histoire-  
15 là que vous venez de nous conter : violence sur un  
16 chantier là de la Côte-Nord.

17 R. Violence, sur le chantier, milieu de travail, etc.,  
18 je me souviens d'avoir dit, à ce moment-là, que  
19 c'était pas le genre, que c'était pas le genre si  
20 tu veux de travail ou d'avenir que je voulais pour  
21 mes enfants. Que le milieu de la construction  
22 c'était... c'était plus quelque chose que tu veux  
23 avoir tes enfants dedans pour continuer ton  
24 entreprise.

25 Q. **[415]** Et est-ce que vous indiquez dans ce

1           reportage-là, nommez-vous les gens que vous  
2           considérez responsables de ces actes de violence-  
3           là?

4           R. Je me souviens pas si je les ai mentionnés, mais  
5           j'ai certainement parlé de la FTQ, parce que par la  
6           suite j'ai eu des « rebonds » de la FTQ sur ce que  
7           j'avais dit chez... à TVA.

8           Q. **[416]** ConteZ-nous ça, des « rebonds », c'est...

9           R. Ah, c'est une lettre, une demande de rétractation,  
10          une mise en demeure de Jocelyn Dupuis signée de sa  
11          main qui m'est parvenue par courrier recommandé.

12          Q. **[417]** Et qu'est-ce que vous en avez fait?

13          R. Qu'est-ce que j'en ai fait? Je sais pas à quelle  
14          place que c'est rendu, je sais qu'à l'heure  
15          actuelle, moi, à ce moment-là, je l'ai gardée chez  
16          nous, etc., je l'ai regardée, ça m'a pas  
17          impressionné plus que le reste. J'en ai... par  
18          contre, je l'ai amenée avec moi, ah, il y avait le  
19          congrès de l'ACRGTQ pas très longtemps plus tard et  
20          puis je savais qu'on aurait une rencontre avec le  
21          ministre Lessard, à ce moment-là. J'ai été...

22          Q. **[418]** Monsieur Pedneault, attendez une petite  
23          seconde, Madame la Présidente, je fais rien que  
24          vous indiquer qu'en discutant brièvement avec  
25          monsieur ce midi j'ai... on a... j'ai eu des

1 nouveaux renseignements qui n'ont jamais été  
2 communiqués sur le RTA et normalement ça l'aurait  
3 été. Alors, je pense pour les gens de l'auditoire,  
4 il y a peut-être des gens qui vont être concernés  
5 parce que j'apprends qu'il y a eu une rencontre. Et  
6 je vais laisser monsieur Pedneault conter cette  
7 rencontre-là, mais je l'ai su vraiment à deux  
8 heures moins dix (1 h 50).

9 R. Lorsque tout simplement il y a toujours une  
10 rencontre avant le dîner du jeudi midi où le  
11 ministre vient annoncer les procédures ou les  
12 investissements de l'année ou les choses à l'ACRGTQ  
13 pour les routes et grands travaux. Lors de cette  
14 rencontre privilégiée qu'ont les administrateurs  
15 d'environ une demi-heure avec le ministre, etc.,  
16 j'ai abordé effectivement parce qu'on parlait, il  
17 se parlait dans la petite discussion ou dans le  
18 petit cocktail des suites de la Gaspésia qui était  
19 tout frais, etc., avec les différentes  
20 recommandations. Et puis moi j'ai amené le point de  
21 ce qu'on avait vécu puis de tout ce qui s'était  
22 passé, à ce moment-là avec la lettre de menace que  
23 j'avais amenée avec moi.

24 Q. **[419]** De menaces?

25 R. Je l'ai montrée à monsieur... monsieur Deschênes ou

1 Duchesne qui est représentant des négociations à  
2 l'ARCGTQ, le ministre était là, puis monsieur  
3 Duchesne a regardé ça, il a dit : « C'est de  
4 Jocelyn Dupuis. » J'ai dit, il a parti à rire, il  
5 dit : « Garde ça pour toi. Mets-la où tu voudras. »  
6 Il a parti à rire, puis il dit : « C'est Jocelyn  
7 Dupuis. » Autrement dit ça voulait rien dire. C'est  
8 la réflexion qu'il a faite. Quant au ministre lui-  
9 même, etc., j'ai demandé s'il allait prendre en  
10 considération, s'il y avait des choses qui s'en  
11 venaient pour sécuriser, etc. J'ai pas eu de  
12 réponse, il m'a pas répondu.

13 Q. **[420]** Et lui avez-vous spécifiquement parlé de ce  
14 problème-là que vous aviez eu cet événement-là...

15 R. Oui.

16 Q. **[421]** ... au mois de novembre?

17 R. Je lui ai raconté, brièvement raconté les  
18 intimidations, etc., le brassage qui s'était fait,  
19 que c'était passé à la télévision, ça avait passé,  
20 c'était quand même... plusieurs gens en parlaient,  
21 ça avait passé sur LCN. Puis j'ai pas eu... j'ai  
22 pas eu... je dis pas que j'ai pas eu d'écoute, il a  
23 pas jugé bon d'élaborer sur le sujet.

24 Q. **[422]** O.K.

25 R. Il l'a peut-être pris en écoute puis élaborer sur

1 le sujet pour lui-même c'était peut-être pas non  
2 plus la place pour.

3 Q. **[423]** O.K. Alors, vous étiez dans le cadre d'un  
4 cocktail...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[424]** ... de l'Association. O.K. La... quelques  
7 autres sujets...

8 (14:22:38)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Avant d'arriver à d'autres sujets.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[425]** J'aimerais savoir ce chantier-là...

15 R. Oui.

16 Q. **[426]** ... comment s'est-il terminé?

17 R. Ça s'est bien terminé.

18 Q. **[427]** Qui avez-vous... mais qui avez-vous eu à  
19 embaucher?

20 R. On a engagé des locaux du coin, FTQ, en grande  
21 partie c'est à peu près rien de ça dans ce coin-là  
22 de toute façon, mais des gens sur recommandation du  
23 maire, du troisième voisin, un qui travaillait qui  
24 avait un de ses chums qui était correct. Et puis  
25 les charpentiers aussi se sont greffés au chantier

1 tout de suite. Et puis eux autres connaissaient des  
2 gens corrects, avec qui ils voulaient eux autres  
3 travailler. Et même à travers les charpentiers j'ai  
4 eu deux CSN, il y a eu aucun problème sur le  
5 contrat.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[428]** Un peu comme à la rivière Magpie comme vous  
8 avez dit, vous avez pris...

9 R. Exactement.

10 Q. **[429]** ... des gens, vous avez trouvé de la main-  
11 d'oeuvre locale que vous avez embauchée.

12 R. Qui ont pris... qui ont fourni la main-d'oeuvre,  
13 etc. Le « show » passé, les menaces passées, le  
14 « chiar » passé ou le « show », on aurait dit par  
15 après, etc., c'était ça qu'il faut qui se passe,  
16 par après une fois que les menaces, le « show », je  
17 sais pas pourquoi le « show »... le « show » a eu  
18 lieu, parce qu'ils ont jamais placé de monde là-  
19 dedans, ils ont pas placé de délégué du chantier.  
20 Ils ont fait le « show », ils ont fait les menaces,  
21 ils l'ont fait sur tous les chantiers, c'est vrai  
22 que la police s'en est mêlée, a commencé des  
23 enquêtes, peut-être ça a calmé, je le sais pas. Par  
24 après le chantier s'est continué norma... bien je  
25 dis normalement, le chantier s'est continué mais

1 les gens ont toujours travaillé... en tout cas mes  
2 frères ont toujours travaillé avec une certaine  
3 crainte, une certaine appréhension (inaudible).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [430] C'est ça et par la suite, est-ce que ça a eu  
6 une incidence sur votre comportement ou l'embauche  
7 des gens sur la Côte-Nord?

8 R. Par la suite, oui, bien on a fini ce chantier-là et  
9 puis par la suite on a refait seulement un autre  
10 contrat mais on l'avait fait dans un contexte  
11 complètement différent pour aller le faire, on a...  
12 pas loin de Sept-Îles, en deux mille sept (2007),  
13 on a fait une réfection de pont. On a trouvé un  
14 chargé de projets qui était un de nos anciens  
15 employés qui avait une petite compagnie à Sept-  
16 Îles, on l'a soumissionné à condition de s'assurer  
17 d'avoir tout des sous-traitants et de la main-  
18 d'oeuvre dirigée et effective des contracteurs de  
19 la Côte-Nord pour faire le contrat, sans ça, on n'y  
20 serait pas retourné. Mes frères y sont pas  
21 retournés, ils sont retournés faire la réunion de  
22 chantier ou des choses comme ça mais tout local  
23 avec des gens de Sept-Îles qu'on connaissait, des  
24 entrepreneurs du coin qui... qu'on avait une bonne  
25 connaissance, qui avaient déjà travaillé pour nous

1 autres dans le temps avant de déménager à Sept-  
2 îles, qui ont fait la grande majorité du contrat.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[431]** Alors c'est ça...

5 R. Il y a aucun de nos hommes qui a retourné là comme  
6 tel.

7 Q. **[432]** Chez Pedneault, Paul Pedneault inc. ne  
8 retourne plus sur la Côte-Nord...

9 R. Il avait le contrat mais il avait pas de  
10 travailleurs.

11 (14:24:14)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[433]** Donc si je comprends bien, ils ont fait leur  
14 point.

15 R. Pardon?

16 Q. **[434]** Si je comprends, ils ont fait leur point.

17 R. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[435]** Ils vous ont chassé de la Côte-Nord.

20 R. Ah bien oui. Bien oui, à moins que les choses...  
21 les choses changent, mais...

22 Q. **[436]** O.K.

23 R. Ça fait assez longtemps qu'on nous le promet. Le  
24 ministre Lessard m'avait... il parlait qu'après la  
25 Gaspésia, les procédures prises, ça allait régler

1 les problèmes avec les délégués de chantiers qui se  
2 seraient pointés, qu'ils auraient plus le droit  
3 d'aller sur les chantiers si jamais quelqu'un les  
4 poursuivait. Ils sont encore en place.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[437]** Quand est-ce que le ministre Lessard vous  
7 avait promis ça?

8 R. C'est-à-dire ça fait partie des réclamations...  
9 recommandations de la Gaspésia, de la Commission  
10 d'enquête sur la Gaspésia donne des  
11 recommandations...

12 Q. **[438]** Je comprends mais est-que...

13 R. ... que les délégués de chantiers, les délégués de  
14 chantiers, à l'heure actuelle que... il fallait  
15 qu'ils montrent patte blanche, s'ils avaient des  
16 dossiers, s'ils avaient des choses, et caetera, et  
17 caetera, ils avaient plus le droit d'occuper de  
18 poste ou n'importe quoi. Monsieur Gauthier a  
19 toujours pas de dossier, monsieur Bezeau non plus.  
20 Ça fait qu'ils font leur job.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[439]** Quelques autres sujets, je sais que vous nous  
23 en avez parlé, j'aimerais que vous en parliez à  
24 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, vous  
25 avez entendu parler des... certains témoignages ici

1           au sujet du travail des grutiers. Est-ce que vous  
2           avez eu spéci... avez-vous quelque chose à nous  
3           dire sur le travail des grutiers au sein de votre  
4           entreprise?

5           R. Oui, il est arrivé un cocasse en deux mille douze  
6           (2012), v'là deux ans. J'avais, dans la région de  
7           Saguenay, j'avais un contrat, on fait des ponts, un  
8           pont à effectuer. On a plusieurs grues, on a une  
9           grue conventionnelle pour faire le plantage de la  
10          palplanche, des caissons étanches, avec un  
11          vibromasseur, vibrateur hydraulique pour rentrer et  
12          faire des caissons de palplanche étanches et puis  
13          ça prend une grue conventionnelle pour travailler  
14          avec ça de façon idéale, avec un opérateur de grue.  
15          Alors comme on a plusieurs grues mais seulement  
16          qu'un opérateur de grue, on loue ou on... on n'est  
17          pas des grutiers en permanence, simplement on a  
18          demandé au local de nous envoyer des grutiers... un  
19          grutier capable d'opérer une grue à câble...

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. **[440]** Est-ce que...

22          R. ... il y avait de l'ouvrage pour deux mois.

23          Me PAUL CRÉPEAU :

24          Q. **[441]** Monsieur Pedneault, c'est à quelle... vous  
25          êtes dans quelle région pour ces travaux-là?

1 R. Saguenay.

2 Q. **[442]** Au Saguenay, c'est chez vous, alors là...

3 R. On est chez nous, à côté de... à Hébertville, à  
4 côté d'Alma.

5 Q. **[443]** Alors vous demandez au local syndical...

6 R. Oui.

7 Q. **[444]** ... de vous fournir? O.K.

8 R. C'est le local FTQ, là, qui s'occupe des grutiers.

9 Au local, on a passé par le représentant FTQ qui  
10 nous a transmis, en tout cas, qui s'est occupé de  
11 nous procurer un grutier.

12 Q. **[445]** Avant de commencer, êtes-vous capable de nous  
13 expliquer pourquoi ça vous prend un deuxième  
14 grutier? Le connaissez-vous...

15 R. C'est-à-dire que...

16 Q. **[446]** ... cette histoire-là?

17 R. ... là, à l'heure actuelle moi j'ai demandé un  
18 grutier pour opérer ma grue de quarante-cinq tonnes  
19 (45 t) à câble pour faire l'ouvrage. Il dit : « Tu  
20 sais qu'une grue conventionnelle à câble à  
21 quarante-cinq tonnes (45 t), t'es obligé d'avoir  
22 deux hommes. » J'ai dit : « Je le sais mais je sais  
23 pas ce que je vais faire avec la deuxième, j'ai  
24 dit, généralement les gens s'en passent puis c'est  
25 accepté comme ça, j'ai dit, je vois pas ce que je

1           vais faire avec la deuxième, il y a juste une série  
2           de manettes sur la pelle, sur la grue. » « Ah! ça  
3           te prend un deuxième opérateur sans ça, on pourra  
4           pas faire le chantier. C'est dans la convention  
5           O.K.? » Ça fait que, il m'envoie un premier  
6           opérateur. Il dit « J'ai quelqu'un, il dit qui est  
7           capable d'opérer ta grue, faire l'ouvrage, il y a  
8           pas de problème. Mais t'as beau l'essayer. Il va  
9           venir, il va venir conformer la grue puis on va se  
10          mettre à l'ouvrage. » Je fais l'embauche du gars,  
11          je lui fais passer l'embauche au point de vue  
12          formation ISO parce que notre compagnie, les gens  
13          ont des choses à remplir, et caetera, pour être  
14          conforme pour pouvoir faire le travail et remplir  
15          leurs documents de travail. Et puis on se met à  
16          l'ouvrage. Mon mécanicien de chantier qui s'occupe  
17          de l'équipement lourd, il lui montrait toutes les  
18          particularités de la grue à l'opérateur qui en  
19          avait jamais conduit de ce genre-là. Il le met à  
20          l'ouvrage, et caetera, puis ça semble correct. La  
21          dextérité est pas extraordinaire mais ça peut faire  
22          l'ouvrage. O.K. Alors on se met à l'ouvrage et puis  
23          le deuxième grutier, il est arrivé le lundi. On  
24          s'est mis en place la fin de semaine puis le lundi,  
25          on a débuté le travail. Le deuxième grutier est

1 arrivé...

2 Q. **[447]** Monsieur... Monsieur Pedneault?

3 R. ... le deuxième est arrivé le lundi.

4 Q. **[448]** Avant de commencer, pourquoi, je sais que  
5 c'est prévu dans le règlement mais, connaissez-vous  
6 l'histoire, parce que ça serait important de  
7 comprendre l'histoire, pourquoi qu'on a besoin d'un  
8 deuxième grutier sur une grue de...

9 R. On en a pas besoin du tout.

10 Q. **[449]** O.K.

11 R. Mais c'est une question historique. Au début les  
12 grues à câbles, on a tous vu ça le long du chemin,  
13 le long des grandes routes quand ils creusaient des  
14 fossés, c'était des énormes machines d'acier avec  
15 des câbles à tirer des grosses manettes que les  
16 gars se mettaient presque à deux mains dessus. Il  
17 fallait tout le temps ajuster les bandes de freins,  
18 d'embrayage, des choses comme ça, avec une clef,  
19 fallait huiler toutes les courroies, on appelait ça  
20 le huilleur le deuxième gars. Il mettait de la  
21 graisse, de l'huile un peu partout pour pas que la  
22 machine, pour pas que la machine use parce qu'il y  
23 avait pas de graissage automatique. C'était assez  
24 rudimentaire. C'était dans les années cinquante  
25 (1950). C'est parti de là, le huilleur, comme

1 deuxième opérateur, et depuis ce temps-là que ça  
2 demeure. Les grues ont changé, il y a plus rien.  
3 Aujourd'hui c'est des joysticks, c'est comme un  
4 enfant qui joue au Nintendo. Mais le huileur est  
5 resté deuxième opérateur.

6 Q. **[450]** Alors qu'est-ce qu'il fait le deuxième quand  
7 le premier opère la machine?

8 R. Rien.

9 Q. **[451]** O.K. Alors...

10 R. On va vous dire qu'il surveille, je sais pas. Il y  
11 a du monde alentour, il y a des contremaîtres, il y  
12 a des choses, regarde. Non, il y a rien à faire. Le  
13 deuxième qu'ils m'ont envoyé moi, puis là on était  
14 en plus de ça en pénurie de grutiers, alors il  
15 dit : « Je t'ai trouvé un deuxième grutier. » J'ai  
16 dit « J'ai le droit d'avoir un apprenti. » Il dit  
17 « j'ai pas d'apprenti disponible, il dit comme  
18 deuxième. Il dit, j'ai trouvé un grutier, il dit un  
19 gars qui arrive de la Côte-Nord, il opérait un pont  
20 roulant, il a ses cartes. Il a soixante-sept (67)  
21 ans mais il va falloir que tu lui fasses attention,  
22 il vient d'opérer, il est pas capa... il faut pas  
23 qu'il fasse d'efforts physiques. » Mais ça change  
24 rien, il va rien faire. Ça fait qu'il est arrivé  
25 avec son chapeau, même pas un chapeau de

1 construction. Vous savez les anciens chapeaux  
2 ronds, là? Comme les pompiers? Il est arrivé avec  
3 ça sur la tête. Passé l'âge de la retraite, il  
4 s'est mis sur le bord de la grue, il a regardé ça  
5 avec l'autre opérateur, ils se sont dit bonjour et  
6 puis ils ont commencé le palabre puis qui a duré  
7 deux mois de temps. Il a jamais embarqué dans la  
8 grue.

9 Q. **[452]** Mais pour être conforme à la convention, ça  
10 vous prenait...

11 R. On l'a payé.

12 Q. **[453]** Vous l'avez payé.

13 R. On l'a payé mais on pouvait pas lui faire faire de  
14 travail manuel, là.

15 Q. **[454]** O.K.

16 R. Capacités physiques, âge, et caetera, il fallait  
17 pas qu'il fasse d'efforts physiques.

18 Q. **[455]** Est-ce qu'il pouvait même physiquement, est-  
19 ce qu'il était capable même de monter dans la grue?

20 R. J'aurais hésité. Par contre, il avait déjà conduit  
21 des camions puis quand on changeait la grue  
22 d'endroit, il conduisait le camion.

23 Q. **[456]** O.K. Bon, c'est votre deuxième grutier ça.

24 R. Oui.

25 Q. **[457]** D'autres sujets, est-ce que, d'après vous,

1            parmi les problèmes que vous retrouvez sur la Côte-  
2            Nord, sur vos différents chantiers où vous y avez  
3            été, là, pendant un certain temps, est-ce que, à  
4            votre connaissance, y a-t-il des problèmes  
5            particuliers d'intoxication ou, et/ou de drogue,  
6            là?

7            R. C'est-à-dire que les gens, les deux ou trois  
8            indésirables qu'on nous force à avoir sur les  
9            chantiers sont généralement plus ou moins présents  
10           puis intoxiqués. Ce sont des... et puis même les  
11           autres travailleurs en ont généralement peur. Ils  
12           font peur.

13           Q. **[458]** Ça c'est des gens qu'on vous force à avoir?

14           R. Oui.

15           Q. **[459]** Vous faites référé...

16           R. Les improductifs, là, à qui on veut faire faire des  
17           timbres, là. Personne veut avoir, personne veut les  
18           engager dans leur coin mais il arrive quelqu'un de  
19           l'extérieur, on va te placer là puis tu vas faire  
20           tes timbres. Eux autres ils arrivent puis ils sont  
21           comme ça.

22           Q. **[460]** O.K. Et ça c'est les gens qui sont placés sur  
23           vos chantiers?

24           R. Ça eux autres, tu touches pas à ces gars-là. Si tu  
25           les sors du chantier, le chantier il va fermer.

1 Q. **[461]** O.K. Et qui les place sur les chantiers ces  
2 gens-là?

3 R. C'est carrément ça, à ce moment-là, soit Bezeau ou  
4 soit... soit Gauthier.

5 Q. **[462]** O.K. D'ailleurs, vous nous avez pas dit  
6 tantôt, là... j'aime pas ça revenir là-dessus mais  
7 dans l'événement où vous dites que votre frère a  
8 été menacé dans la roulotte, là, avez-vous dit  
9 qu'une des personnes, celui qui le menaçait d'un  
10 coup de poing au visage semblait intoxiqué ou...

11 R. Oui, oui. Puis il avait l'air d'un zombie puis  
12 il... il empestait l'alcool.

13 Q. **[463]** Autre sujet...

14 R. C'était un des plus gros.

15 Q. **[464]** Est-ce que, parmi vos chantiers, et je  
16 reviens particulièrement dans la région de Sept-  
17 îles.

18 R. Oui.

19 Q. **[465]** Est-ce que vous avez... est-ce que vous  
20 constatez qu'il y a des problèmes particuliers...

21 R. Ah! oui, pour les grutiers, tout à l'heure, j'ai  
22 oublié...

23 Q. **[466]** Oui.

24 R. ... quelque chose, Madame, que je pense qui est  
25 important. C'est que j'ai... l'opérateur principal

1 qui opérait la grue, j'ai dû lui payer une pension  
2 même s'il restait à côté.

3 Q. [467] Ah! oui, contez... oui, c'est vrai, allez-y.

4 R. Parce que chez les grutiers, quand il y a la  
5 pénurie, et caetera, si tu veux en avoir un, il  
6 faut que tu lui paies la pension même s'il est à  
7 côté de chez vous, sans ça t'en as pas de grutier.  
8 Alors, j'étais... Le représentant syndical m'a  
9 appelé, il a dit : « Le gars, il veut lâcher la job  
10 si tu lui donnes pas sa " full " pension. J'ai dit,  
11 oui, mais il reste à Saguenay, il est à côté de  
12 chez nous, son appartement est... -Oui, mais il a  
13 un chalet puis il va assez souvent à Saint-  
14 Philippe. J'ai dit, c'est à quatre-vingts  
15 kilomètres (80 km) à peu près. -Oui, mais... J'ai  
16 dit, je pense que légalement j'ai pas le droit. Il  
17 dit, oui, oui, il dit, il y a une place dans la  
18 convention, à telle place, va lire. »  
19 Effectivement, il y a une place qui dit  
20 spécifiquement dans la convention :

21 À la demande de l'entrepreneur, si  
22 l'employé accepte de prendre chambre  
23 et pension près du chantier il doit  
24 lui verser la rémunération en  
25 conséquence.

1 Il a accepté de prendre chambre et pension chez eux  
2 puis j'ai payé... puis j'ai payé la... je lui ai  
3 payé la pension pendant l'été.

4 Q. **[468]** Sinon, qu'est-ce...

5 R. C'est assez généralisé généralement sur le  
6 placement des grutiers.

7 Q. **[469]** C'est ça. Sinon, vous...

8 R. La chambre et pension...

9 Q. **[470]** ... n'aviez pas grutier?

10 R. Pardon?

11 Q. **[471]** Sinon, vous n'aviez pas de grutier?

12 R. Sinon, je n'ai pas de grutier. Il y a toujours  
13 pénurie de grutiers. On contrôle les grutiers.

14 Q. **[472]** O.K.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[473]** Et ça, est-ce que...

17 R. (Inaudible) pénurie de grutiers.

18 Q. **[474]** Pourquoi c'est propre aux grutiers ça?

19 R. Ah! il y a beaucoup de mobilité, de tran... les  
20 grues, ça voyage, et caetera. Je le sais pas,  
21 c'est... c'est des habitudes pour les grutiers.

22 Q. **[475]** Puis on voit pas ça dans les autres corps de  
23 métiers?

24 R. Ça dépend. Les métiers de l'acier, mécaniciens de  
25 chantier, les... les gens qui font les

1 « shutdown ». C'est... tous les métiers de l'acier  
2 sont généralement à problème.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[476]** J'allais aborder la question spécifiquement  
5 dans la région de Sept-Îles. Est-ce qu'il y a  
6 problème, d'après vous, de copinage entre des gens  
7 qui travaillent et qu'on associe spécifiquement à  
8 la centrale FTQ avec la CCQ, la CSST?

9 R. C'est-à-dire... dans la Ville de Sept-Îles même, à  
10 Sept-Îles. À Sept-Îles, à ce qu'on nous a dit puis  
11 ce qu'on a confirmé... ce qu'on n'a pas pu  
12 confirmer, parce que j'ai pas fait des enquêtes,  
13 mais à la réaction, des commentaires que ça se  
14 passait sur les chantiers, c'est que tous les  
15 employés ou les représentants ou les inspecteurs  
16 qui étaient mis en place provenaient des délégués  
17 de chantier de la FTQ.

18 Q. **[477]** Quand ils changeaient...

19 R. Alors, on avait le contrôle, quand ça marchait pas  
20 sur un... quand on pouvait pas faire quelque chose,  
21 on faisait du lobbying, on faisait de la  
22 surprotection au point de vue CSST. Puis au point  
23 de vue FTQ, le contrôle est tel que... je sais pas,  
24 on arrivait, par exemple, à prendre deux cimentiers  
25 applicateurs, leur faire avoir des cartes

1 d'apprenti pour faire du coffrage, qui est tout à  
2 fait illégal, puis dire : « Ah! c'est correct, on  
3 continue comme ça », parce que les charpentiers  
4 voulaient pas travailler. Alors qu'ils avaient déjà  
5 des cartes pour le faire. Pourquoi est-ce qu'ils  
6 ont accepté ça puis pourquoi qu'ils les ont émis  
7 ces cartes-là? Ils faisaient émettre les cartes  
8 qu'ils voulaient, quand ils voulaient, qui qu'ils  
9 voulaient, d'après ce que je peux voir.

10 Q. **[478]** O.K. On a parlé un petit peu ce matin, et je  
11 vous ai demandé d'attendre ce matin...

12 R. Parce que le bassin de recrutement c'est... parmi  
13 les gens alentour des syndicats, et caetera, qui  
14 proposent pour... il y en a un, il vient de là, les  
15 gens viennent, c'est ça.

16 Q. **[479]** On a abordé ce matin la question du placement  
17 ou du référencement syndical. Il y a une nouvelle  
18 loi, depuis septembre deux mille treize (2013).  
19 Avez-vous travaillé avec cette loi-là? J'aimerais  
20 vous entendre là-dessus. Qu'est-ce... Votre opinion  
21 en tant qu'entrepreneur, comment vous vivez avec  
22 cette loi-là, ses faiblesses, ses qualités, les...

23 R. Quand ça a commencé ça a été le bordel. Ça a été  
24 très dur à mettre en place parce qu'il a besoin de  
25 beaucoup de références. Il va falloir travailler

1 encore à le faire mais il faut insister puis il  
2 faut endurer notre pain noir jusqu'au temps que ça  
3 fonctionne parce qu'il faut que ça fonctionne. Sans  
4 ça on s'en sortira pas. L'idéal ça serait qu'il y  
5 ait, au lieu de nous proposer des listes de gens  
6 quand on veut avoir des travailleurs, c'est qu'on  
7 ait accès à une liste informatique où les gens  
8 disponibles seraient là et tu choisirais dans la  
9 liste au lieu de te le faire proposer par exemple.  
10 Là, à l'heure actuelle on propose des gens en  
11 référence, mais avec encore, c'est plus les  
12 critères syndicaux c'est les critères humains.

13 Nous autres on fait des ponts, des viaducs,  
14 on brise beaucoup de béton, on a besoin des  
15 ouvriers pour faire... pour manipuler des brise-  
16 béton, qui est lourd, qui est dans la poussière et  
17 c'est un travail physique dur.

18 Si je demande une liste de... si je demande  
19 une liste, par exemple, de manoeuvres de la  
20 construction, on commence par m'envoyer quatre  
21 listes de deux pages, c'est-à-dire soixante (60)  
22 personnes qui sont toutes des femmes. Parce qu'à  
23 l'heure actuelle, il faut prioriser l'emploi  
24 féminin parce qu'il y en a moins sur la  
25 construction puis il y a des gens qui ont déjà eu

1 des cartes de compétence dans le temps qui étaient  
2 signaleurs ou agents de bureau ou des choses sur  
3 les gros chantiers, mais qui sont pas capables  
4 d'opérer un « pepine breaker » comme on dit ou des  
5 choses ou ces choses-là ou faire l'ouvrage de toute  
6 façon qui est trop physique. Les marteaux pèsent  
7 cinquante (50) livres, puis de toute façon vous  
8 savez c'est le genre... c'est le genre de  
9 manipulations que je souhaiterais pas pour ma  
10 soeur. Sur un chantier, etc., signaleur, faire  
11 différentes, etc., oui.

12 (14:40:37)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[480]** Oui, mais peut-être que votre soeur elle  
15 voudrait faire ça.

16 R. Mais t'es obligé de toutes les appeler, puis dire  
17 pourquoi qu'ils ne veulent pas venir. Puis là ils  
18 te renvoient une autre liste. Ça fait que  
19 finalement après deux jours, t'as toujours  
20 personne. Ça fait que qu'est-ce que tu fais? Moi la  
21 façon de faire à l'heure actuelle quand j'ai voulu  
22 avoir des gens, on a contourné. J'ai appelé mon  
23 représentant FTQ au Saguenay, j'ai dit : « Qu'est-  
24 ce que je fais? Il dit, « on a pas le droit de  
25 référer personne, puis on a pas le droit de dire

1 personne. Il dit : Rappelle à Montréal, il dit, on  
2 a un délégué là-bas qui a le droit de donner des  
3 noms de disponibilité puis il dit, je vais envoyer  
4 des noms de disponibilité, peut-être qu'ils vont te  
5 revenir. » On en est rendu là, c'est pas...

6 Mais la liste faudrait pas qu'elle soit  
7 suggérée par la CCQ. Il faudrait que la liste soit  
8 disponible sur Internet, tout le monde a ça. Puis  
9 qu'avec les qualifications, etc., puis après ça le  
10 pedigree des gens, ils l'ont, etc., qu'on puisse,  
11 si on les connaît pas, au moins qu'on peut  
12 référencer, etc., avoir des choses, puis choisir  
13 nous autres même dans la liste et non pas se faire  
14 imposer des listes d'après d'autres critères  
15 humanitaires ou ci, ou etc., ou d'égalité des gens,  
16 ou d'égalité des sexes sur les chantiers. Ça tient  
17 pas debout.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[481]** Donc, je comprends que vous...

20 R. On a pas avancé là, on a pas empiré, mais on a pas  
21 avancé, moi ça fonctionne pas.

22 Q. **[482]** Je comprends de vos propos que la CCQ ne vous  
23 donne pas le nom des gens qui sont disponibles. La  
24 CCQ fait elle-même une présélection puis vous  
25 envoie une liste, c'est ça?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[483]** Et si vous trouvez pas vos gens dans cette  
3 liste-là on vous envoie une autre liste?

4 R. C'est exact. Ça peut durer trois jours, là. Puis  
5 généralement si tu demandes des listes, les  
6 critères justement sont qu'ils commencent par  
7 t'envoyer les gens qui ont jamais été sélectionnés  
8 parce que ça fait longtemps qu'ils travaillent pas.  
9 Mais s'ils ont jamais été sélectionnés, ça fait  
10 longtemps qu'ils travaillent pas, parce que les  
11 gens en veulent. Il faut être clair.

12 Q. **[484]** Et ces critères-là est-ce que vous avez eu  
13 l'occasion d'en discuter avec la CCQ?

14 R. Non, non, j'ai pas eu de discussion...

15 Q. **[485]** Est-ce qu'il y a un comité qui permet de  
16 discuter de critères ou bien...

17 R. Bien non, on leur dit que c'est pas ça, la seule  
18 réponse qu'on a : « On va t'envoyer une autre  
19 liste. » Ils en envoient une autre.

20 Q. **[486]** Une autre liste. Mais les associations  
21 patronales ont pas discuté avec la CCQ pour pouvoir  
22 déceler...

23 R. Je sais pas.

24 Q. **[487]** Vous êtes pas au courant de ça.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [488] Monsieur le commissaire, avec maître Hamel  
3 nous sommes à préparer peut-être une trousse, un  
4 cas typique où il y a eu une demande pour voir  
5 justement qu'est-ce qui arrive sur ces listes-là,  
6 comment c'est présenté. Évidemment il y a des...  
7 c'est des éléments qui sont purement nominatifs.  
8 Alors, on devra évaluer, ces documents-là je les ai  
9 eus hier en fin de journée, on regarde pour voir  
10 comment on pourra les proposer, mais ça va être  
11 intéressant de voir comment c'est proposé avec les  
12 commentaires de monsieur Pedneault là-dessus.

13 R. C'est sûr qu'avec le bassin, avec ce qu'il y a de  
14 disponible, si les... parce qu'à l'heure actuelle  
15 de plus en plus les gens qui ne travaillent pas  
16 vont être sur la liste. Autrefois les listes nous  
17 arrivaient, t'appelais vingt gars, les vingt gars  
18 travaillaient. Parce que les gens... les gens qui  
19 travaillent ne sont pas enlevés de sur la liste ou  
20 la liste n'est pas à point.

21 Tu appelais vingt gars, puis les vingt  
22 travaillaient. Ça fait que là à ce moment-là tu  
23 fais quoi t'en demandes une autre. Alors, il y a  
24 vraiment une problématique, là, qui va se régler si  
25 tout le monde fait bien son travail. Si les

1 entrepreneurs quand ils mettent à pied quelqu'un il  
2 faut qu'il y ait vraiment un rapport à la CCQ pour  
3 dire quelqu'un est mis à pied pour qu'ils puissent  
4 l'imbriquer dans la liste, alors il faut que le  
5 système soit rodé. Mais il y a moyen de le roder,  
6 de le faire bien puis de laisser confiance aux gens  
7 mais qu'on laisse aussi aux entrepreneurs le choix  
8 de choisir parmi une panoplie de gens, et caetera,  
9 même s'il y a pas la référence syndicale sur le nom  
10 du gars, là, ça dérangerà pas. Qu'ils nous  
11 présentent le nom du gars, et caetera, ce qu'il a  
12 déjà fait, sa disponibilité puis nous autres on  
13 pourra vérifier, après ça, si on peut travailler  
14 avec.

15 Q. **[489]** En fait, même la référence syndicale...

16 oui... n'est d'aucune utilité...

17 (14:44:22)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[490]** En fait, la référence syndicale n'est,

20 justement pas d'aucune utilité...

21 R. Absolument pas.

22 Q. **[491]** ... n'est pas souhaitable.

23 R. Ça a rien à voir.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Tout à l'heure, à la pause, Madame la Présidente,

1           ça serait un exercice intéressant à faire de  
2           prendre ce dossier-là, qui est... qui en est un  
3           d'un entrepreneur général mais je pense qu'on  
4           prendra la pause peut-être un peu plus tôt juste  
5           pour préparer ces documents-là. On demandera à  
6           monsieur, justement, monsieur Pedneault, peut-être,  
7           de commenter le processus qu'il fait et ça va  
8           permettre d'illustrer certains de ces propos-là en  
9           fonction de son témoignage.

10        Q. **[492]** Je voudrais peut-être juste, avant qu'on  
11        arrive à la pause, là, je pense, Madame la  
12        Présidente, a abordé une question avant que vous  
13        quittiez ce midi et ça serait intéressant d'avoir  
14        votre point de vue, Monsieur... Monsieur Pedneault  
15        sur cette question-là, à moins que Madame la  
16        Présidente veut relancer le débat, là, mais on se  
17        demandait, selon vous, votre expérience, ces  
18        années-là sur la Côte-Nord, pourquoi cette  
19        situation-là existe et qu'est-ce que ça donne de  
20        plus peut-être à l'individu, monsieur Rambo, là, de  
21        fonctionner de cette façon-là?

22        R. Je le sais pas, c'est pas... c'est certainement pas  
23        par altruisme pour ces gens, ni pour sauver la  
24        Côte-Nord. Par contre, ça lui permet de contrôler  
25        l'ensemble de tout le secteur de la construction et

1 l'ensemble de tous les travailleurs, un peu, si tu  
2 veux, parce que c'est à peu près ce qu'il se fait  
3 de la construction, sur la Côte-Nord et sur la  
4 Basse-Côte-Nord. Pourquoi est-ce qu'il place des  
5 gens qui sont là pour faire leurs timbres puis qui  
6 sont pas intéressés à en faire une journée de plus,  
7 qui s'en vont par après pour faire leurs timbres,  
8 je le sais pas, c'est peut-être parce que ces gens-  
9 là ont d'autres activités à effectuer quand leurs  
10 timbres sont faits, ils ont le profil puis je peux  
11 vous dire que sur la Côte-Nord, il y a pas de  
12 motards. C'est des rumeurs.

13 Q. **[493]** C'est des rumeurs?

14 R. Je les ai pas vérifiées, mais les rumeurs, ça  
15 faisait longtemps qu'il y avait des rumeurs sur la  
16 corruption ici à Montréal, Laval puis Longueuil,  
17 mais la rumeur est aussi forte dans le même sens,  
18 dans le sens que je vous parle sur la Côte-Nord.

19 Q. **[494]** C'est qu'il y a des individus de l'industrie  
20 de la construction qui vendent de la drogue, qui la  
21 distribuent sur les chantiers?

22 R. On... on me dit que ça fait partie des activités.

23 Q. **[495]** Je sais pas si Madame la Présidente....

24 R. Moi je le sais pas, je n'en prends pas, j'en n'ai  
25 jamais acheté. J'ai jamais poussé plus loin, mais

1 la rumeur est là.

2 Q. **[496]** Oui.

3 R. La rumeur est là puis elle est assez forte dans le  
4 milieu.

5 Q. **[497]** Et ça, c'est des discussions que vous avez  
6 même avec d'autres entrepreneurs puis des problèmes  
7 communs que vous vivez?

8 R. Même des gens de la Sûreté.

9 Q. **[498]** O.K. Je sais pas si Madame la Présidente a  
10 des questions parce qu'après ça, je vous  
11 proposerai, moi, d'aller à la pause pour qu'on  
12 puisse caviarder les documents et faire un exercice  
13 avec monsieur Pedneault.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[499]** Moi j'ai peut-être une question, là, tout à  
16 fait sur un sujet qu'on n'a pas discuté beaucoup,  
17 là. Le projet de loi 33 prévoit qu'on va... de  
18 réfléchir aux métiers, dans le fond, les divers  
19 métiers ont été définis il y a longtemps, là...

20 R. Oui.

21 Q. **[500]** .. on a appris hier que même depuis mille  
22 neuf cent quatre-vingts (1980), il y a eu aucun  
23 changement là-dessus. Ce qu'on a aussi entendu à la  
24 Commission c'est que souvent un délégué syndical va  
25 beaucoup surveiller les... les chicanes de

1           juridictions entre les métiers, c'est-à-dire que :  
2           « Toi t'as pas le droit de faire ça, toi t'as pas  
3           le droit de faire ça » puis ça créé beaucoup de  
4           problèmes. Est-ce que vous pensez que c'est  
5           possible de revoir le... de réformer les métiers  
6           pour peut-être en avoir moins mais permettre une  
7           plus grande fluidité, plus grande facilité de  
8           travail sur les chantiers et enlever ainsi un peu  
9           de pouvoirs aux délégués... aux délégués syndicaux  
10          qui passent leur temps à surveiller ça puis à  
11          chicaner là-dessus?

12         R. Moi je dis que c'est pas dans la chicane, la plus  
13         grosse ne se fait pas dans les juridictions de  
14         métiers parce que les juridictions de métiers c'est  
15         tout le temps des gens de métier puis les gens...  
16         puis les autres, ils en n'ont pas de métiers, les  
17         gens d'occupation, c'est bien clair, ça, t'es soit  
18         du métier ou tu l'es pas. Il peut y avoir des fois  
19         des choses, des... Où est-ce qu'il y a le plus de  
20         problèmes à l'heure actuelle sur la construction,  
21         c'est dans la convention elle-même qui est  
22         intoxiquée d'à peu près... des virus à peu près à  
23         toutes les pages, tous les paragraphes qui sont  
24         rajoutés à toutes les conventions qui font en sorte  
25         que s'ils sont bien appliqués, vont empêcher

1 n'importe quel chantier de fonctionner. Il y a tout  
2 ce qu'il faut dans la convention pour pas faire  
3 fonctionner un chantier. On en rajoute à toutes les  
4 conventions, surtout dans les métiers de l'acier,  
5 comme par exemple, les ferrailleurs n'ont pas le  
6 droit de faire plus que huit heures par jour. Les  
7 charpentiers en font dix. Quand tu fais du  
8 coffrage, c'est-tu les charpentiers qui vont être  
9 deux heures assis arrêtés ou bien les ferrailleurs  
10 qui vont travailler à deux heures à temps double.  
11 Généralement c'est les ferrailleurs qui travaillent  
12 deux heures à temps double. Alors c'est toutes des  
13 incongruités comme ça qui existent partout. Les  
14 gens, les mécaniciens de chantier eux autres, le  
15 chantier commence mais eux autres ils ont une demi-  
16 heure pour préparer leurs outils. Ça fait que tout  
17 le monde se met à l'ouvrage puis eux autres  
18 préparent leurs outils. L'après-midi, bien eux  
19 autres il faut qu'ils serrent leurs outils mais  
20 comme serrer leurs outils ça prend une demi-heure  
21 puis qu'eux autres font huit heures puis les autres  
22 font neuf heures, bien après le « break », ils  
23 disent on prend pas le « break », on serre nos  
24 outils puis on s'en va. Ça fait que là ce qu'on  
25 fait, on arrête de travailler dans ce secteur-là?

1 C'est intoxiqué comme ça à grandeur la convention.  
2 Il y a à peu près cinquante (50) pages de la  
3 convention puis cent cinquante (150) pages  
4 d'exceptions. Puis si vous la lisez, vous allez  
5 voir toutes les exceptions à chaque article. Vous  
6 allez voir c'est pas gérable. C'est aussi simple  
7 que ça. Puis pourquoi est-ce qu'on l'accepte? Je le  
8 sais pas. C'est parce que de toute façon, j'ai  
9 l'impression que quand on l'accepte, ça coûte plus  
10 cher pour travailler. C'est vrai dans les contrats  
11 publics... Lorsque ça fait... coûte plus cher pour  
12 travailler puis qu'on négocie une convention dans  
13 les contrats publics. Quand la convention est  
14 négociée, vous avez vu cette année, nous autres on  
15 a signé tout de suite génie civil et voirie. Tout  
16 de suite les premiers on était d'accord. Bien c'est  
17 bien sûr. On continue à travailler et nos contrats  
18 par le gouvernement son indexés en fonction de  
19 l'augmentation. Ça fait qu'on négocie notre... nos  
20 augmentations de contrat. On est toujours d'accord.  
21 Puis plus ça coûte cher aussi parce c'est le payeur  
22 de taxes qui paye au bout. Puis nous autres, c'est  
23 payant. Je veux dire, bien nous autres c'est  
24 payant, génie civil et voirie c'est payant d'avoir  
25 des indexations parce que nos contrats... des

1 augmentations, nos contrats sont indexés  
2 automatiquement. Alors ils sont augmentés en  
3 fonction de la prochaine convention. Qui doit faire  
4 quoi? Je le sais pas mais la convention est à  
5 revoir de A à Z. Pour qu'on puisse faire comme on  
6 fait partout ailleurs, être capable de travailler  
7 en collégialité, avoir des choses, et caetera, puis  
8 après ça être capable de travailler en équipe, être  
9 capable de faire de la construction au lieu de  
10 faire de l'obstruction tout le temps. C'est ça. La  
11 convention permet de faire à n'importe qui,  
12 n'importe quel délégué de chantier d'arrêter à peu  
13 près n'importe quel chantier pour n'importe quoi.  
14 Telle jurisprudence c'est tel métier. Il y avait  
15 trois journaliers, ils ont eu jurisprudence, c'est  
16 à eux autres de décoffrer; les charpentiers avaient  
17 plus le droit de leur toucher. Oui mais ça c'est un  
18 cas d'exception. Bien on va la reporter ici. On va  
19 en discuter, on va faire du palabre. C'est  
20 vraiment... On est probablement l'industrie la plus  
21 réglementée après l'industrie nucléaire au Québec,  
22 la construction. Allez fonctionner maintenant sur  
23 des chantiers qui sont à chaque fois différents un  
24 de l'autre, qui ne se répètent pas puis mettre ça  
25 dans un cadre aussi rigide, c'est pas possible.

1 14:52:03

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. Alors je comprends que nous allons aller à  
4 la pause et nous attendrons que vous soyez prêt  
5 avec les documents pour reprendre.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Et est-ce qu'on vérifie immédiatement les questions  
8 de contre-interrogatoire?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, on peut... Oui.

11 Me ROBERT LAURIN :

12 J'avais dit à mon confrère que j'avais pas de  
13 question mais j'en aurai compte tenu de ce qui  
14 s'est poursuivi comme interrogatoire. J'estime à  
15 peu près...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On ne vous reproche pas de poser des questions  
18 Maître Laurin.

19 Me ROBERT LAURIN :

20 Non mais je l'explique à mon confrère parce que je  
21 lui avais dit le contraire.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 J'avais deviné.

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Vous saviez que vous me mettiez en appétit, c'est

1           ça?

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Êtes-vous capable de nous dire approximativement  
4           combien de temps?

5           Me ROBERT LAURIN :

6           Quarante-cinq (45) minutes. C'est mon, c'est mon...  
7           c'est ça.

8           Me DENIS HOULE :

9           Pour l'instant Madame j'en ai pas mais je vais voir  
10          ce que mon ami maître Laurin va faire.

11          Me BENOÎT BOUCHER :

12          Dix minutes comme d'habitude.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Dix minutes?

15          Me BENOÎT BOUCHER :

16          Comme d'habitude, oui.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Ça fait longtemps qu'on vous a pas entendu.

19          Me PIERRE HAMEL :

20          J'en aurai peut-être pour quelques minutes  
21          seulement.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Parfait.

24          Me PAUL CRÉPEAU :

25          Moi je propose la pause ordinaire et on reviendra

1 avec les documents.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 LA GREFFIÈRE :

6 Monsieur Pedneault, vous êtes toujours sous le même  
7 serment.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Et j'aurai, Madame la Présidente, une dernière  
10 question pour monsieur... pour monsieur Pedneault.  
11 Et ce que je vous disais, les documents sont en  
12 préparation. J'ai avisé les parties qu'ils vont les  
13 recevoir, en fait, madame Blanchette va les  
14 recevoir dans un format caviardé maintenant pour  
15 prêt à utilisation dans les prochaines minutes.

16 Q. [501] Monsieur Pedneault, juste pour terminer, je  
17 vous demanderais, si c'est possible, d'éclaircir  
18 votre pensée sur la dernière question que je vous  
19 ai posée, là, parce qu'on a vu toute cette notion-  
20 là de... de contrôle exercé par Bernard Gauthier et  
21 Michel Bezeau sur la Côte-Nord. Bon. Il y a peut-  
22 être eu des sous-entendus, je ne sais pas, dans  
23 votre réponse. Êtes-vous capable de préciser que,  
24 vous, vous y voyez comme entrepreneur, comme  
25 individu, qu'est-ce que ces gens-là ont à gagner à

1           agir de cette façon-là?

2           R. D'abord, ils obtiennent le pouvoir et c'est pour en  
3           faire quoi? Est-ce que c'est simplement une  
4           gloriole... une gloriole devant les autres membres,  
5           et caetera, pour se sentir puissant et avoir une  
6           espèce d'aura à travers un paquet de gens. Ou si,  
7           en plus de ça, ce qui semblait être la rumeur, et  
8           caetera, c'est que... bien, je te dis bien « semble  
9           être la rumeur », je veux pas ici avancer des  
10          choses, et caetera, mais la rumeur veut, et  
11          caetera, qu'il devrait... que ce contrôle-là aussi  
12          pourrait apporter le contrôle sur certaines  
13          activités.

14          Q. **[502]** Licites? Illicites?

15          R. Certainement illicites.

16          Q. **[503]** O.K. C'est celles dont on se parlait tout à  
17          l'heure. Vous parlez...

18          R. Oui, c'est ce qu'on se parlait tout à l'heure.  
19          C'est pour ça que je suis très vague là-dessus,  
20          c'est des sous-entendus...

21          Q. **[504]** O.K.

22          R. ... c'est des choses qui se parlent, c'est des  
23          enquêtes que je sais qui sont à la Sûreté parce  
24          que, quand j'ai rencontré les inspecteurs, et  
25          caetera, ils m'ont dit qu'ils travaillaient sur le

1 dossier. C'est pas facile, eux autres non plus, ils  
2 me parlent pas, mais la rumeur est là.

3 Q. **[505]** O.K. Madame la Présidente, merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Contre-interrogatoire Maître Laurin?

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Oui, bien sûr. J'accours.

8 (15:26:38)

9 Me FÉLIX RHÉAUME :

10 Pardon, Madame la Présidente, je l'avais pas  
11 annoncé précédemment, mais après vérification, je  
12 vais avoir quelques questions pour le témoin pour  
13 le Parti libéral.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

15 Q. **[506]** Donc, en fait, comme j'ai dit, j'avais  
16 annoncé à mon confrère que j'avais pas de question,  
17 mais finalement j'en ai quelques-unes. Monsieur  
18 Pedneault, Robert Laurin, je suis l'avocat de la  
19 FTQ Construction.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[507]** Je représente vos amis, en fait.

22 R. Pardon?

23 Q. **[508]** Vos amis. J'ai oublié ma souris. Puis-je?

24 R. Non, j'ai jamais dit que c'étaient mes ennemis.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[509]** Non, non. Embarquez pas là-dedans, Monsieur  
3 Pedneault...

4 Me ROBERT LAURIN :

5 C'est un piège.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... ce sont des boutades de maître Laurin.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Q. **[510]** C'est un piège. C'est une blague pour vous  
10 mettre à l'aise en partant.

11 R. Je me sens très à l'aise.

12 Q. **[511]** Excellent. Je vais... je vais débiter avec un  
13 petit détail avant d'entrer dans... dans des choses  
14 plus pointues. J'entends parler depuis quelques  
15 jours que... qu'un travailleur ne pourrait pas,  
16 s'il n'a pas le bon métier, prendre une pelle ou je  
17 sais pas quoi, une bouette et j'ai de la difficulté  
18 avec ça. Ça fait que je prends la chance de vous la  
19 poser la question. Est-ce que vous avez déjà eu une  
20 plainte de la CCQ pour une chose parce qu'un  
21 travailleur aurait, pendant... momentanément,  
22 utilisé une pelle ou déplacer une brouette ou...  
23 alors que c'est pas... c'est un grutier ou c'est un  
24 homme de métier? Parce que, là, on donne  
25 l'impression que pour déplacer une brouette ou

1 manipuler une pelle, ça prend... ça prend une carte  
2 de compétence. Est-ce que vous avez déjà eu ce...  
3 ce genre de plainte-là?

4 R. J'ai jamais eu de pelle.

5 Q. **[512]** Jamais eu de pelle.

6 R. J'ai... j'ai jamais eu de plainte à cet effet-là  
7 parce que c'est légal de le faire.

8 Q. **[513]** Bon. Et est-ce que vous avez eu des reproches  
9 d'un syndicat ou de la FTQ ou d'un syndicat de la  
10 FTQ qu'à un moment donné, à un moment donné, de  
11 façon ponctuelle, quelqu'un ait pris une pelle ou,  
12 je sais pas, ait fait ce genre manutention ou de  
13 manipulation?

14 R. Sur les trottoirs à Sept-Îles, effectivement, sur  
15 les trottoirs à Sept-Iles, pour déplacer un  
16 coffrage de trottoir, ça prenait six gars. Deux  
17 pour le décoffrer, deux pour l'embarquer puis deux  
18 pour le transporter. Puis c'était par juridiction  
19 de métiers, alors que c'est absolument pas ça  
20 qu'est la convention.

21 Autrement dit, la convention ne dit pas ça,  
22 mais quand on veut faire de la pression sur un  
23 chantier on s'organise que ça soit comme ça. On dit  
24 qu'il n'y a que les... surtout sur la Côte-Nord, on  
25 dit que les métiers d'occupation ne doivent être

1 faits que par les gens qui... qui sont... qui ont  
2 une carte d'occupation, s'ils ont des cartes de  
3 métiers, qu'ils gardent leur ouvrage, qu'ils  
4 laissent ceux-là de l'occupation tranquille alors  
5 que la convention dit le contraire. C'est ça qui  
6 est...

7 Q. **[514]** Là...

8 R. C'est rien que ça que j'ai dit.

9 Q. **[515]** O.K. Ça fait que vous parlez des  
10 délimitations entre les métiers, les manoeuvres,  
11 par exemple, ça, de façon plus générale. Mais je  
12 vous parle de façon ponctuelle, que quelqu'un  
13 prenne une pelle dans ses mains, il y a pas eu de  
14 plainte de la CCQ. J'imagine que les syndicats se  
15 sont pas plaints parce qu'à un moment donné,  
16 quelqu'un a pris une pelle dans ses mains. Là vous  
17 nous parlez de la division des métiers, ça je  
18 comprends. Puis vous dites : « C'est pas justifié  
19 », je comprends ce que vous dites. Mais je parle...  
20 Parce que là on parlait de se passer un seau, on  
21 parlait tantôt de prendre une pelle, comme si,  
22 effectivement, personne pourrait prendre une pelle  
23 si c'est pas dans son métier, pour cinq minutes,  
24 par exemple, on parle pas pour toute la journée,  
25 pour la journée, là ça pose un problème. Ou pour

1 une demi-journée, là ça pose un problème. Mais pour  
2 cinq minutes, que ça pose un problème?

3 R. Que ce soit pour la journée ou la demi-journée,  
4 c'est toujours la même action puis je vois pas la  
5 différence.

6 Q. **[516]** Ah! si, vous, vous la voyez pas. Vous  
7 comprenez ma question?

8 R. Je la comprends très bien, il y a pas de différence  
9 une demi-journée, une journée, il a le droit de le  
10 faire, il a tout le temps le droit de le faire. Une  
11 demi-journée, une heure ou toute la journée.

12 Q. **[517]** Ça fait que, vous, c'est plus simple, c'est,  
13 en fait, il a le droit de le faire?

14 R. Oui.

15 Q. **[518]** Et il le fait?

16 R. Sur les chantiers réguliers, oui. Il arrive même  
17 des... des... il arrive même des cas où, pour  
18 garder les hommes de métiers, le printemps,  
19 quelqu'un qui fait de l'excavation, va garder ses  
20 opérateurs qui, volontairement, vont devenir  
21 journaliers ou accepter de le faire, et caetera,  
22 pour rester avec l'équipe. Qui sont des... des gens  
23 de... ce sont des gens de métiers mais des gens  
24 essentiels à l'entreprise puis plutôt que de les  
25 laisser sur le chômage, et caetera, ils vont

1           accepter de faire le travail. Le plus ancien prend  
2           la pelle mécanique puis les autres travaillent  
3           comme manoeuvres, c'est permis de le faire, ils  
4           sont payés comme tels puis ils l'acceptent.

5           Q. **[519]** Donc...

6           R. C'est légal.

7           Q. **[520]** Donc, ils le font?

8           R. Oui.

9           Q. **[521]** C'est légal et ils le font?

10          R. Oui.

11          Q. **[522]** O.K. Personne les empêche de le faire chez  
12          vous?

13          R. Personne les empêche de le faire ailleurs que sur  
14          la Côte-Nord.

15          Q. **[523]** O.K. Sur la Côte-Nord, on vous dit : « Il y a  
16          des délimitations », c'est ça? Entre, par exemple,  
17          les manoeuvres et les menuisiers?

18          R. C'est ce que je témoigne depuis deux jours.

19          Q. **[524]** O.K. Et ce que vous dites c'est que les  
20          métiers ont le droit, et je comprends que vous  
21          dites : « Tous les métiers ont le droit de faire le  
22          travail des manoeuvres »?

23          R. C'est pas le travail des manoeuvres, c'est le  
24          travail d'occupation.

25          Q. **[525]** Occupation.

1 R. Occupation, c'est-à-dire tous les métiers  
2 d'occupation. Un opérateur de pelle mécanique peut  
3 même aller souder si... en autant qu'on le paie  
4 occupation soudeur. Ou... ou opérateur de pelle  
5 mécanique. C'est légal, c'est dans la convention.

6 Q. **[526]** Donc, pour bien vous comprendre, et vous me  
7 corrigez, tous les métiers peuvent faire toutes les  
8 occupations?

9 R. Quelqu'un qui a une carte de compétence a le droit  
10 de faire tous les métiers d'occupation.

11 Q. **[527]** O.K.

12 R. En autant qu'il soit rémunéré selon l'occupation  
13 qu'il occupe. S'il est soudeur, il va être payé  
14 soudeur. S'il est boutefeu, il doit être boutefeu.  
15 Il faut qu'il ait la compétence, par contre il a  
16 pas de cartes de compétence, à part que pour les  
17 boutefeux, où il y a des restrictions. Mais si on  
18 tombe dans les... mais pas de limite, pas d'autres  
19 métiers. Des... des... des ouvrages d'occupation.

20 Q. **[528]** O.K. Et quand...

21 R. Conducteur de camion.

22 Q. **[529]** Et quand c'est le cas, on le paie soit en  
23 fonction de son métier ou du taux applicable à  
24 l'occupation?

25 R. C'est exact. Tout dépendant de ce qu'il fait aussi

1 dans la journée. S'il commence... lorsqu'il  
2 commence son ouvrage de métier, s'il commence à  
3 sept heures (7 h) en faisant une demi-heure de son  
4 métier, il est payé son métier toute la journée.  
5 S'il fait de l'occupation l'avant-midi, l'après-  
6 midi il fait son métier, il peut-être payé l'avant-  
7 midi occupation et l'après-midi métier, s'il y a  
8 consentement ou... La plupart du temps les salaires  
9 se ressemblent et on continue de le payer selon  
10 leur métier.

11 Q. **[530]** O.K. Les occupations, c'est à votre  
12 connaissance, sont représentées par des syndicats  
13 de manoeuvres, qui s'appelle, à la FTQ  
14 Construction, l'AMI et qui s'appelle local 62 à  
15 l'International ou conseil provincial, vous le  
16 savez?

17 R. Non.

18 Q. **[531]** Vous le savez pas?

19 R. Je m'occupe pas de ces choses-là. Je sais que l'Ami  
20 c'est la FTQ à Bezeau à Sept-Îles, c'est la seule  
21 place qu'on s'occupe de ces choses-là.

22 Q. **[532]** O.K.

23 R. Ailleurs on n'a pas à faire.

24 Q. **[533]** Je répète ma question. Est-ce que vous savez  
25 que l'Ami pour prendre la FTQ Construction est

1 l'association qui représente les occupations sur  
2 les chantiers de construction au Québec pour la  
3 FTQ?

4 R. D'expérience, oui, j'en ai jamais vu le texte ni  
5 même regardé une carte de délégué.

6 Q. **[534]** Mais d'expérience vous le savez?

7 R. Oui.

8 Q. **[535]** Et est-ce qu'il est à votre connaissance, et,  
9 là, je vais sortir de la Côte-Nord, et vous amener  
10 sur les autres chantiers, est-ce qu'il est à votre  
11 connaissance que les métiers respectent la  
12 juridiction des occupations et des manoeuvres,  
13 parce qu'on les appelle les manoeuvres dans  
14 l'industrie de la construction pour la majorité,  
15 respectent ça pour éviter évidemment des conflits  
16 entre les métiers et les occupations?

17 R. Pas du tout.

18 Q. **[536]** Vous êtes pas au courant de ça?

19 R. Oui, je suis au courant.

20 Q. **[537]** Mais vous dites pas du tout?

21 R. Personne respecte ça.

22 Q. **[538]** Personne ne respecte ça?

23 R. Non.

24 Q. **[539]** Ça fait que vous dites au Québec, et je sors  
25 de la Côte-Nord, personne ne respecte ça, il y a

1 pas... il y a pas d'entente et il y a pas de  
2 respect à l'égard des occupations par les métiers?

3 R. C'est-à-dire qu'il y a pas d'entente, il y a pas de  
4 respect, c'est pas ce que je dis, qu'il y a pas  
5 d'entente qu'il y a pas de respect, j'ai dit que la  
6 loi, la loi et la convention n'en parlent pas. Et  
7 c'est tout à fait permis, s'il y a quelque chose...  
8 s'il y a quelque chose qui se fait à quel endroit  
9 c'est au-delà de... c'est au-delà de la convention  
10 et c'est parce qu'il y a eu entente, lobbying ou  
11 pression pour que ce soit comme ça. Sans ça  
12 pourquoi que ça existerait, pourquoi est-ce qu'on  
13 se mettrait des barrières qui n'existent pas.

14 Q. **[540]** Vous savez qu'il y a plusieurs tâches dans la  
15 construction qui sont des occupations et qui sont  
16 néanmoins spécialisées?

17 R. Oui.

18 Q. **[541]** Je vais vous en donner quelques-unes. Les  
19 boute-feux qui sont des dynamiteurs, les plongeurs?

20 R. Oui.

21 Q. **[542]** Il y a des manoeuvres spécialisés dans  
22 différents domaines?

23 R. Oui.

24 Q. **[543]** Il y a, on pourrait continuer?

25 R. Ah, je les connais tous.

1 Q. **[544]** Bon. Ce sont des occupations, vous êtes  
2 d'accord avec moi?

3 R. Oui.

4 Q. **[545]** Et vous me dites que suivant votre  
5 compréhension, et je vérifie la vôtre, votre  
6 compréhension, les métiers peuvent faire toutes les  
7 occupations, y incluant les occupations  
8 spécialisées, c'est ça?

9 R. En autant qu'il n'y a pas de restriction, par  
10 exemple, un plongeur doit avoir une carte de  
11 plongeur. Si un charpentier a une carte de  
12 plongeur, il peut faire l'occupation de plongeur.

13 Q. **[546]** Foreur?

14 R. S'il a une carte de foreur, oui, il peut faire  
15 l'occupation de foreur.

16 Q. **[547]** Donc, ça prend une carte particulière?

17 R. Ça prend pas nécessairement une carte pour faire le  
18 forage; pour certaines occupations, comme soudeur,  
19 s'il a un CW et qu'il a passé un cours, un  
20 charpentier peut le faire. Ou si c'est pas une  
21 soudure qui est appelée à être vérifiée au point de  
22 vue... au point de vue magnétoscopique, n'importe  
23 qui peut le faire en autant qu'il reçoit la prime  
24 pour faire... pour faire ça. C'est une occupation  
25 qui commande une prime si on la fait.

1 Q. **[548]** Arpenteur?

2 R. Arpenteur, arpenteur.

3 Q. **[549]** Il y a pas de carte chez les arpenteurs?

4 R. Chez les arpenteurs, il y a pas de carte chez les  
5 arpenteurs, par contre aujourd'hui la plupart des  
6 arpenteurs viennent soit par formation des... des  
7 CPE, c'est-à-dire des Centres de formation  
8 professionnelle...

9 Q. **[550]** Vous dites la plupart?

10 R. ... ou des techniciens.

11 Q. **[551]** Vous dites la plupart, si je vous disais le  
12 contraire?

13 R. Je vous dirais que vous faites erreur parce qu'à  
14 l'heure actuelle ceux qu'on a nous autres  
15 généralement viennent tous des centres de formation  
16 professionnelle.

17 Q. **[552]** Et les métiers peuvent faire leur travail?

18 R. Pardon?

19 Q. **[553]** Les métiers peuvent faire leur travail  
20 d'arpenteur?

21 R. Les métiers peuvent faire leur travail d'arpenteur  
22 s'ils ont la qualification pour le faire.

23 Q. **[554]** Pour les fins de la compréhension du  
24 mécanisme sans vouloir témoigner, mais je vais y  
25 aller par le témoin, je sais que vous me

1 surveillez. Je vais y aller par le témoin?

2 R. Oui.

3 Q. **[555]** Les métiers sont définis dans un règlement  
4 qui s'appelle le « Règlement sur la formation  
5 professionnelle », vous savez ça?

6 R. Oui, puis si je me souviens bien les cartes sont  
7 émis par la Régie du bâtiment.

8 Q. **[556]** Par la Régie du bâtiment?

9 R. Les cartes de compétence ne sont pas émis par la  
10 CCQ.

11 Q. **[557]** Ah, non?

12 R. Non.

13 Q. **[558]** Ah, bon.

14 R. C'est par... c'est-à-dire le chose... les cartes de  
15 compétence sont pas émis par la CCQ.

16 Q. **[559]** Par la Régie du bâtiment vous dites?

17 R. C'est pas la Régie du bâtiment, c'est un organisme,  
18 un autre organisme quelconque.

19 Q. **[560]** Oui, mais je...

20 R. Qui émet les cartes, il fait passer les examens, du  
21 moins c'était comme ça à venir jusqu'à voilà deux,  
22 trois ans. Dernièrement j'ai pas vérifié.

23 Q. **[561]** Ah, puis même jusqu'à deux, trois ans, mais  
24 c'est vous le témoin, c'est pas moi le témoin. Mais  
25 selon vous elles sont pas émises par la CCQ, mais

1 je ferai pas un débat là-dessus. Je vous dirai  
2 juste que je suis pas d'accord avec ça, mais ça ça  
3 change rien. Bon. Ça c'est les métiers.

4 R. Je mettrais un vingt là-dessus.

5 Q. **[562]** On le mettra tantôt, puis on pourra monter  
6 peut-être un petit peu si vous voulez.

7 R. À votre aise.

8 Q. **[563]** Non mais on peut faire un petit peu d'argent  
9 Madame la commissaire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non, non, Maître Laurin, s'il vous plaît.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Q. **[564]** Continuons. Que ça soit par la Régie du  
14 bâtiment ou la CCQ, bon, c'est prévu dans un  
15 règlement.

16 R. Oui.

17 Q. **[565]** Vous le savez que c'est prévu dans un  
18 règlement?

19 R. Absolument.

20 Q. **[566]** Bon. Les occupations, ce qu'on appelle les  
21 occupations, c'est pas prévu dans le même  
22 règlement.

23 R. C'est exact.

24 Q. **[567]** Les occupations sont prévues dans les  
25 conventions collectives, c'est à votre

1           connaissance?

2           R. Je le sais pas.

3           Q. **[568]** Peut-être pour vous aider, parce que c'est  
4           pas prévu dans le règlement, on dit : « Les métiers  
5           ont le droit de faire les occupations puisque ce  
6           n'est pas réservé et protégé par le règlement. »  
7           Est-ce que vous savez ça?

8           R. Oui.

9           Q. **[569]** Oui? Mais qu'en pratique, même si c'est pas  
10          protégé par le règlement, il y a quand même une  
11          protection qui est accordée aux occupations  
12          puisque'elles sont prévues dans les conventions  
13          collectives.

14          R. Non.

15          Q. **[570]** Non? Je m'obstinerai pas longtemps avec vous  
16          là-dessus.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[571]** Non, puis de toute façon, ne prenez pas  
19          nécessairement pour acquis ce que Maître Laurin  
20          dit, il nous a déjà avoué que parfois ce n'était  
21          pas exact ce qu'il dit.

22          Me ROBERT LAURIN :

23          Non, c'est pas l'aveu ou l'admission que j'ai  
24          faite. J'ai dit : « Parfois mes notes... » les  
25          notes que je prends de certains témoignages ne sont

1 pas parfaites.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non, non, j'ai bien pris en note ce que vous avez  
4 dit.

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Si j'ai dit ça, Madame la Présidente, je me  
7 rétracte. On continue.

8 R. Oui.

9 Q. **[572]** Allons plutôt... allons dans le contrat de  
10 mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), pour  
11 entrer dans les contrats, il y a un contrat  
12 d'assainissement des eaux et là vous expliquez  
13 qu'il y a toute une réaction. Vous avez expliqué  
14 qu'effectivement, précédemment, la ville avait...  
15 s'était vidée de la moitié et qu'à l'époque,  
16 évidemment, ça avait été extrêmement difficile.  
17 Arrive le contrat de mille neuf cent quatre-vingt-  
18 dix-sept (1997)...

19 R. Oui.

20 Q. **[573]** ... et là, évidemment, les gens de la place  
21 veulent travailler, c'est ce que vous avez  
22 rapporté?

23 R. Oui.

24 Q. **[574]** Et il y a énormément de pression que vous  
25 vivez parce que ces gens-là qui ont vu la ville se

1 vider de moitié, arrive tout à coup un contrat donc  
2 ils veulent y travailler, exact?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[575]** Vous avez même dit, et ça, vous avez compris  
5 cette réalité-là quand vous avez obtenu et exécuté  
6 le contrat à cet endroit-là sur la Côte-Nord dès  
7 mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), vous  
8 avez compris ça?

9 R. Hum hum.

10 Q. **[576]** Bon. Et est-ce que ça vous a pas paru normal  
11 que la population locale fasse pression pour elle,  
12 travailler sur les... le contrat qui venait de se  
13 donner?

14 R. J'avais jamais vu ça. J'avais jamais vu ça qu'on  
15 avait pas le droit de faire ce qu'on a le droit de  
16 faire.

17 Q. **[577]** Mais ma question c'est, est-ce que ça vous  
18 paru normal?

19 R. Là, c'est une question sociale, là, moi je gère une  
20 compagnie de construction, j'ai pu avoir des  
21 sentiments, oui, pour ces gens-là mais est-ce que  
22 je suis là pour faire du social puis après ça faire  
23 travailler des gens qui ont perdu leur travail,  
24 nous autres on est rendu là pour faire un contrat  
25 que j'ai soumissionné avec mes gens?

1 Q. **[578]** Vous avez peut-être un peu raison, c'est  
2 parce que j'ai... j'ai fait l'erreur de considérer  
3 que vous aviez fait un... un baccalauréat ès-arts  
4 et que ça vous permettait...

5 R. Je comprends pas.

6 Q. **[579]** ... peut-être d'avoir une compréhension mais  
7 quoi qu'il en soit. À la fin, vous avez dit...

8 (15:42:21)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je m'excuse, Maître Laurin, c'est...

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Je vais trop loin?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... c'est un peu insultant ce que vous venez de  
15 dire, là.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Non, c'est pas insultant, il a fait un classique  
18 donc il comprend la situation économique.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Q. **[580]** D'ailleurs, vous avez dit à la fin... je sais  
23 pas les termes parce que mes notes sont pas  
24 parfaites ou je peux les retracer, mais c'est pas  
25 tellement une affaire ou un reproche au syndicat,

1 c'est plutôt un problème social ou des  
2 travailleurs?

3 R. Oui, c'est ce que j'ai dit.

4 Q. **[581]** C'est ce que vous avez dit?

5 R. J'ai jamais con... j'ai jamais... j'ai bien dit que  
6 sur ce contrat-là, on n'a jamais relié à des  
7 pressions de la FTQ ou de quoi que ce soit le fait  
8 qu'on aille des problèmes de main-d'oeuvre sur ce  
9 contrat-là. C'est ce que j'ai témoigné ce matin.

10 Q. **[582]** O.K. Arrivons aux trottoirs. Moi les  
11 trottoirs, arrivons aux trottoirs, ça m'intéresse,  
12 il y a des trottoirs qui se font à Sept-Îles.

13 R. Oui.

14 Q. **[583]** Vous, vous êtes localisé à quel endroit? Au  
15 Saguenay.

16 R. Au Saguenay.

17 Q. **[584]** Et vous obtenez le contrat des trottoirs à  
18 Sept-Îles.

19 R. Oui.

20 Q. **[585]** Les gens qui vont... vous amenez avec vous un  
21 certain nombre de travailleurs, d'ailleurs ça a  
22 posé des difficultés parce les gens de la place  
23 voulaient y travailler, vous vous souvenez?

24 R. Non, pas dans le contrat de Sept-Îles.

25 Q. **[586]** Pas dans le contrat de Sept-Îles?

1 R. Non. J'ai dit que le contrat de Sept-Îles,  
2 Monsieur... je pense que vous étiez ici ce matin?

3 Q. **[587]** Absolument.

4 R. Bon. J'ai dit que le contrat de Sept-Îles on a  
5 voulu l'aborder en collaboration avec le syndicat,  
6 on leur a dit : « On va apporter le minimum de  
7 main-d'oeuvre » ce qu'on a fait, ce qu'ils ont  
8 accepté « ... et vous allez nous fournir de la  
9 bonne main-d'oeuvre pour le restant pour qu'on soit  
10 capable d'exécuter notre contrat, se former une  
11 équipe locale pour qu'on puisse revenir d'année en  
12 année faire travailler ces gens-là mais sous notre  
13 vocable plutôt que des gens de Québec ou n'importe  
14 quoi ou d'ailleurs. » On voulait se former comme un  
15 petit groupe là. C'est l'approche qu'on a eue quand  
16 on est allé les rencontrer. C'est ce que j'ai dit.

17 Q. **[588]** Contrats de trottoirs, vous en avez eu un ou  
18 plusieurs?

19 R. Oh! à Sept-Îles, des contrats de trottoirs. J'en ai  
20 fait de quatre-vingts (1980) à aller jusqu'en deux  
21 mille cinq (2005).

22 Q. **[589]** O.K. Et vous avez pas toujours formé des  
23 équipes locales parce qu'à un moment donné...

24 R. Non.

25 Q. **[590]** ... parce que j'ai été là, j'ai compris que

1 vous avez dit à un moment donné, là, j'ai eu l'idée  
2 ou on a eu l'idée de travailler de cette façon-là.

3 R. Oui parce que c'est... Travailler, moi, je voulais  
4 relever le défi de la bonne compréhension avec ces  
5 gens-là que si on les affrontait pas, si on  
6 regardait la possibilité de travailler avec eux  
7 autres, il y avait moyen de faire quelque chose, de  
8 réaliser quelque chose qui ferait l'affaire de tout  
9 le monde. C'est l'attitude que j'ai eue en  
10 approchant pour... C'est pour ça que j'ai  
11 soumissionné sur ce contrat-là, pour relever ce  
12 défi-là.

13 Q. **[591]** Ce qui est pas une mauvaise idée. Mais moi,  
14 avant d'avoir cette idée, vous aviez fait des  
15 contrats de trottoirs à Sept-Îles auparavant?

16 R. Oui.

17 Q. **[592]** Et pour les contrats auparavant, vous aviez  
18 utilisé en partie votre main-d'oeuvre du Saguenay?

19 R. Oui.

20 Q. **[593]** Et quand vous utilisez la main-d'oeuvre du  
21 Saguenay, vous payez pension?

22 R. Oui.

23 Q. **[594]** Comment avez-vous fait pour soumissionner sur  
24 des trottoirs à Sept-Îles plus bas que les  
25 compagnies locales qui elles n'avaient pas à payer

1 pension pour la main-d'oeuvre? Comment vous avez  
2 fait ça?

3 R. Comment est-ce que j'ai fait ça?

4 Q. **[595]** Oui.

5 R. Parce que, c'est la même chose pourquoi est-ce que  
6 je vais faire un pont en quelque part avec mes  
7 équipes. Ça dépend des méthodes de construction et  
8 des méthodes de travail, des outils de  
9 fonctionnement. C'est des défis à relever, c'est  
10 entendu. Mais si au départ on se dit que si on sort  
11 de chez nous, on pourra pas travailler, on  
12 travaillera jamais. Alors on a des équipes qui sont  
13 plus performantes. Et puis d'ailleurs, dans ce  
14 contrat-là...

15 Q. **[596]** Oui.

16 R. ... je vous ai bien dit qu'on l'avait soumissionné  
17 pour travailler avec de la main-d'oeuvre locale.

18 Q. **[597]** Non pas dans les premiers. Vous avez changé,  
19 changé la formule.

20 R. Ah! les premiers contrats?

21 Q. **[598]** Les premiers contrats, vous aviez votre main-  
22 d'oeuvre. Vous veniez de l'extérieur et vous  
23 réussissez... Parce que là vous nous parlez de...  
24 techno...

25 R. Les autres contrats, on les a fait à profit.

1           Comment est-ce qu'on a fait? On a fait... On a  
2           soumis des prix, qui ont été acceptés plus bas  
3           soumissionnaire. On a réalisé les contrats, on a  
4           fait des profits puis on s'est en allés chez nous  
5           après.

6           Q. **[599]** Est-ce qu'il est à votre connaissance que, il  
7           y avait une rumeur à l'effet qu'il y avait des  
8           contracteurs qui venaient du Saguenay et qui  
9           réussissaient à avoir des contrats plus bas que les  
10          compétiteurs locaux en utilisant le travail au  
11          noir. Avez-vous déjà entendu ça vous?

12          R. Jamais.

13          Q. **[600]** Et rassurez-nous. Vos travailleurs vous, vous  
14          les payez, vous les avez toujours payés suivant la  
15          convention collective?

16          R. Absolument.

17          Q. **[601]** Vous n'avez jamais, rassurez-nous toujours,  
18          payé en argent comptant?

19          R. Jamais.

20          Q. **[602]** Jamais. Vous n'avez jamais fait d'entente  
21          particulière avec votre main-d'oeuvre pour déroger  
22          aux conventions collectives de façon à ce que ça  
23          vous coûte moins cher?

24          R. Monsieur, notre... à l'heure actuelle, on est  
25          reconnu pour être probablement un des entre... on

1 est reconnu pour être probablement un des  
2 entrepreneurs le plus tâtilonneux à remettre à  
3 chacun son droit et son dû, dans les conventions,  
4 dans n'importe quoi. S'il y a un travail de soir,  
5 on paye la prime de soir. S'il y a une allocation  
6 du temps, c'est une allocation du temps. Si le gars  
7 change de chantier avec son véhicule, on lui paye  
8 son kilométrage puis son temps. On est extrêm...  
9 D'ailleurs, vous pouvez vérifier, nos dossiers sont  
10 à la CCQ, il y a aucune infraction puis, faites  
11 mieux que ça...

12 Q. **[603]** Bien vous me rassurez.

13 R. ... vérifiez auprès de nos travailleurs. Puis  
14 vérifiez la réputation qu'on a dans la région. On  
15 passe pour être parmi les employeurs irréprochables  
16 en ce qui concerne le traitement de sa main-  
17 d'oeuvre. D'ailleurs, nos employés demeurent  
18 toujours chez nous jusqu'à leur retraite. Ils sont  
19 heureux, ils sont bien traités puis demandez à  
20 n'importe qui, n'importe quoi, puis je vous défie  
21 de me prendre un défaut sur la paie ou la  
22 rémunération de mes employés ou de l'application  
23 monétaire de la convention.

24 Q. **[604]** Avez-vous déjà entendu la rumeur ou les  
25 rumeurs dont je vous parle?

1 R. Les rumeurs? Non Monsieur. Je les connais pas ces  
2 rumeurs-là...

3 Q. **[605]** Vous avez jamais entendu...

4 R. ... qui s'appliquent pas à moi.

5 Q. **[606]** Jamais entendu ça?

6 R. Non. Faut aussi vous reporter dans le contexte,  
7 vous parlez de la compétition. À aller jusqu'à  
8 environ quatre-vingt-dix (1990), il y en avait pas  
9 d'autres entrepreneurs. La compétition venait de  
10 Québec. Alors j'avais à battre les gens de Québec.

11 Q. **[607]** Mais il est à votre connaissance qu'il y a  
12 des compagnies qui sont localisées à Sept-Îles où  
13 se font les trottoirs et qui effectivement ont  
14 compétitionné contre vous?

15 R. Sur les derniers contrats, oui.

16 Q. **[608]** Parlons de la convention collective. La  
17 convention collective exige un deuxième grutier sur  
18 certains types de grues, dont celle dont on a parlé  
19 ici...

20 R. Oui.

21 Q. **[609]** ... la quarante-cinq (45) tonnes à câbles.

22 R. O.K.

23 Q. **[610]** Vous dites que : « Historiquement, voici  
24 comment ça s'explique mais que c'est pas utile »,  
25 c'est ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[611]** Vous convenez, par ailleurs, que c'est dans  
3 la convention collective?

4 R. Oui.

5 Q. **[612]** Avez-vous fait quelque chose, vous, pour  
6 changer les dispositions de la convention  
7 collective?

8 R. Oui.

9 Q. **[613]** Avez-vous un rôle...

10 R. Oui.

11 Q. **[614]** ... pour les changer?

12 R. Oui.

13 Q. **[615]** Excellent. Et vous avez fait quoi?

14 R. J'ai... chaque année, à l'ACRGTO, on nous demande  
15 les irritants sur la convention.

16 Q. **[616]** Oui.

17 R. J'ai voulu même de ça participer à la négociation  
18 parce qu'ils demandent des gens pour participer aux  
19 négociations.

20 Q. **[617]** Oui.

21 R. On ne m'a jamais rappelé. Et, ces irritants-là,  
22 j'étais en maudit, j'ai pris la peine des engueuler  
23 après la dernière convention parce qu'on n'avait  
24 pas enlevé des bonbons, des choses comme ça qui  
25 durent depuis longtemps, qui ont pas de sens.

1 Q. **[618]** Ça fait qu'ils vous ont pas rappelé?

2 R. Non.

3 Q. **[619]** Et j'ai compris aussi que vous dites qu'il y  
4 a un virus à chaque page ou deux pages, je me  
5 souviens plus...

6 R. C'est-à-dire que si on prend la convention...

7 Q. **[620]** Oui.

8 R. Vous pouvez en faire l'exercice, prenez les pages  
9 de la convention qui donnent les règles générales  
10 et prenez toutes les exceptions par après, il doit  
11 y avoir à peu près quatre-vingts pour cent (80 %)  
12 de la brique, il y a une centaine de pages, qui est  
13 en exceptions.

14 Q. **[621]** Vous savez que les conventions collectives  
15 doivent être approuvées non seulement par la partie  
16 syndicale, suivant le mécanisme, mais également par  
17 l'Association d'employeurs concernée?

18 R. Absolument.

19 Q. **[622]** Est-ce que vous mettez... remettez en doute  
20 le fait que les conventions collectives du côté  
21 patronal ou la convention du côté patronal ait fait  
22 l'objet, effectivement, d'une confirmation, d'un  
23 assentiment par les entrepreneurs qui en sont  
24 membres?

25 R. Bien, là, s'il y a eu assentiment.

1 Q. **[623]** Est-ce que vous remettez ça en doute ou si  
2 vous...

3 R. Je remets pas en doute. Je ne remets pas en doute,  
4 à l'heure actuelle, le fait qu'on ait... que les  
5 conventions ont été signées après acceptation des  
6 deux parties qui étaient appelées à négocier.

7 Q. **[624]** C'est ce que je vous demande.

8 R. Mais je remets en doute bien des choses dans la  
9 convention, personnellement. En tant qu'expérience  
10 de tra... d'entrepreneur.

11 Q. **[625]** Ça, je le comprends. Je le comprends mais il  
12 semble pas que ça soit la position de l'ensemble  
13 des entrepreneurs. Mais on fera pas un débat là-  
14 dessus.

15 (15:51:00)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Si vous me permettez.

18 Q. **[626]** Dans le fond, par rapport à cette  
19 négociation-là, ce que vous avez dit tout à  
20 l'heure...

21 R. Oui.

22 Q. **[627]** ... c'est que votre donneur d'ouvrage était  
23 un donneur d'ouvrage public?

24 R. Oui.

25 Q. **[628]** Le fait que les conventions sont peut-être

1 plus généreuses, vous, comme entrepreneur, ça vous  
2 cause pas tant de problèmes que ça parce que vous  
3 faites passer la facture au donneur d'ouvrage  
4 publique, aux contribuables, c'est ce que vous avez  
5 dit tout-à-l'heure là...

6 R. Non... non seulement on fait passer la facture au  
7 donneur d'ouvrage, en plus de ça les augmentations  
8 sont refilées et nos contrats sont indexés d'après  
9 les conventions collectives nouvelles, signées,  
10 pour tous les contrats en cours. Ça fait que plus  
11 il y en a, plus c'est payant.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Q. **[629]** Mais est-ce que les... Si vous me permettez.  
14 Est-ce que les conventions collectives sont plus  
15 dispendieuses ou sont plus exigeantes lorsqu'il  
16 s'agit d'un contrat public? Est-ce qu'on fait une  
17 différence dans la convention en disant : « Bien,  
18 ça c'est un contrat public, donc le taux de salaire  
19 va être différent », et caetera, ou c'est la même  
20 convention qui s'applique? Je veux pas... Comme  
21 question de fait, est-ce que c'est la même  
22 convention qui s'applique?

23 R. Le gros... le gros des négociations se fait  
24 généralement en génie civil et voirie, qui sont les  
25 contrats les plus importants, où il y a des plus

1 grands donneurs d'ouvrage.

2 Q. **[630]** Et qui sont des contrats généralement  
3 publics?

4 R. Qui sont généralement toujours signés au moins un  
5 mois ou deux puis les autres tirent la patte parce  
6 qu'ils ont des points qu'ils essaient de faire  
7 passer. Mais vu que c'est déjà passé dans génie  
8 civil et voirie, ça finit toujours par passer.

9 Q. **[631]** O.K. Mais on est... quand il s'agit de  
10 contrats publics ou du secteur du génie civil et  
11 voirie, on est généralement dans des contrats  
12 publics?

13 R. Oui.

14 Q. **[632]** C'est des routes, c'est des ponts, c'est...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[633]** Vous êtes d'accord avec ça? O.K. Vous avez  
17 parlé, plus spécifiquement, d'un grutier, qu'à un  
18 moment donné vous avez estimé que ça prenait un  
19 deuxième grutier, vous avez mis un deuxième  
20 grutier, il avait soixante-sept (67) ans...

21 R. Non, j'ai pas dit que j'ai estimé qu'il y avait un  
22 deuxième grutier. On m'a dit qu'il fallait un  
23 deuxième grutier.

24 Q. **[634]** O.K. Et ce deuxième grutier avait soixante-  
25 sept (67) ans, venait d'être opéré, ne pouvait pas

1 faire d'efforts physiques?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[635]** Est-ce que vous dites qu'il a pas pu faire le  
4 travail?

5 R. Il y avait pas de travail à faire.

6 Q. **[636]** Donc, il n'a pas de difficulté à faire...

7 R. Non.

8 Q. **[637]** ...qu'il n'avait pas à faire ?

9 R. Non, c'est ça que j'ai dit.

10 Q. **[638]** Ça fait que le fait qu'il ait 67 ans  
11 (interrompu).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Laurin, c'est pas mal absurde là!

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Bien, c'est pas mal absurde oui, on nous  
16 reproche... on reproche à un grutier qui a 67 ans,  
17 on prend la peine de dire qu'il vient d'être opéré,  
18 qu'il a de la misère à faire un effort physique  
19 comme si c'était quelque chose de grave, alors  
20 qu'on nous dit : bien ça change rien parce qu'il a  
21 pas à travailler. Ça fait que si il y a quelque  
22 chose d'absurde...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ce que le témoin dit, c'est qu'il n'en avait pas  
25 besoin de deuxième grutier et qu'il en a payé un.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Il y a un petit plus que ça; il a dit à 67 ans, il  
3 est malade puis il est pas capable de faire  
4 d'efforts physiques. Bien oui.

5 R. Autrement dit, il aurait, même si il avait eu un  
6 ouvrage, si il avait pu remplacer l'autre, monter  
7 dans la grue, il pouvait pas le faire.

8 Q. **[639]** Oui, mettons. Là, vous dites qu'à Sept-Iles,  
9 c'est parce que vous avez dit bien des choses, vous  
10 avez dit qu'à Sept-Iles, tous les inspecteurs de la  
11 CCQ avaient délégués de chantier, délégués de  
12 chantier?

13 R. On m'a dit qu'ils provenaient, la majeure partie  
14 provenait des délégués de chantier de la FTQ.

15 Q. **[640]** La majorité?

16 R. Oui.

17 Q. **[641]** On vous a dit que?

18 R. Je l'ai pas vérifié personnellement.

19 Q. **[642]** Vous avez pas?

20 R. Non.

21 Q. **[643]** On vous a dit que?

22 R. Oui.

23 Q. **[644]** O.K. Si on vous a dit que, je vais en rester  
24 là. On pouvait faire émettre les cartes...

25 (15:54:19)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Laurin, quand vous en restez là, on se passe  
3 de vos commentaires. Alors, passez à une autre  
4 question.

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Bien j'en reste là parce qu'on lui dit que.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, mais on n'a pas besoin de vos commentaires.

9 Me ROBERT LAURIN :

10 Non, je comprends, mais je peux continuer à poser  
11 des questions là-dessus, mais on lui a dit que. Il  
12 le sait pas. D'ailleurs c'est souvent le cas en  
13 passant.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Laurin, voulez-vous poser une question?

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Certainement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et on se passe de vos commentaires.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. **[645]** Oui. On vous a dit, vous avez dit qu'on  
22 pouvait faire émettre des cartes de compétence de  
23 la CCQ à volonté, quand on voulait, c'est ce que  
24 vous avez dit?

25 R. Bien on a fait émettre à deux... à deux de mes gars

1           qui étaient des cimentiers applicateurs, des cartes  
2           d'apprenti charpentier.

3           Q. **[646]** Oui?

4           R. Pour lesquels il y avait pas de bassin, pour  
5           lesquels il y avait aucune des conditions  
6           d'émission, et caetera, requises puis ils sont  
7           arrivés avec.

8           Q. **[647]** O.K. Il est à votre connaissance que même si  
9           on est titulaire d'un certificat de compétence dans  
10          un métier, par exemple, menuisier, on peut obtenir  
11          un certificat de compétence, apprenti dans un autre  
12          métier, c'est à votre connaissance?

13          R. Oui, mais ils en voulaient pas.

14          Q. **[648]** Dans... parmi votre personnel, vous, est-ce  
15          qu'il y a des gens qui ont plusieurs cartes de  
16          compétence?

17          R. Oui.

18          Q. **[649]** C'est pas exclusif, c'est pas parce que tu as  
19          une carte de compétence charpentier que tu peux pas  
20          avoir d'autres cartes de compétence?

21          R. Non, tu peux en avoir, tu peux devenir apprenti  
22          dans un autre. Il y a eu des gens par contre  
23          refuser une carte de compétence oui.

24          Q. **[650]** Mais tu peux aussi avoir une carte de  
25          compétence qu'on appelle compagnon dans un métier?

1 R. Bien là c'est pas une carte de compétence, c'est  
2 une carte d'occupation. Une carte de compétence...

3 Q. **[651]** Compagnon c'est une carte?

4 R. Compagnon, oui, O.K., d'accord, je suis d'accord.  
5 Oui, on y va.

6 Q. **[652]** Carte de compétence qu'on appelle de  
7 compagnon par opposition à apprenti?

8 R. Oui.

9 Q. **[653]** Vous me suivez?

10 R. Oui.

11 Q. **[654]** Qu'on peut avoir une carte de compétence  
12 compagnon dans un métier?

13 R. Oui.

14 Q. **[655]** Et avoir une carte de compétence compagnon  
15 dans un autre métier?

16 R. Oui.

17 Q. **[656]** Pas nécessairement une carte d'apprenti dans  
18 un autre métier, ça peut être une carte d'apprenti  
19 et éventuellement vous pouvez vous qualifier dans  
20 l'autre métier et obtenir une carte de compagnon,  
21 c'est à votre connaissance?

22 R. Oui.

23 Q. **[657]** Donc, il est pas... il est pas impossible  
24 d'avoir une carte de compagnon, une carte de  
25 compagnon dans un métier, d'avoir une carte

1 d'apprenti dans un autre métier?

2 R. Oui.

3 Q. **[658]** O.K. Vous avez dit qu'il y avait du copinage  
4 entre la FTQ à Sept-Îles?

5 R. J'ai jamais employé le mot « copinage ».

6 Q. **[659]** Ah, non?

7 R. Non.

8 Q. **[660]** Quel terme devrait-on utiliser pour décrire  
9 la relation entre la FTQ, les représentants FTQ  
10 Construction et la CCQ à Sept-Îles? Une relation  
11 très étroite, mais je veux pas vous mettre un mot  
12 dans la bouche, collusion, proximité.

13 R. Non, il y avait, c'était pas du copinage, c'était  
14 pas de la collusion, je le sais pas. Je vais vous  
15 décrire les faits.

16 Q. **[661]** Hum, hum?

17 R. Vous l'appellerez comme vous voudrez.

18 Q. **[662]** Oui?

19 R. O.K. Le seul syndicat qui a affaire à Sept-Îles à  
20 la CCQ c'est la FTQ.

21 Q. **[663]** O.K.

22 R. Quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %)   
23 des gens. O.K. Alors, l'acceptation des autres   
24 syndicats, des ci, et caetera, pour les relations   
25 de travail fait en sorte que... étant du même

1 milieu passant d'un endroit à l'autre, et caetera,  
2 ça finit par faire une grande famille.

3 Q. **[664]** Hum, hum?

4 R. Ah, la famille c'est bien dur de... à un moment  
5 donné de mettre des divisions à telle place ou à  
6 telle place, puis on sent l'ingérence ou le pouvoir  
7 de un vis-à-vis l'autre.

8 Q. **[665]** O.K. Vous avez parlé aussi de la CSST?

9 R. Comment que vous appelez ça?

10 Q. **[666]** Bah, je peux vous suggérer des termes, mais  
11 la Commissaire, Madame la Présidente me surveille.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ce n'est pas... vous ne posez pas les questions,  
14 Monsieur Pedneault. C'est maître Laurin...

15 R. D'accord.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... qui pose les questions.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Q. **[667]** Il y avait eu une imputation. CSST, parlez-  
20 nous de la relation, parce que vous parlez pas  
21 uniquement de la CCQ, vous parlez également?

22 R. Il est reconnu par les travailleurs extérieurs  
23 quand on va faire des chantiers à Sept-Îles qu'il y  
24 a beaucoup d'obstruction, d'exigences, qu'on  
25 rencontre pas ailleurs et dont on ne voit pas le

1           pourquoi de la part de la CSST.

2       Q. **[668]** Expliquez-nous ça, là?

3       R. Deux cas.

4       Q. **[669]** Oui, le premier?

5       R. La station de pompage. Les gens qui travaillent  
6           dans un milieu d'égouts...

7       Q. **[670]** Hum, hum?

8       R. ... doivent nécessairement être vaccinés contre le  
9           tétanos, l'hépatite A, par le CLSC et avoir des  
10          cartes récentes, et caetera, de vaccination en  
11          force parce que c'est un milieu pathogène, et  
12          caetera, qui peut être nocif pour les travailleurs.

13      Q. **[671]** O.K.

14      R. Moi, mon chantier a été arrêté deux jours de temps  
15          parce que le représentant de la CSST voulait qu'ils  
16          se fassent vacciner pour l'hépatite B.

17      Q. **[672]** Oui.

18      R. En plus. Or, le CSLC voulait pas leur donner le  
19          vaccin de l'hépatite B parce qu'ils ont dit c'est  
20          un vaccin dans lequel ils demandent la permission  
21          du travailleur parce que... ou de celui-là qui veut  
22          l'avoir parce qu'il peut y avoir de graves  
23          conséquences ou des... ou des séquelles qui sont  
24          aussi importantes que la prévention donne. À ce  
25          moment-là, on laisse aux travailleurs le choix de

1 se faire vacciner ou pas en leur expliquant tous  
2 les aléas de ce que ça peut être.

3 Q. [673] Hum hum.

4 R. Le représentant de la CSST voulait rien savoir tant  
5 que les gens descendent travailler pour... tant et  
6 aussi longtemps qu'ils seraient pas vaccinés pour  
7 l'hépatite B. Il a fallu que le médecin de Sept-  
8 îles de la santé publique vienne sur le chantier  
9 pour expliquer puis prendre la décision puis leur  
10 faire comprendre que si les gens voulait pas  
11 signer, ils avaient pas à l'avoir pour travailler.  
12 Premier cas.

13 Q. [674] C'est ce qu'on appelle un vaccin intrusif?

14 Non?

15 R. Je le sais pas.

16 Q. [675] Deuxième cas?

17 R. Le deuxième cas, sur les trottoirs. Partout, depuis  
18 des années, et caetera, puis on voit ça partout  
19 dans les rues, lorsqu'on fait des trottoirs, des  
20 bordures de rues, il faut couper l'asphalte.

21 Q. [676] Hum hum.

22 R. Pour couper l'asphalte, on emploie une scie à  
23 diamant avec de l'eau qui est conduit par un... par  
24 un travailleur.

25 Q. [677] Hum hum.

1 R. Or, on a commencé à couper les devants de trottoirs  
2 avec la scie comme on fait partout ailleurs. Il est  
3 arrivé quelqu'un de la CSST, il a regardé la scie,  
4 il dit : « Ça fait du bruit. » Le gars dit : « Oui,  
5 mais j'ai mes coquilles, j'ai mes protecteurs. Je  
6 travaille toujours comme ça. » Le lendemain, ils  
7 sont arrivés avec un sonomètre, deux inspecteurs et  
8 ils ont... ils ont calculé le bruit au niveau de la  
9 lame pendant que..., ça a resté là. Le  
10 surlendemain, ils sont arrivés en nous disant qu'il  
11 pouvait plus travailler, que le bruit dégagé par la  
12 lame dépassait quatre-vingts (80) décibels, ça lui  
13 prendrait non pas des... qu'il pourrait travailler  
14 mais non pas avec des coquilles ordinaires mais  
15 avec des coquilles spéciales comme il s'en faisait  
16 certaines paires, et caetera, à Montréal, sur  
17 certains chantiers dans des cas extrêmes. Il a  
18 fallu attendre, en faire descendre par avion. Après  
19 ça, ils ont calculé qu'avec ça, même avec cette  
20 protection-là, pour sécuriser le travailleur, il  
21 devait travailler une heure et s'il travaillait  
22 plus qu'une heure à scier, il fallait qu'il soit  
23 deux heures arrêté pour reposer son système avant  
24 de continuer, même s'il avait toutes les  
25 protections nécessaires. Ça s'est jamais vu à nulle

1 part, ça se fait pas ici à Montréal, ça se fait pas  
2 à nulle part, ça s'est jamais vu puis c'est pas ça,  
3 c'est la seule fois que j'ai vu une telle... une...  
4 je le sais pas pourquoi, on voyait que c'était fait  
5 spécifiquement pour empêcher le travail puis pour  
6 donner de la misère. C'était pas pour protéger le  
7 travailleur.

8 Q. **[678]** Avez-vous fait une plainte? Avez-vous fait  
9 une plainte?

10 R. C'est la première fois qu'on a mis un sonomètre  
11 dans la province de Québec, ça fait cinquante (50)  
12 ans qu'il se scie des choses, il s'en scie partout  
13 ici à Montréal... puis il y a personne qui se  
14 promène avec un sonomètre le long d'une scie à  
15 diamant si le gars porte ses appareils de  
16 protection normals recommandés sur tous les  
17 chantiers.

18 Q. **[679]** Mais ça sert à quoi un sonomètre?

19 R. Bien calculer l'intensité du son au niveau de la  
20 lame ou du bruit ou de la... les vibrations. Le  
21 gars il a pas les oreilles à terre, il a les  
22 oreilles en arrière de la machine.

23 Q. **[680]** Avez-vous fait une plainte quelque part à la  
24 CSST en disant : « Ils ont appliqué ça tout  
25 croche. »?

1 R. Écoutez, non.

2 Q. **[681]** Non? O.K. Parlons d'autre chose, parlons de  
3 placement.

4 R. Oui.

5 Q. **[682]** Vous avez dit, à un moment donné, que vous  
6 semblez ne pas... bon, vous avez expliqué comment  
7 ça fonctionne, que là vous avez des listes, que  
8 vous êtes obligé d'appeler tout le monde pour  
9 savoir si...

10 R. On parle du nouveau placement?

11 Q. **[683]** Oui, nouveau placement.

12 R. O.K.

13 Q. **[684]** O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[685]** Juste avant d'arriver là, j'aimerais juste  
16 savoir, suite à la question de Maître Laurin quand  
17 il vous a demandé si vous aviez porté une plainte à  
18 la CSST, quand vous travaillez dans le... dans le  
19 Nord, est-ce qu'il y a... qu'est-ce qui arrive si  
20 vous portez plainte à la CSST?

21 R. Je l'ai jamais fait. Et quand on est pris dans un  
22 environnement comme ça, on essaie d'en sortir puis  
23 de s'en aller. On n'essaie pas de refaire puis de  
24 mettre en place le système puis de toute façon, on  
25 n'est pas équipé pour le combattre.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Q. **[686]** Mais avez-vous vérifié les résultats du  
3 sonomètre pour savoir si effectivement...

4 R. Non Maître.

5 Q. **[687]** ... c'était excessif par rapport à la  
6 réglementation? Non?

7 R. Non Maître. Mais d'expérience dans quarante (40)  
8 ans de travail sur les chantiers, j'avais jamais vu  
9 ça. Je l'ai jamais revu non plus ailleurs.

10 Q. **[688]** Mais vous dites c'est la première fois qu'ils  
11 ont utilisé un sonomètre, c'est ça?

12 R. Non, pas qu'ils ont utilisé un sonomètre mais  
13 qu'ils ont empêché quelqu'un de scier avec une scie  
14 de l'asphalte de façon régulière sur une rue.

15 Q. **[689]** Placement, le nouveau... nouveau système.  
16 Vous semblez pas très... très satisfait de ce  
17 nouveau système. Vous en avez expliqué, en tout cas  
18 en partie, les inconvénients.

19 R. Vous êtes obligé d'appeler à partir de listes qu'on  
20 vous donne, puis là vous avez pas suffisamment  
21 d'information, ça vous oblige à aller chercher  
22 toutes sortes d'informations. Vous dites, ce que  
23 vous n'aimez pas c'est vous faire imposer des  
24 listes sur des critères humanitaires. Pourriez-vous  
25 nous expliquer ça?

1 Q. **[690]** C'est tout simplement qu'à l'heure actuelle,  
2 ce que je voudrais, c'est d'avoir la liberté de  
3 choisir parmi un bassin de main-d'oeuvre et non pas  
4 me faire choisir des bassins de main-d'oeuvre pré-  
5 établie en fonction de la religion, de la langue,  
6 de ci ou de quoi que ce soit. Je voudrais tout  
7 simplement qu'on me dise, il y a tant de manoeuvres  
8 disponibles dans votre région, les adresses que tu  
9 peux voir par rapport au chantier, les affinités  
10 que tu peux avoir parmi ces gens-là, lesquels qui  
11 sont disponibles et est-ce que je peux les appeler  
12 puis après ça, vérifier avec eux autres s'ils  
13 peuvent venir travailler chez nous.

14 Q. **[691]** Mais là vous parlez de listes plus générales,  
15 donc...

16 R. Oui, c'est ça qu'on voudrait.

17 Q. **[692]** ... plus volumineuses.

18 R. Moi je voudrais avoir le bassin complet. À  
19 l'ordinateur, c'est tellement facile aujourd'hui.

20 Q. **[693]** Et là vous pourriez faire des appels...

21 R. Au lieu d'eux autres faire le choix en premier,  
22 qu'ils nous donnent la liste, on va le faire le  
23 choix.

24 Q. **[694]** La liste complète?

25 R. Oui.

1 Q. **[695]** O.K. Mais les critères humanitaires, est-ce  
2 que vous nous dites...

3 R. On en a nous autres même. J'en...

4 Q. **[696]** Non mais...

5 R. J'ai beaucoup de femmes qui travaillent même  
6 dans... en atelier chez nous, et caetera, mais dans  
7 des endroits spécifiques qui leur conviennent puis  
8 qu'elles acceptent de faire.

9 Q. **[697]** Mais est-ce que vous nous dites qu'on tient  
10 compte dans les listes qu'on vous fournit de la  
11 religion, du sexe, de...

12 R. Je le sais pas.

13 Q. **[698]** ... de critères humanitaires, ce que vous  
14 appelez humanitaires?

15 R. Je vous dis que les trois, quatre ou cinq premières  
16 listes qu'ils nous envoient, à date, c'est pas...  
17 Il faut que le système se perfectionne. Puis moi ça  
18 me fait rien d'être dans la misère puis d'être  
19 obligé de courir du monde pour qu'elle devienne  
20 effective puis qu'elle devienne bonne. Parce que  
21 c'est la solution.

22 Q. **[699]** Mais vous savez que vous pouvez embaucher  
23 directement? Vous n'êtes pas obligé de passer par  
24 le système de la CCQ?

25 R. Oui, je pourrais faire passer une annonce sur le

1 journal.

2 Q. **[700]** Vous pouvez utiliser tous les moyens que vous  
3 avez, que vous voulez...

4 R. Mais quand on a besoin de main-d'oeuvre...

5 Q. **[701]** ... Je vais juste compléter...

6 R. ... on commence par regarder le bottin. On veut  
7 avoir une réponse.

8 Q. **[702]** Je comprends. Mais la question, si vous me  
9 permettez de la comprendre c'est que vous pouvez  
10 utiliser tous les moyens que vous voulez  
11 utiliser...

12 R. Oui.

13 Q. **[703]** ... et choisir la main-d'oeuvre que vous  
14 voulez utiliser sans passer aucunement par le  
15 système de la CCQ.

16 R. Absolument.

17 Q. **[704]** Ça, vous le savez.

18 R. Oui.

19 Q. **[705]** Et vous embauchez directement? Vous l'avez  
20 dit dans certains contrats.

21 R. Oui j'ai plusieurs travailleurs qui viennent porter  
22 leur c.v. au bureau. On les classe d'après leur  
23 expérience, leur âge, leur reconnaissance, et  
24 caetera. J'ai dans... j'ai des charpentiers, j'ai  
25 des menuisiers, j'ai des opérateurs, j'ai des

1           techniciens, j'ai un livre d'embauche que... Chaque  
2           fois que quelqu'un vient porter un c.v., il est  
3           jamais mis à la poubelle chez nous. Je passe  
4           personnellement là-dessus, j'évalue la pertinence,  
5           les renseignements. Je le classe, je mets la date,  
6           mon initiale, je le mets dans le système ISO,  
7           classé, et puis on commence toujours par ces  
8           références-là lorsqu'il y en a de disponibles de  
9           ces gens-là parce qu'ils ont déjà fait l'effort.

10        Q. **[706]** Et vous, il y a pas de problème à les  
11        embaucher directement.

12        R. Non, absolument pas.

13        Q. **[707]** Parlons de drogue...

14           16:07:29

15        LA PRÉSIDENTE :

16        Q. **[708]** Attendez-vous à recevoir plusieurs c.v. dans  
17        les jours qui vont suivre.

18        R. Oui. Oh! quand même j'en recevrais beaucoup Madame,  
19        l'industrie est au ralenti.

20        Me ROBERT LAURIN :

21        Q. **[709]** Parlons de drogue parce que vous avez fini,  
22        presque fini là-dessus. Vous avez dit qu'on vous  
23        avait dit que ça faisait partie des chantiers.

24           C'est ça qu'on vous avait dit?

25        R. Oui.

1 Q. [710] N'est-ce pas?

2 R. Oui.

3 Q. [711] Est-ce qu'on vous avait dit que monsieur  
4 Gauthier, pour le nommer, était celui qui  
5 organisait le trafic de la drogue sur les chantiers  
6 de construction?

7 R. J'ai jamais dit ça.

8 Q. [712] Est-ce que vous dites que monsieur Bezeau est  
9 parmi les gens qui organisent le trafic de drogue  
10 sur les chantiers de construction?

11 R. J'ai jamais dit ça.

12 Q. [713] Mais il y a probablement, suivant ce que vous  
13 entendez, de la drogue sur le chantier à la  
14 Romaine, ou sur les chantiers à la Romaine?

15 R. Ça c'est sûr.

16 Q. [714] Et il est probablement à votre connaissance  
17 aussi de ce qu'on vous dit que sur d'autres  
18 chantiers, il y a également des problèmes de  
19 drogue?

20 R. C'est exact.

21 Q. [715] Et on vous a peut-être expliqué que sur des  
22 chantiers éloignés où les gens font beaucoup  
23 d'argent, ça peut être un problème, le problème de  
24 drogue.

25 R. Oui.

1 Q. **[716]** Parce que les gens sont isolés, puis ils font  
2 de l'argent.

3 R. Je le sais pas. Je le sais pas pourquoi... on me  
4 dit qu'il y a un problème. Expliquez-moi pas  
5 pourquoi puis je veux pas le savoir. Je vous dis  
6 qu'il y a un problè... J'entends dire qu'il y a un  
7 problème. j'ai pas... j'ai pas l'analyse  
8 sociologique du pourquoi.

9 Q. **[717]** Mais, dans ce qu'on vous dit - parce qu'on  
10 fonctionne avec ce que vous dites - dans ce qu'on  
11 vous dit, on vous a expliqué qu'il y a des  
12 problèmes de drogue sur plusieurs chantiers dont  
13 des gros chantiers.

14 R. Oui.

15 Q. **[718]** Vous le savez?

16 R. Oui.

17 Q. **[719]** C'est bien. J'ai pas d'autres questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Qui est la prochaine personne? Maître  
20 Boucher.

21 (16:09:12)

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

23 Q. **[720]** Bonjour, Monsieur, Benoit Boucher. Je  
24 représente le Procureur général du Québec.

25 R. Oui.

1 Q. [721] Vous avez témoigné d'un certain nombre de  
2 dossiers que vous avez faits pour le ministère des  
3 Transports du Québec.

4 R. C'est exact.

5 Q. [722] Je vais vous poser des questions en  
6 particulier sur un des chantiers, celui de la 138.

7 R. Oui.

8 Q. [723] Alors, je comprends le contexte, on est  
9 dans... dans l'époque de Katrina, si je comprends  
10 bien, là, et...

11 R. Oui. L'après Katrina, oui.

12 Q. [724] L'après Katrina. Et là il y a un certain  
13 nombre de... de bouts de routes qui sont partis  
14 avec la tempête et on...

15 R. Définitivement, puis il faut les remettre en  
16 fonction avant le printemps parce que les crues des  
17 eaux, c'est au mois d'avril, mars.

18 Q. [725] Bien. Je veux qu'on débute avec le vingt-  
19 quatre (24) novembre, c'est la première date dont  
20 vous avez parlé, c'est le moment où on vous fait  
21 part où les gens...

22 R. J'ai pas donné de date personnellement.

23 Q. [726] Bien. Alors, on va essayer de le situer. À  
24 quel moment les gens du syndicat vous ont contacté  
25 la première fois pour vous dire qu'il allait y

1 avoir une tempête le lendemain?

2 R. C'est-à-dire que les gens m'ont... les gens m'ont  
3 contacté j'étais après faire la soumission. J'étais  
4 à mon bureau à travailler sur les plans pour appel  
5 à soumission de La Sarre.

6 Q. [727] Alors, je vous suggère, c'était le vingt-  
7 quatre (24) novembre, est-ce que c'est possible?

8 R. Si vous le dites, vous avez certainement une  
9 référence, moi, j'en ai pas. À moins que je relève  
10 quand est-ce qu'on a fait la soumission, l'avion,  
11 et caetera, puis j'ai pas les moyens de le faire  
12 maintenant.

13 Q. [728] On va plutôt... on va plutôt référer aux  
14 journaux de chantier, si vous voulez. Le journal de  
15 chantier, de ce chantier-là, du vingt-quatre (24)  
16 novembre, c'est probablement les pages 2 et 3 de  
17 l'onglet que vous m'avez donné. Madame Blanchette,  
18 s'il vous plaît. Alors, c'est un journal de  
19 chantier qui date du vingt-quatre (24) novembre  
20 deux mille cinq (2005). Et vous voyez au troisième  
21 item de la colonne de droite :

22 Travaux arrêtés à onze heures trente  
23 (11 h 30) par hommes inconnus. Mémo à  
24 l'entrepreneur  
25 et c'est en date du vingt-quatre (24) novembre.

1 Est-ce que ce sont les événements auxquels vous  
2 avez fait référence?

3 R. Sûrement.

4 Q. **[729]** Bien. Alors, ça a été noté dans le journal de  
5 chantier. Et on voit juste un peu plus bas - et  
6 corrigez-nous s'il y a une erreur - :

7 Travaux repris seize heures (16 h 00)  
8 ce soir...

9 R. C'est le shift de nuit, oui.

10 Q. **[730]** ... négociations avec l'entrepreneur  
11 et on a continué le travail, on était rendu à faire  
12 des batardeaux en aval du... du ruisseau, c'est  
13 exact?

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[731]**

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Voulez-vous le coter?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Oui, bien sûr, s'il vous plaît.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, donc ce sera...

22 LA GREFFIÈRE :

23 121P-1415.

24

25 121P-1415 : Journal de chantier du projet de

1                                   ponceau à Longue-Rive du 24 novembre  
2                                   2005

3

4           Me BENOIT BOUCHER :

5       Q. **[732]** Je vous montre ici, c'est la première page  
6       des documents que vous avez. C'est la première page  
7       des documents, s'il vous plaît, Madame Blanchette.  
8       Une note qui a été écrite par le surveillant de  
9       chantier. Je vais vous demander d'en prendre  
10      connaissance. Vous pouvez prendre connaissance  
11      peut-être sur la copie papier qui est devant vous.

12      R. Est-ce qu'on peut rouler, j'ai juste...je peux voir  
13      le reste?

14      Q. **[733]** Oui, mais vous pouvez prendre peut-être le  
15      document papier qui est devant vous. C'est le même.

16      R. Bien, là il va falloir... j'ai pas mes lunettes. Je  
17      vais être obligé de référer à ça ou de me passer  
18      des lunettes...

19      Q. **[734]** Il y a pas de problème.

20      R. ... de lecture 1.5.

21      Q. **[735]** Je peux vous prêter les miennes mais je vais  
22      être mal pris, c'est moi qui pourra plus lire.

23      R. O.K.

24           LA PRÉSIDENTE :

25      Q. **[736]** Je pourrais bien passer les miennes mais je

1           pense qu'elles seraient de la bonne couleur.

2           Me BENOIT BOUCHER :

3           On va aller en non-publication si vous lui prêtez  
4           ça, je suis pas sûr que ça va lui faire.

5           R. Non, ça va aller. Ça va aller, je suis capable de  
6           lire.

7           Me ROBERT LAURIN :

8           Je peux prêter les miennes, on a quand même une  
9           relation cordiale.

10          R. Non, je vois assez bien maintenant. O.K.

11          Me BENOIT BOUCHER :

12          Q. **[737]** C'est bien. Alors, on peut lire là-dessus,  
13          là, qu'il y a quelqu'un qui prétend avoir vu qu'il  
14          y avait des travailleurs qui étaient venus, qui  
15          avaient lancé des objets sur vos équipements et  
16          tout ça. Et j'ai pris pour acquis, corrigez-moi si  
17          je me trompe, que cette note-là est rédigée  
18          justement par le surveillant de chantier de la  
19          firme Roche, est-ce que c'est exact?

20          R. Oui.

21          Q. **[738]** Est-ce que vous avez déjà pris connaissance  
22          de ce document-là?

23          R. C'est la première fois que je vois le document.

24          Q. **[739]** Mais ça relate les faits correctement?

25          R. À ce qu'on m'a raconté, oui. Comme je vous dis,

1 c'est... mes frères m'ont raconté ce qui s'est  
2 passé.

3 Q. **[740]** O.K. Et c'est conforme à ce qu'on voit là-  
4 dessus?

5 R. En ce qui concerne le nombre de travailleurs que  
6 lui a vu... j'ai demandé à mes frères s'ils avaient  
7 vu le... le surveillant, qu'est-ce qui s'était  
8 passé avec lui quand... quand les événements se  
9 sont produits.

10 Q. **[741]** Hum hum.

11 R. Mes frères m'ont relaté que, lorsque les événements  
12 se sont produits, le surveillant de chantier  
13 n'était pas dans la roulotte et puis qu'ils savent  
14 pas quelle place qu'il était.

15 Q. **[742]** O.K. Mais est-ce qu'il est à votre  
16 connaissance qu'il a quitté le chantier, qu'il est  
17 revenu quand les troubles ont été terminés?

18 R. Fort probablement, je le sais pas.

19 Q. **[743]** Bien. J'aimerais quand même qu'on produise ce  
20 document-là, qui est la note du surveillant de  
21 chantier.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Est-ce que c'est toujours sur l'onglet 3, c'est en  
24 liasse?

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Bien, qu'on devrait les coter séparément.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 121P-1416.

5 LA GREFFIÈRE :

6 C'est ça, ça s'intitule « La note du surveillant de  
7 chantier », c'est exact?

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Oui.

10

11 121P-1416 : Note du surveillant de chantier du 24  
12 novembre 2005

13

14 Q. **[744]** Monsieur Pedneault, est-ce que vous avez  
15 informé le ministère des événements qui étaient  
16 survenus et dans quel contexte que vous l'avez  
17 fait?

18 R. Le représentant du ministère est au chantier.

19 Q. **[745]** Le représentant, vous parlez de Roche, vous  
20 parlez du surveillant de Roche?

21 R. C'est pas le surveillant de Roche. Roche est  
22 engagée pour surveiller. C'est le surveillant du  
23 ministère, c'est pas le surveillant de Roche.

24 Q. **[746]** Non, non, je comprends, c'est le surveillant  
25 du ministère mais c'est quelqu'un de Roche. Il y a

1 pas personne... il y a pas de fonctionnaire du  
2 ministère sur le chantier?

3 R. Il y a pas de fonctionnaire au chantier.

4 Q. **[747]** Bien. Est-ce que vous avez avisé quelqu'un du  
5 ministère des événements qui s'étaient produits,  
6 autre que Roche?

7 R. Je sais pas.

8 Q. **[748]** Vous le savez pas. Est-ce que vous avez fait  
9 une réclamation, par exemple, pour demander qu'on  
10 prolonge le... le délai qui vous était accordé pour  
11 compléter le chantier, dû aux événements qui  
12 étaient survenus?

13 R. C'est pas moi qui a fermé le contrat point de  
14 vue... il faudrait demander à mes frères.

15 Q. **[749]** Je vais vous montrer un document ici. C'est  
16 le troisième document, s'il vous plaît, Madame  
17 Blanchette. En date du quatorze (14) décembre deux  
18 mille cinq (2005). Normand Pedneault. Alors, si on  
19 regarde l'en-tête, là, c'est bien un document qui  
20 provient de votre compagnie?

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[750]** Bien.

23 R. Je vois ici qu'on semble avoir fait une demande de  
24 prolongation pour le temps que le chantier est  
25 arrêté.

1 Q. [751] Et vous faites une demande de prolongation  
2 pour deux jours en raison cet arrêt-là?

3 R. Mais si c'est ça qui est écrit, c'est ce qui a été  
4 demandé, je le sais pas.

5 Q. [752] Mais vous reconnaissez ce document-là...

6 R. J'ai jamais... j'ai... Ce document-là est  
7 certainement exact.

8 Q. [753] Bien. Parfait.

9 R. Je contesterai pas le document.

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 On va produire le document, s'il vous plaît.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Alors, lettre du quatorze (14) décembre deux mille  
14 cinq (2005)?

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Oui.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1417.

19

20 121P-1417 : Lettre de Normand Pedneault du 14  
21 décembre 2005 - Prolongation du délai  
22 d'exécution

23

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Q. [754] Est-ce qu'à votre connaissance, Monsieur

1 Pedneault, il y a eu un avenant à ce contrat-là en  
2 ce qui concerne la prolongation des délais de  
3 chantier?

4 R. Je le sais pas.

5 Q. [755] Vous ne savez pas?

6 R. Non.

7 Q. [756] Je vais vous montrer un autre document qui  
8 est la lettre du quinze (15) décembre deux mille  
9 cinq (2005), qui est le document suivant, s'il vous  
10 plaît, Madame Blanchette. Qui est un document  
11 émanant du surveillant de chantier et si on va au  
12 troisième paragraphe de la lettre, il est question  
13 de votre réclamation pour des jours perdus à cause  
14 des violences sur le chantier. Vous voyez ça?  
15 C'est bien, vous avez pris connaissance du  
16 document, Monsieur Pedneault?

17 R. Oui.

18 Q. [757] Alors, vous avez demandé un délai  
19 supplémentaire, un, parce qu'il y avait eu des  
20 violences sur le chantier et, deuxièmement, parce  
21 qu'il y avait eu d'autres problèmes, là?

22 R. Il y a eu un problème de crue non prévue, et  
23 caetera, et puis de... de batteur d'eau ou de... de  
24 délai d'obtention de permission d'aller travailler  
25 dans le fleuve.

1 Q. **[758]** Est-ce que je comprends bien le document  
2 comme voulant dire que le surveillant de chantier  
3 ne recommande pas qu'on vous accorde un délai  
4 supplémentaire à cause des violences sur le  
5 chantier, mais par ailleurs qu'on va vous accorder  
6 un délai supplémentaire pour les autres  
7 inconvénients qui seraient survenus sur le  
8 chantier? Non?

9 R. Non. Ça dit que... il constate qu'il y a eu  
10 violence, intimidation, arrêt de chantier, mais que  
11 d'après le CCDG, c'est-à-dire le cahier des charges  
12 générales et ça, la chose n'est pas prévue. Alors,  
13 comme c'est pas prévu d'après le cahier des charges  
14 générales, on peut pas accorder le délai.

15 Q. **[759]** C'est ça.

16 R. C'est sûr c'est pas prévu la violence dans le CCDG.

17 Q. **[760]** Tout à fait. Mais ce que... là où j'en viens  
18 c'est que le surveillant de chantier n'a pas  
19 recommandé qu'on vous accorde ce délai-là?

20 R. Non, il a pas dit qu'il ne recommandait pas, il  
21 constate qu'il y a eu violence, mais qu'il pouvait  
22 pas le recommander à cause de la nomenclature du  
23 CCDG. C'est ça qu'il dit.

24 Q. **[761]** Est-ce que je me trompe en disant qu'on vous  
25 a accordé une extension de délai pour les autres

1 motifs?

2 R. Pour les autres choses.

3 Q. **[762]** Et non pas pour celui-là?

4 R. C'est vrai.

5 Q. **[763]** C'est exact?

6 R. Exact.

7 Q. **[764]** Il y a eu un seul avenant à ce contrat-là,  
8 Monsieur Pedneault, à votre connaissance?

9 R. Je le sais pas.

10 Q. **[765]** Je vais vous montrer un avenant ici qui  
11 s'appelle « L'Avenant numéro 1 » qui est en date du  
12 dix-neuf (19) décembre deux mille cinq (2005). Le  
13 dix-neuf (19) décembre deux mille cinq (2005)  
14 c'était la date prévue pour la fin du chantier,  
15 n'est-ce pas, même dépassé un peu la date de fin de  
16 chantier?

17 R. Oui, parce que là on accordait le délai jusqu'au  
18 vingt-deux (22), oui. Sur le document que vous  
19 m'avez remis tout à l'heure.

20 Q. **[766]** Alors, il est exact de dire qu'on vous a  
21 accordé un délai supplémentaire jusqu'au vingt-deux  
22 (22) décembre, tenant compte des autres... des  
23 autres imprévus qui étaient survenus sur le  
24 chantier et non pas à cause de la violence sur les  
25 chantiers?

1 R. Les autres imprévus étaient justifiables d'après la  
2 nomenclature du CCDG.

3 Q. **[767]** Parfait. Et on vous les a accordés?

4 R. Ils ont une bible, il faut que ça rentre dans la  
5 bible. Si ça dépasse la bible, il peut pas être  
6 recommandé. À ce moment-là, c'est soit révisé par  
7 le ministère, parce que le surveillant de chantier  
8 il ne fait qu'appliquer la bible, il ne peut pas en  
9 déroger. Ses supérieurs, le ministère, eux autres  
10 peuvent considérer d'autre chose que ce qui est  
11 écrit dans la bible d'après le bon entendement et  
12 la logique.

13 Q. **[768]** Bien. Et on vous a accordé ce délai-là pour  
14 les autres motifs, on vous l'a pas accordé pour la  
15 violence. Est-ce que vous avez fait une réclamation  
16 par ailleurs pour demander...

17 R. Je le sais pas.

18 Q. **[769]** ... plus de délais supplémentaires?

19 R. Je le sais pas.

20 Q. **[770]** Je vous suggère que non, vous avez fait  
21 aucune réclamation dans ce dossier-là? Est-ce que  
22 je me trompe?

23 R. Oui, parce que je pense... parce que je pense que  
24 le vingt-deux (22) on avait terminé les travaux,  
25 ils nous avaient accordé jusqu'au vingt-deux (22).

1 Q. [771] Vous m'avez pas remis le dernier...

2 R. Mais je me souviens c'était la fête de Noël puis le  
3 trafic a passé, le (inaudible) était fait.

4 (16:23:47)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître, je comprends mal le sens de vos questions  
7 relativement à ça. Est-ce que vous... vous ne  
8 remettez pas en question l'existence...

9 Me BENOÎT BOUCHER :

10 Pas du tout.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 Me BENOÎT BOUCHER :

14 Non, non, pas du tout, au contraire, je pense que  
15 ça a été constaté.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parce que dans la lettre c'est clair.

18 Me BENOÎT BOUCHER :

19 Ça a été constaté par le surveillant de chantier et  
20 tout ça...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui c'est ça.

23 Me BENOÎT BOUCHER :

24 ... mais en fait, ce qu'on a entendu jusqu'à  
25 présent, dans les témoignages qui ont été rendus

1 par d'autres entrepreneurs, c'est que tôt ou tard,  
2 on refileait la facture au donneur d'ouvrage. Alors  
3 je pense qu'il est important de démontrer que dans  
4 un cas comme celui-ci, il y a pas de factures qui  
5 ont été ni transmises, ni acceptées par le donneur  
6 d'ouvrage pour ces conditions-là. Pourtant je dis  
7 pas qu'il y a pas quelque chose à faire puis que ça  
8 aurait pas dû être traité, c'est pas ça la  
9 question.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. O.K.

12 (16:24:19)

13 Me BENOÎT BOUCHER :

14 Q. **[772]** Vous nous avez dit que le vingt-quatre (24),  
15 vous avez contacté la Sûreté du Québec, c'est vous  
16 qui l'avez fait?

17 R. C'est-à-dire que j'ai... la veille...

18 Q. **[773]** Oui, oui, c'est ça.

19 R. ... des événements, j'ai eu la menace téléphonique,  
20 je devais m'en aller à l'extérieur, j'ai pas pu me  
21 rendre sur le chantier, alors j'ai cru de bon aloi,  
22 et caetera, sécuriser mes gens, d'avertir la Sûreté  
23 la veille, quand j'ai eu le téléphone la veille du  
24 vingt-quatre (24).

25 Q. **[774]** Qu'est-ce que vous leur avez demandé

1 spécifiquement?

2 R. J'ai demandé de... je leur ai demandé de... de...  
3 je leur ai raconté le... le coup de téléphone que  
4 j'avais eu, que je craignais pour la sécurité de  
5 mes employés, j'ai demandé s'ils pouvaient pas se  
6 tenir dans le secteur et puis être vigilants, que  
7 ça pouvait brasser et puis que si... ils ont dit  
8 qu'ils avaient d'autre chose à faire, il y a pas de  
9 choses spécifiques. J'ai demandé, en tout cas, au  
10 moins d'être capable de les contacter rapidement  
11 s'il y avait quelque chose puis (inaudible) pour le  
12 chose. Ils m'ont remis leur numéro de téléphone, un  
13 du bureau puis l'autre du patrouilleur pour pouvoir  
14 recevoir directement s'il était en patrouille.

15 Q. **[775]** Et vous avez pas d'information à l'effet  
16 qu'ils ont pas fait ce qu'ils vous avaient dit, ils  
17 étaient dans le secteur, ils étaient disponibles  
18 quand vous les avez appelés?

19 R. Tout ce que je sais, c'est qu'ils ont... ils ont...  
20 d'abord, ils ont pas pu téléphoner. Puis quand ils  
21 ont téléphoné après, ça a pris, on me dit, à peu  
22 près une heure, une heure et demie ils sont  
23 arrivés, après les événements.

24 Q. **[776]** Après les événements?

25 R. Pour prendre... pour prendre les dépositions. Un

1 patrouilleur ou une patrouilleuse, qu'on m'a dit,  
2 est arrivée prendre les dépositions.

3 Q. [777] Est-ce qu'à votre connaissance quelqu'un a  
4 fait une plainte formelle de violence?

5 R. Ils ont pas voulu en faire.

6 Q. [778] Qui n'a pas voulu en faire?

7 R. Mes frères n'ont pas voulu.

8 Q. [779] Ils n'ont pas voulu en faire?

9 R. Non. Ils ont pas voulu en faire, ils voulaient  
10 pas... ils voulaient pas que ça aille plus loin que  
11 ça. Il y avait leur famille qui avait été menacée,  
12 il y avait les choses, ils voulaient pas.

13 Q. [780] Mais je comprends, par ailleurs, parce que  
14 vous nous avez dit que quelques mois plus tard, il  
15 y avait quand même eu une enquête?

16 R. Oui.

17 Q. [781] Est-ce que dans le cours de cette enquête-là,  
18 vous avez été en mesure ou quelqu'un d'autre de  
19 votre entourage a été en mesure d'identifier une ou  
20 l'autre des personnes qui avaient fait de la  
21 violence sur le chantier?

22 R. Personnellement non, j'y étais pas. En ce qui  
23 concerne mes frères, c'était très difficile de leur  
24 demander des choses.

25 Q. [782] Est-ce que je dois comprendre à ma question

1 que votre réponse c'est « non », que personne n'a  
2 été identifié formellement, là, par les gens qui  
3 ont été interrogés par la police?

4 R. Ma réponse est la suivante, c'est que même...  
5 aujourd'hui on me dit... hey, aujourd'hui mon frère  
6 Benoit me dit que le conducteur de camion qu'il  
7 avait... qu'il avait... qu'il avait mis à pied  
8 faisait partie du groupe.

9 Q. [783] Mais comprenez-moi, Monsieur...

10 R. Mais à ce moment-là, je suis sûr qu'il l'a pas  
11 identifié.

12 Q. [784] Il l'a pas identifié. Je vous fais aucun  
13 reproche, là, soyez-en bien certain, là, juste...  
14 je tente juste d'éclairer la situation. C'est bon?  
15 Alors, au moment où vous avez fait l'objet d'une  
16 enquête par la police, là, il y a personne qui a pu  
17 être identifié par les intervenants du chantier,  
18 c'est exact?

19 R. Non.

20 Q. [785] Vous nous avez parlé brièvement tout à  
21 l'heure, là, de certaines interventions de la CSST.  
22 Vous avez fait combien de chantiers en tout sur la  
23 Côte-Nord, vous?

24 R. Je le sais pas, de quatre-vingts (80) à aller... je  
25 le sais pas, aucune idée. Plusieurs.

1 Q. [786] Des dizaines ou des centaines?

2 R. Non, des dizaines.

3 Q. [787] Des dizaines. Une cinquantaine, peut-être?

4 R. Trentaine.

5 Q. [788] Une trentaine. Et vous identifiez deux  
6 événements particuliers, là, où vous pensez que les  
7 inspecteurs de la CSST aient pu être de mèche avec  
8 quelqu'un pour vous causer des problèmes? C'est ce  
9 que je comprends?

10 R. À part que les incidents de Sept-Îles, non.

11 Q. [789] Aucun autre...

12 R. Non.

13 Q. [790] Aucun autre problème avec ça. Alors si vous  
14 avez eu des problèmes particuliers, par exemple,  
15 sur le chantier de la 138, ce sont des faits, là,  
16 que vous n'avez pas à reprocher à la CSST, s'ils  
17 sont intervenus sur votre chantier c'était à bon  
18 droit, n'est-ce pas?

19 R. La CSST avait rien à voir avec ces choses-là.

20 Q. [791] Non mais sur la 138, là, est-ce qu'ils sont  
21 intervenus, la CSST?

22 R. Non.

23 Q. [792] Ils sont pas intervenus?

24 R. Bien ils sont intervenus, oui, de façon régulière,  
25 comme sur tous les chantiers, là. La CSST, avant

1 l'ouverture de chantier, il y a une déclaration  
2 d'ouverture de chantier, il y a une production de  
3 choses, il y a pas eu de... s'il y a pas  
4 d'incident, il y a des visites d'inspection de la  
5 CSST, et caetera, il y a pas eu de non-conformité,  
6 il y a pas eu... c'était la routine.

7 Q. **[793]** Bien. Alors sur ce chantier-là de la 138,  
8 vous identifiez pas qu'il y ait eu de problème avec  
9 un inspecteur de la CSST, là, en relation avec...

10 R. Non.

11 Q. **[794]** ... avec une collusion ou...

12 R. Mais en tout cas, pas à ma connaissance.

13 Q. **[795]** Pas à votre connaissance. Alors s'il y a eu  
14 une intervention sur ce chantier-là, elle était  
15 justifiée, à votre sens?

16 R. Je le sais pas s'il y a... C'est-à-dire, il y a  
17 toujours des visites...

18 Q. **[796]** Hum, hum.

19 R. ... des inspecteurs. Des inspecteurs, de façon  
20 fortuite, arrivent sur les chantiers, vérifient les  
21 grues, vérifient les élinguages, les câblages, le  
22 port des chapeaux, la signalisation, la sécurité  
23 des gens, les pauses de santé... les pauses  
24 sécurité qui doivent être faites régulièrement. Ces  
25 choses-là sont colligées, et caetera, font partie

1 de ce qu'on appelle le volet sécurité du chantier,  
2 à lequel participent à la fois les travailleurs,  
3 l'entrepreneur et un... en tout cas, généralement  
4 les rapports remis à la CSST. À moins qu'il y ait  
5 un incident ou... un incident, généralement c'est  
6 la routine, puis lorsqu'elle est bien faite, elle  
7 prévoit justement pour qu'il y ait pas d'incident.

8 Q. **[797]** Et outre les deux événements dont vous nous  
9 avez parlé particulièrement, sur les vingt-huit  
10 (28) autres chantiers que vous avez faits, vous  
11 avez pas senti de problème particulier?

12 R. Non.

13 Q. **[798]** Les interventions qu'ils faisaient étaient  
14 des interventions tout à fait régulières, c'est  
15 exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[799]** Bien. C'est bien, merci. J'ai pas d'autres  
18 questions.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, la lettre du quinze (15) décembre et  
21 l'avenant, est-ce que vous les cotez?

22 Me BENOÎT BOUCHER :

23 Je perds l'habitude. Oui, s'il vous plaît.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Alors la lettre du quinze (15) décembre, ça sera

1 1418 et l'avenant du dix-neuf (19) décembre, 1419.

2 Me BENOÎT BOUCHER :

3 Merci.

4 16:30:25

5

6 121P-1418 : Lettre de Roche du 15 décembre 2005 -  
7 Pont sous remblai - ruisseau Rouge /  
8 Demande de délai supplémentaire

9

10 121P-1419 : Avenant au contrat du 19 décembre 2005  
11 - Projet à Longue-Rive

12

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [800] J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit  
15 tout à l'heure. Le cahier des charges ne prévoit  
16 pas la clause intimidation pour vous donner un  
17 argument pour retarder les travaux et vous avez dit  
18 qu'au ministère des Transports, eux peuvent peut-  
19 être accorder ceci avec d'autres... dans d'autres  
20 réglementations? Est-ce que c'est ça que vous avez  
21 mentionné tout à l'heure?

22 R. Comme ça se passe c'est que le surveillant de  
23 chantier, lui généralement vient d'une firme  
24 externe et il applique strictement le CCDG, le  
25 cahier des charges générales des routes et des

1 grands travaux du Québec, le CC... c'est ça, de  
2 construction du Québec. Alors lui il applique le  
3 CCDG et si ça rentre pas dans les paramètres de  
4 CCDG, il n'est pas de son pouvoir d'en sortir. Il  
5 constate les faits, il recommande les choses qui  
6 lui semblent... selon le CCDG et les autres disent  
7 qu'ils peuvent pas les accorder parce qu'ils sont  
8 pas, ils disent pas qu'ils sont pas valables, ils  
9 disent qu'ils sont pas prévues au CCDG. À partir de  
10 ce moment-là, si l'entrepreneur tient à ce que sa  
11 réclamation continue, lorsqu'elle est refusée, tu  
12 dois, dans les délais prévus au CCDG, écrire comme  
13 quoi t'es pas d'accord, tu dois écrire au sous-  
14 ministre ou au délégué régional ton désaccord sur  
15 la décision prise puis que tu vas aller en  
16 contestation. Puis ça, t'as un délai pour le faire.  
17 Mais une fois que cette contestation-là est  
18 enclenchée, à la fin du contrat, si elle n'a pas  
19 été réglée à la satisfaction de l'entrepreneur, à  
20 ce moment-là, au moment du paiement final parce  
21 qu'ils ont, jusque-là ils peuvent changer d'idée  
22 puis te payer, si au paiement final ou à la  
23 déclaration de paiement final elle n'a toujours pas  
24 été réglée à la satisfaction de l'entrepreneur, à  
25 ce moment-là il peut notifier et envoyer

1           formellement au sous-ministre une réclamation avec  
2           les motifs voulus puis là il a deux ans pour que ça  
3           soit traité.

4           Q. **[801]** Mais donc, mais je comprends qu'il y a pas de  
5           directive particulière au ministère des Transports  
6           qui, dans les faits, aurait pu vous accorder ce  
7           délai de deux jours vu que vous avez eu du grabuge  
8           pendant... qui est attesté par l'ingénieur lui-  
9           même. Il y a pas... c'est à la discrétion un peu du  
10          fonctionnaire qui va regarder votre demande. Est-ce  
11          que c'est ça?

12          R. Oui.

13          Q. **[802]** Et si vous avez un ingénieur de la firme  
14          Roche que lui-même a peur à sa sécurité, et vous  
15          dites qu'il a été témoin de ceci, dans le cahier  
16          des charges, on ne prévoit pas de clause pour qu'au  
17          moins il puisse vous donner raison là-dessus ayant  
18          été lui-même...

19          R. Non, ce sont des clauses techniques. C'est pas  
20          prévu, c'est fou.

21          Q. **[803]** Non je sais mais dans une demande d'extension  
22          de délai, lorsqu'on a des situations où pendant  
23          deux jours le chantier est arrêté par intimidation.

24          R. Remarquez que... remarquez que tout le monde trouve  
25          un peu absurde que ça ait été refusé quand tout le

1 monde puis lui-même s'est sauvé, là.

2 Q. [804] Écoutez, il a eu peur, de toute évidence,  
3 quand on lit son rapport, là.

4 R. C'est ça puis normalement, normalement, quand  
5 survient une chose comme ça, le ministère devrait  
6 normalement défrayer, permettre l'extension et  
7 défrayer ce qu'on appelle l'organisation de  
8 chantier. Le fait d'avoir des roulottes, de la  
9 sécurité, des choses, des feux de signalisation  
10 parce que c'est en dehors du contrôle de  
11 l'entrepreneur et puis il a pas à en assumer les  
12 frais à lui seul parce que c'est un chantier du  
13 ministère, et caetera. Puis c'est un contrat  
14 d'adhésion dans lequel il ne fait que suivre les  
15 directives du ministère.

16 Q. [805] C'est un peu ça mon autre question. C'est que  
17 dans les faits, c'est le gouvernement qui met  
18 l'encadrement réglementaire qui a mené en sorte  
19 de... une forme... pas « une forme », de  
20 l'intimidation sur les chantiers.

21 R. Écoutez, je suis d'accord avec vous que c'est...  
22 que ça aurait pu être... ça aurait pu être accordé  
23 sans que personne ne dise rien, et caetera, et avec  
24 la bonne foi de tout le monde, mais on s'en est  
25 tenu au libellé de la lettre...

1 Q. **[806]** Bien, c'est un peu...

2 R. ... plutôt que l'interprétation du... du  
3 (inaudible).

4 Q. **[807]** Parce que c'est un peu à votre noblesse de  
5 pas avoir... de pas avoir demandé avoir compensé  
6 pour des bris d'équipements qui vient à de  
7 l'intimidation syndicale sur votre chantier. Vous  
8 l'avez pas fait...

9 R. Non.

10 Q. **[808]** ... mais il me semble qu'un entrepreneur, ce  
11 qu'il doit penser... Pensez-vous qu'un entrepreneur  
12 devrait avoir droit...

13 R. Bien, le minis...

14 Q. **[809]** ... automatiquement, selon vos remboursements  
15 de dépenses?

16 R. Dans mon idée à moi, le ministère est quand même  
17 pas responsable. Le ministère des Transports n'est  
18 pas la Sûreté, c'est pas vraiment... le ministère  
19 des Transports, il est là pour faire faire des  
20 routes avec un contracteur. Il s'immisce pas là-  
21 dedans à compenser en cas de dégâts ou des choses  
22 comme ça, à moins que... définitivement. Par  
23 contre, quand il y a eu le déluge, quand il y a eu  
24 la crue des eaux, ça, c'est dans ses domaines, et  
25 caetera, c'est non prévu, c'est une crue

1           exceptionnelle, il y a des choses... Là, ils ont  
2           compensé pour ces choses-là puis les délais  
3           octroyés, mais pour les... les mouvements de main-  
4           d'oeuvre et ces affaires-là « on va t'accorder un  
5           délai... » Écoutez, pendant la dernière grève,  
6           pendant la dernière grève, au ministère, on a  
7           accordé des délais aux entrepreneurs qui ne  
8           faisaient pas de réclamation parce que leurs  
9           équipements avaient été improductifs. Alors, ça a  
10          été une négociation « prends le délai sans amende,  
11          mais réclame rien, sinon envoie ta réclamation,  
12          puis on verra. »

13        Q. **[810]** Mais, le ministère des Transports est assis à  
14          côté du ministère du Travail qui, lui, fait la  
15          réglementation et qui oblige le placement syndical.  
16          Et le placement syndical vous crée des problèmes  
17          sur un chantier et vous voyez pas ça...

18        R. C'est un... c'est des domaines de compétence qui me  
19          dépassent et que vous connaissez sûrement.

20        Q. **[811]** Oui, mais... je connais un peu,  
21          effectivement, mais il demeure que... il reste  
22          que... Vous trouvez pas ça normal qu'un  
23          entrepreneur subisse des dommages sur son chantier  
24          relié au placement syndical, notamment, et ne soit  
25          pas compensé automatiquement par le ministère?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[812]** Vous trouvez ça normal?

3 R. Est-ce que je le trouve normal? Je l'ai accepté.

4 (16:36:18)

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Je vous signale que le surveillant de chantier a  
7 constaté un arrêt de travail de trois heures, non  
8 pas deux jours.

9 R. Là-dessus, je vous dirais que le travail a été  
10 arrêté...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[813]** J'imagine que lorsqu'on vit de tels  
13 événements, on récupère pas en trois heures. Ça  
14 prend quelque temps et ça peut ralentir un peu.

15 R. C'est ça.

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Mais, je prends les documents qui sont...

18 R. Il faut tout remettre en place, là, ça...

19 Q. **[814]** Il n'y a pas un document qui est...

20 R. ... il y en a un qui a commencé à travailler le  
21 soir sur un batardeau, puis tout le reste a été  
22 remis en place, ça a pris deux, trois jours avant  
23 de recommencer la production réelle.

24 Q. **[815]** Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, à demain matin.

3 R. Oui.

4 Q. [816] Oui. Il y a deux autres avocats...

5 R. D'accord.

6 Q. [817] ... qui veulent vous interroger.

7 Me DENIS HOULE :

8 Moi aussi, Madame, j'aurai des questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Oui, c'est... c'est ce que j'ai compris et

11 Maître Hamel...

12 Me PIERRE HAMEL :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon. Puis vous avez également...

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Et moi également.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... le Parti libéral. C'est ça?

20 Me FÉLIX RHÉAUME :

21 Oui. Parfait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci.

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ROSA FANIZZI,  
sténographes officiels, certifions que les pages  
qui précèdent sont et contiennent la transcription  
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

---

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

---

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

Sténographe officielle